

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / Janvier 2013

La dénomination des bibliothèques territoriales : analyse et perspectives

Albane Lejeune

Sous la direction d'Anne-Marie Bertrand
Directrice de l'Enssib

Remerciements

Le travail sur ce mémoire a été très prenant, à tous points de vue, pour moi mais également pour bon nombre d'autres personnes que je tiens à remercier vivement.

J'adresse tous mes remerciements à Anne-Marie Bertrand qui a dirigé ce mémoire et a su m'apporter de précieux conseils pour mener ce projet à bien.

Je remercie également toutes les personnes interrogées dans les collectivités territoriales, par le biais d'entretiens ou de questionnaires en ligne, qui ont consacré du temps à ce sujet et ont aimablement participé, par leurs réponses, à l'aboutissement de la réflexion. Un remerciement tout particulier aussi à Thierry Ermakoff, Bertrand Calenge, Catherine Jackson, Christophe Catanèse pour leurs contributions.

J'adresse aussi un grand merci à mes collègues de la promotion Rosa Luxemburg qui, exprimant une vive curiosité pour les noms des bibliothèques, m'ont toujours donné envie d'en découvrir davantage. Si ma pensée va notamment à Clément Babu, Nicolas Bertin, Céline Ducroux, Yvan Hochet, Alexandre Leducq et Amaël de Montgolfier, elle va tout particulièrement à Colette Gravier qui m'a encouragé à me lancer dans ce travail et m'a aidé, par le biais du Ministère de la culture et de la communication, à constituer la base de données d'adresses des bibliothèques servant de point de départ à l'analyse.

Je suis tout aussi reconnaissante aux personnels de l'Enssib qui ont su fournir les conditions favorables à la réalisation de ce mémoire.

Je tiens à exprimer également ma gratitude à Claude Chanciès pour son aide éclairante.

Enfin, je ne remercierai jamais suffisamment mon époux de m'avoir patiemment accompagnée tout au long de cette formation et, en particulier, dans ce travail d'étude.

Résumé :

Le nom d'une bibliothèque municipale ou intercommunale, est hautement symbolique et peut conditionner pour partie son insertion à l'échelle locale. L'étude portant sur cinq régions de France (Bretagne, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, La Réunion, Rhône-Alpes) montre que des logiques géographiques, temporelles et surtout politiques sont à l'œuvre dans les processus de dénominations territoriales, parfois en contradiction avec l'objectif de démocratisation de la lecture publique. Faudrait-il changer de noms pour renouveler l'image de – et l'accès à – la bibliothèque ?

Descripteurs :

Bibliothèques -- Dénominations -- France

Médiathèques -- Dénominations -- France

Bibliothèques publiques -- Aspect symbolique

Abstract :

Giving a name to a public library is highly symbolic and could partly determine its local integration. The present study focuses on five regions of France: Bretagne, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Réunion, Rhône-Alpes. It shows that while geographical, temporal and political logics are all intertwined in the naming process at the territorial level, it is sometimes found to be contradicting the overt aim of making reading a more public affair. As a result, it begs the following question: would it not be worth changing the names of libraries in order to make their image and appeal anew?

Keywords :

Public librairies -- Names -- France

Public librairies -- Symbolic aspect -- France

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DES DENOMINATIONS.....	13
1.1. Les choix méthodologiques	13
1.2. Le panel étudié.....	17
1.3. Les noms génériques	19
1.4. Les noms particuliers.....	20
1.5. Les noms de personnes.....	26
PARTIE 2 : PROCESSUS ET ENJEUX DU NOM	29
2.1. Le processus de dénomination	30
2.2. Les enjeux et fonctions du nom	34
2.3. Nom choisi ou nom subi ?	37
PARTIE 3 : LES LOGIQUES DU NOM	43
3.1. Une logique territoriale	43
3.2. Une logique temporelle	51
3.3. Une logique politique	57
PARTIE 4 : CHANGER LE NOM POUR CHANGER L'IMAGE ?.....	63
4.1. Investir le potentiel marketing du nom ?	63
4.2. En finir avec la dualité générique ?	67
4.3. Changer le nom ?	70
CONCLUSION	75
BIBLIOGRAPHIE	79
TABLE DES ANNEXES	83
TABLES DES ILLUSTRATIONS	93
TABLES DES MATIERES	95

Introduction

« Il suffit de nommer la chose pour qu'apparaisse le sens sous le signe »,
Léopold Sédar-Senghor¹.

Que l'acte de nommer signifie-t-il ? La linguistique et, en particulier, la sémiologie n'ont eu de cesse, au XX^{ème} siècle notamment, de chercher à répondre scientifiquement à cette question à la fois littéraire et anthropologique. Si Roland Barthes² établit une distinction essentielle entre le « *signifiant* » (la forme), le « *signifié* » (le concept) et le « *signe* » (l'idée mise en forme), la dénomination s'explique par des motifs très concrets.

Nommer, c'est, selon le dictionnaire *Le Petit Robert*³, « désigner par un nom ». Il s'agit donc d'identifier pour singulariser puis distinguer entre eux des êtres, des objets ou des lieux. Mais nommer permet également de prémunir contre l'oubli : dans la Grèce antique, les hommes ordinaires disparaissaient dans l'Hadès et devenaient des anonymes, des sans-noms. Comme l'écrit Andres Max Kristol de l'Université de Neufchâtel, « *la motivation d'un nom individuel facilite sa mémorisation et son identification avec l'objet désigné* »⁴. Nommer est ainsi un acte premier : n'est-ce pas, d'ailleurs, l'acte fondateur de toute naissance, qu'elle concerne un enfant ou tout autre projet ? Au-delà, nommer revient surtout à donner du sens : on situe l'être ou la chose désignés dans un système de valeurs et un cadre de références donnés, laissés à l'appréciation symbolique de chaque individu. Nommer constitue un moyen, pour l'être humain, de s'approprier pratiquement le monde tout en en donnant une première lecture, une première représentation.

De par leur nature d'abord fonctionnelle, les noms semblent accomplis, définitivement acquis. On en parle peu pour eux-mêmes, on les interroge rarement. Qui recherche, de façon approfondie, l'étymologie et les raisons de son prénom ? Qui se demande à quoi le nom de sa rue, pourtant lu, écrit et répété fréquemment, fait référence ? Sait-on de qui le stade municipal porte le nom ? On a sans doute tort de ne pas suffisamment s'intéresser aux noms, à leur motivation et à leur symbolique, spécialement lorsqu'il s'agit de l'espace public. Et pourtant, les noms sont multiples, tant par les enjeux qu'ils recèlent, par les signes qu'ils renvoient que par les modes de pensée qu'ils révèlent.

L'intérêt pour les toponymes est ancien, leur symbolique l'est tout autant. Les recueils explicatifs des noms de villes, de villages, de hameaux, de lieux-dits sont légion dans toutes les régions françaises. Depuis quelques années, les noms de rues (ou odonymes) et les noms de certaines institutions publiques comme les établissements

¹ SEDAR-SENGHOR, Léopold, *Œuvre poétique*, « Ethiopiques » (postface), Ed. du Seuil, Coll. Points Poésie, 437p.

² BARTHES, Roland, *Mythologies*, Ed. du Seuil, Coll. Points, 1970, 233p.

³ *Le nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Ed. Dictionnaires Le Robert, 2004, p.1738.

⁴ KRISTOL, Andres Max, « Motivation et remotivation des noms de lieux : réflexion sur la nature linguistique du nom propre », *Rives nord-méditerranéennes* : [En ligne] <<http://rives.revues.org/121>> (Consulté le 21 novembre 2012).

scolaires font l'objet de travaux universitaires. Qu'en est-il du côté des bibliothèques ? Il n'y a aucune documentation sur ce sujet. Personne ne se serait-il emparé de la question de leur dénomination ?

On est souvent amusé d'apprendre qu'une énième médiathèque François Mitterrand vient d'ouvrir ses portes, que l'ancienne bibliothèque va laisser place à une nouvelle médiathèque, que le nom d'un ancien élu, déjà oublié, vient d'être donné à une bibliothèque de quartier. La curiosité autour de ces noms est souvent aiguisée à titre individuel mais elle n'a pas encore fait l'objet d'une véritable étude. Si l'on est constamment, dans notre quotidien, en présence de noms de lieux (rues, piscines, écoles, lycées, commerces, centres culturels, bibliothèques, etc.), on a rarement l'idée de s'y arrêter pour en approfondir la connaissance. Or, c'est souvent là où l'on ne va jamais que les choses les plus significatives se jouent ! L'opportunité de ce mémoire est donc de révéler ce qui se cache derrière les noms des bibliothèques, des noms apparemment considérés par tous comme tout à fait anodins. Coïncidence saisissante, au moment même où ce mémoire s'écrivait, Jean-Marc Vidal, directeur du réseau de lecture publique grenoblois, préparait un article sur « Le nom de la bibliothèque » pour une nouvelle édition des Presses de l'Enssib⁵ consacrée à la communication auprès des publics.

Loin de satisfaire à l'anecdote, il s'agit véritablement d'interroger les représentations qui sont à l'œuvre en matière de conceptions – politiques, sociales, culturelles – de la lecture publique en France. L'étude de tous les types de bibliothèques pourrait être intéressante sur ce sujet mais elle porte ici spécifiquement sur les structures territoriales, à savoir les bibliothèques municipales et intercommunales⁶. Si, comme l'écrit Anne-Marie Bertrand, « *la complexité de la bibliothèque, à la fois bâtiment, service et symbole, se manifeste évidemment aussi quant à l'environnement dans lequel elle vit et se développe* »⁷, c'est sans aucun doute à cet échelon que les enjeux de la dénomination sont les plus nombreux, en même temps que les plus contradictoires.

La dénomination des bibliothèques procède d'ambitions culturelles et symboliques, d'intentions fortement politiques pour les collectivités et, depuis peu, d'enjeux communicationnels pour les professionnels de la lecture publique. Mais, dans ce contexte, comment la question des publics est-elle prise en compte ? Quels rapports les noms entretiennent-ils avec les « *valeurs républicaines sur lesquelles sont bâties l'ambition et la légitimité de la bibliothèque publique* »⁸ ? Et, au-delà, le nom participe-t-il à la démocratisation de la bibliothèque, à la fois lieu physique et lieu symbolique, aux prises avec des représentations collectives séculaires de savoir et d'érudition ?

Bien entendu, la réponse est complexe. Pour traiter ces questions, il faut avoir une vision du sujet qui soit la plus large possible mais elle doit se construire en dépit de plusieurs obstacles. Tout d'abord, ce qu'on dit ou pense habituellement de la dénomination des bibliothèques repose bien souvent sur de simples observations, des ressentis ou une convergence de constats effectués *a posteriori* mais sans données

⁵ VIDAL, Jean-Marc (dir.), « Le nom de la bibliothèque », *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*, Ed. des Presses de l'Enssib, Coll. Boîte à outils (n°27), 2012, p.27-29.

⁶ Les bibliothèques départementales de prêt ne seront ici pas étudiées.

⁷ BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Ed. du Cercle de la librairie, 2002, p.44.

⁸ *Ibid.*, p.47.

précises. Ensuite, les informations affichées sur les noms (histoire, motivations, présentation) par les tutelles ou les établissements sont rares, y compris en ligne alors que les sites Internet des villes, des EPCI⁹ ou des bibliothèques sont nombreux. Enfin, l'histoire du nom est rarement connue et transmise au sein des équipes, si bien qu'elle se perd : il n'y a pas de mémoire professionnelle du nom.

Pour traiter, malgré cela, la problématique des noms de façon scientifique, il est impératif, dans ce mémoire, que la réflexion ne se fasse pas *in abstracto* mais parte de données concrètes, d'où le choix d'étudier les bibliothèques de cinq régions françaises principalement, selon une méthodologie adaptée. Si des hypothèses ont été émises en amont du traitement de ces données qui sont réparties en deux corpus complémentaires, elles ont été mises à l'épreuve des résultats obtenus. La logique de ce mémoire est donc inductive autant que déductive, centrée sur une analyse et une comparaison méthodiques des bibliothèques, de leurs noms et de leur situation administrative, fonctionnelle et territoriale. La production écrite sur la dénomination des établissements de lecture publique étant peu fournie, le recours à des sources externes sera très circonstancié.

La présentation des données recueillies et traitées fait l'objet de la première partie de ce mémoire qui constitue un état des lieux des noms des bibliothèques territoriales permettant de savoir de quoi l'on parle précisément lorsque l'on évoque les noms. La deuxième partie est consacrée à la connaissance de la phase qui se situe en amont de la dénomination, concernant les processus et les enjeux qui interviennent avant que le baptême officiel de la bibliothèque ne se fasse. La troisième partie analyse, à une échelle macroscopique, les logiques qui sont à l'œuvre dans les noms. La dernière partie de la réflexion porte, enfin, sur l'opportunité des noms actuels, envisageant la perspective d'un renouvellement, voire d'un changement des noms au regard des enjeux qui sont ceux des bibliothèques du XXI^{ème} siècle.

Pour précision, le nom de « bibliothèque » sera employé de façon préférentielle dans l'ensemble de ce mémoire, en tant que terme générique utilisé depuis l'Antiquité pour désigner le lieu et les problématiques bibliothéconomiques. Le terme d'« établissement de lecture publique » sera également employé à égalité de sens.

⁹ Les sigles et abréviations utilisés dans ce mémoire sont répertoriés et explicités en Annexes (annexe n°1).

Partie 1 : Etat des lieux des dénominations

Quels sont les noms des bibliothèques territoriales ? Pour le savoir et apprécier leur diversité, il est important de les étudier finement. Après un bref rappel méthodologique, cet état des lieux, fondé sur un corpus délimité, vise à présenter les noms des bibliothèques tels qu'en eux-mêmes, passés au crible de plusieurs filtres analytiques successifs pour avoir un panorama le plus complet possible.

1.1. LES CHOIX METHODOLOGIQUES

La constitution du corpus

La démarche autour de cet état des lieux a pris pour point de départ le *Répertoire d'adresses des bibliothèques publiques* publié par le Ministère de la Culture et de la Communication en version numérique et mis à jour en 2011. Cette base de données recense 8 340 établissements en France, de toutes régions, de toutes tutelles et de toutes tailles.

Au sein de ce vaste corpus, il était essentiel d'opérer un choix pour travailler sur un nombre d'établissements limité (entre 600 et 800), tout en conservant l'objectif de représentativité, à la fois dans la diversité territoriale et dans les types de structures étudiées. Après avoir écarté plusieurs hypothèses, le choix s'est porté sur les villes de plus de 10 000 habitants dans cinq régions françaises. S'intéresser aux villes de plus de 10 000 habitants permet de se départir des établissements qui font partie des réseaux des BDP et dont les noms sont susceptibles de dépendre aussi de logiques exogènes à la commune. Quant aux cinq régions, elles ont été choisies pour représenter une diversité d'histoires, d'environnements et de maillages territoriaux à l'échelle de la France.

Tableau 1 - Motifs de choix des cinq régions

Région	Départements	Caractéristiques motivant le choix
<i>Bretagne</i>	-Côtes d'Armor (22) -Finistère (29) -Ille-et-Vilaine (35) -Morbihan (56)	-Région à dominante rurale avec des pôles concentrant une grande partie de l'activité (Rennes, Brest, Lorient, etc.). -Offre de bibliothèques fortement renouvelée depuis 2000, par de nombreuses ouvertures.
<i>Ile-de-France</i>	-Essonne (91) -Hauts-de-Seine (92) -Paris (75) -Seine-et-Marne (77) -Seine-Saint-Denis (93) -Val de Marne (94) -Val d'Oise (95) -Yvelines (78)	-Région très densément urbanisée et peuplée, en position centrale à l'échelle nationale, concentrant près d'1/5 de la population française ¹⁰ . -Offre de bibliothèques très dense et contrastée (âge des équipements, degré d'innovation, répartition territoriale, etc.).

¹⁰ Pour les besoins de l'étude en matière de représentativité, les bibliothèques de la ville de Paris sont considérées au même titre que des établissements territoriaux. Elles en ont de nombreuses caractéristiques, même si la tutelle de ce réseau diffère quelque peu de la situation territoriale habituelle (notamment, en termes d'emplois) du fait du statut administratif particulier de la ville de Paris.

<i>Midi-Pyrénées</i>	-Ariège (09) -Aveyron (12) -Gers (32) -Haute-Garonne (31) -Hautes-Pyrénées (65) -Lot (46) -Tarn (81) -Tarn-et-Garonne (82)	-Région à dominante rurale, à la densité de population assez faible, organisée autour d'une ville centre concentrant une grande partie de l'activité (Toulouse). -Offre de bibliothèques relativement réduite.
<i>La Réunion</i>	La Réunion (974)	-Département d'Outre-Mer avec une densité de population forte mais concentrée sur le littoral. -Offre de bibliothèques dense.
<i>Rhône-Alpes</i>	-Ain (01) -Ardèche (07) -Drôme (26) -Haute-Savoie (73) -Isère (38) -Loire (42) -Rhône (69) -Savoie (72)	-Région à la fois rurale et urbanisée, située au cœur de voies d'échanges et de circulations importantes à l'échelle nationale et européenne. -Offre de bibliothèques dense et en renouvellement régulier.

Par cette série de choix, on aboutit à un corpus de 771 établissements que l'on appellera « corpus n°1 ». Il s'agit maintenant de l'étudier selon une méthodologie précise.

La méthodologie adoptée pour le traitement du corpus

Si l'étude a pris pour point de départ la base de données constituée par le Ministère de la Culture et de la Communication, il a fallu vérifier et compléter ces données.

La visite des sites Internet de chaque ville ou EPCI et/ou de chaque établissement a permis de trouver toutes les informations disponibles sur les bibliothèques elles-mêmes : leur nom, leur date d'ouverture, leur positionnement territorial, leur histoire et celle de leur nom, etc. Lorsque les sites institutionnels étaient peu fournis ou inexistant, le recours aux sites professionnels (ABF, *Livres Hebdo*, etc.), à la presse en ligne (*BBF*, presse quotidienne régionale, etc.) ou à des sites associatifs ou personnels a été systématisé pour obtenir les renseignements utiles.

Ces recherches ont permis, tout d'abord, de disposer des informations générales sur chaque bibliothèque : localisation, tutelle, âge, type (établissement unique ou en réseau).

Elles ont permis, ensuite, de vérifier le nom de chaque structure pour le prendre en référence : les noms retenus dans le corpus sont les noms officiels des établissements, présents dans la communication institutionnelle des tutelles et/ou des bibliothèques¹¹ ou bien, à défaut, les noms évoqués dans les autres canaux d'information. Ces recherches ont même parfois permis d'ajouter, *ex nihilo*, des établissements dans le corpus : notamment, les structures appartenant à un réseau dont seul l'équipement central ou la tutelle étaient répertoriés par le Ministère.

¹¹ Le choix de recourir à la communication institutionnelle en ligne est délibéré : Internet est aujourd'hui le gage de visibilité le plus important pour tous les types de structures (entreprises, associations, services publics, etc.).

Enfin, c'est à partir de ces éléments qu'ont pu se construire la distinction entre noms génériques et noms particuliers puis l'arborescence permettant le traitement des noms particuliers. Pour ceux-là, on a procédé par catégorisations successives. Les catégories représentent autant de filtres de traitement des noms. Les six catégories se subdivisent, chacune, en deux sous-catégories, la première sous-catégorie (28 items) étant précisée par la seconde (41 items), comme suit :

Tableau 2 - Corpus : catégorie et sous-catégories des noms

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie 1</i>	<i>Sous-catégorie 2</i>
<i>Culture</i>	Beaux-Arts Bibliothécaire Cinéma Erudit Littérature Musique Personnage Référence à une œuvre	Acteur, architecte, chanteur, dessinateur, donateur, écrivain, personnage historique, personnage imaginaire, musicien, peintre, photographe, réalisateur, sculpteur
<i>Orienté Institution</i>	Contenus Fonction	Collections, publics, type de structure
<i>Éléments de langage</i>	Concept Jeu de mots Marque	Métaphore, métonymie
<i>Politique</i>	Elu local Homme politique d'Etat Habitant Militant Personnalité étrangère et/ou internationale	Adjoint au Maire, Maire, Député, Ministre, Président Militant anarchiste / communiste / européen / féministe / humaniste / socialiste
<i>Sciences</i>	Sciences appliquées Sciences dures Sciences humaines Sciences vivantes	Biologiste, ethnologue, historien, ingénieur, philosophe, physicien
<i>Toponymie</i>	Arrondissement Lieu d'implantation Orientation cardinale A proximité de... Quartier Rue	Métro, monument, place, rivière
<i>Causes (transversales)</i>		1 ^{ère} Guerre mondiale 2 ^{de} Guerre mondiale Homosexualité Négritude Résistance

Seuls, deux types de sous-catégories 2 se subdivisent encore en une sous-catégorie 3 :

- la sous-catégorie 2 « Ecrivain » : auteur jeunesse, auteur de BD, dramaturge, poète, romancier ;
- les sous-catégories appartenant au « Politique » : par famille politique (droite, centriste, socialiste, communiste, etc.).

La catégorie « Causes » est transversale aux six autres catégories et elle sera ici toujours considérée à part. Il s'agit de mettre en avant un fait ou une cause auxquels un nom, *a fortiori* un nom de personne, est associé, ce qui a pu déterminer le choix des décideurs.

Bien entendu, la démarche de catégorisation n'a pas été applicable à tous les établissements car il a parfois été impossible de trouver ce à quoi certains noms particuliers faisaient référence. Une catégorie « Non connue » a donc été officieusement créée (pour les « illustres inconnus », par exemple). Par ailleurs, il faut noter que, pour certains noms, le traitement s'est arrêté à la sous-catégorie 1 qui est apparue comme suffisante. C'est notamment le cas de nombreux toponymes.

Parmi les noms particuliers, les noms de personnes ont fait l'objet d'un traitement encore plus approfondi afin de connaître précisément l'identité du référent du nom : dates, sexe, nationalité, biographie, faits, appartenance politique éventuelle, liens avec le territoire, etc.

La méthodologie adoptée pour l'analyse du corpus

L'organisation en catégories n'a pas été sans poser question à plusieurs reprises. Catégoriser, c'est réduire le réel pour le typologiser. C'est, en outre, nécessairement faire des choix qui, en tant que tels, peuvent toujours être contestables. Il s'agit, pour les comprendre, de s'en expliquer.

Pour ce qui est des noms, certains peuvent évidemment appartenir à plusieurs catégories en même temps, ce qui est difficile à prendre en compte pour l'analyse statistique. Le cas est simple pour les doubles dénominations : pour la bibliothèque Est-Denis Diderot de Vincennes ou la bibliothèque du cinéma François Truffaut, seule la première partie du nom particulier a été retenue, soit « Est » et « du cinéma ».

Le cas est bien plus délicat dès lors qu'il concerne les noms de personnes : il n'est pas rare qu'un écrivain ait exercé des responsabilités politiques, qu'un homme politique ait également été un scientifique de renom et *vice versa*. Or, la double catégorisation ne peut ici pas être prise en compte : il faut attacher un nom à une seule catégorie principale (à côté d'une ou plusieurs catégories connexes potentielles ayant seulement valeur d'information et non de filtres). Pour prioriser les fonctions de la personne qui a prêté son nom, le choix a été fait de se référer à Wikipédia et de retenir, pour catégorie principale, le premier qualificatif qui apparaît sur l'article la concernant¹². Ce choix peut interpeller mais il s'agit surtout, pour contextualiser l'analyse, de partir des représentations collectives liées aux référents des noms : l'encyclopédie en ligne semble un bon moyen de les recenser.

La base de données des établissements, complétée et mise à jour, est le support de l'analyse statistique qui permet de dresser l'état des lieux suivant. Les possibilités de filtres et de tris sur le fichier Excel utilisé permettent de croiser et confronter les données pour obtenir l'ensemble des panoramas voulus : par région, par époque, par catégorie, etc.

¹² Cela, au moment de la consultation de l'Encyclopédie en ligne, en juin 2012.

1.2. LE PANEL ETUDIE

Les lieux

Le panel étudié représente 5 régions (sur 27) et regroupe 29 départements (sur 101) qui, dans leur globalité, sont habités par 24,9 millions de Français (39% de la population nationale¹³). Le panel concerne 400 villes de plus de 10 000 habitants :

- 166 villes de 10 et 20 000 habitants ;
- 88 villes de 20 et 30 000 habitants ;
- 49 villes de 30 et 40 000 habitants ;
- 28 villes de 40 et 50 000 habitants ;
- 48 villes de 50 et 100 000 habitants ;
- 15 villes de 100 et 200 000 habitants ;
- 5 villes de 200 et 500 000 habitants ;
- 1 ville de 2,23 millions d'habitants.

Ces villes, à elles seules, regroupent 26% de la population française (16,716 millions d'habitants) et représentent 67% de la population concernée par le panel. Le détail région par région est présenté ci-dessous :

Tableau 3 - Répartition de la population par région

<i>Région</i>	<i>Population totale, source INSEE 2010 (nb d'hab.):</i>	<i>Nombre de villes ≥ 10 000 habitants :</i>	<i>Population des villes ≥ 10 000 hab. (nb d'hab.) :</i>	<i>% de la pop. dans les villes ≥ 10 000 habitants :</i>
<i>Bretagne</i>	3 197 975	37	1 152 385	36%
<i>Ile-de-France</i>	11 795 021	228	10 620 099	90%
<i>Midi-Pyrénées</i>	2 889 236	34	1 180 093	41%
<i>La Réunion</i>	828 054	17	772 987	93%
<i>Rhône-Alpes</i>	6 222 045	84	2 990 508	48%

Les tutelles

Le panel recense 318 villes dont dépendent directement 611 bibliothèques territoriales, fonctionnant en établissement unique ou en réseau. Il recense également 48 structures intercommunales ou EPCI de différentes dimensions (communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines) qui fédèrent 85 villes et qui gèrent 160 bibliothèques fonctionnant surtout en réseau¹⁴.

Tableau 4 - Répartition des types de tutelles par région

<i>Région</i>	<i>Nombre de villes assurant la tutelle des bibliothèques :</i>	<i>Nombre d'EPCI assurant la tutelle des bibliothèques :</i>
<i>Bretagne</i>	34	5
<i>Ile-de-France</i>	187	16
<i>Midi-Pyrénées</i>	27	7
<i>La Réunion</i>	14	1
<i>Rhône-Alpes</i>	56	19

¹³ En 2009, selon l'INSEE, la population française est estimée à 64 304 500 habitants.

¹⁴ Dans le corpus, seules ont été prises en compte, pour les réseaux dépendant de tutelles EPCI, les bibliothèques des villes de plus de 10 000 habitants.

Certains établissements de lecture publique sont gérés, à l'échelle d'un même territoire, tantôt par la municipalité, tantôt par l'EPCI. C'est le cas des bibliothèques de l'agglomération rennaise qui comprend 11 structures gérées, en réseau, par la ville et une bibliothèque – Les Champs libres – gérée par Rennes Métropole. Les bibliothèques sont donc ici comptées comme dépendant de deux tutelles distinctes.

Les bibliothèques

Le panel constitué représente un total de 771 établissements. Parmi eux, si 611 sont municipaux (soit 79%) et 160 intercommunaux (soit 21%), il faut compter également que 252 bibliothèques sont des établissements uniques (soit 33%), c'est-à-dire étant la seule bibliothèque de la tutelle, et que 519 fonctionnent en réseau (soit 67%).

Tableau 5 - Répartition des tutelles et des types de bibliothèques par région

Région	Nb total d'équipements :	Nb de bib. municipales :	Nb de bib. intercommunales :	Bib. uniques	Bib. en réseau :
Bretagne	69	66	3	30	39
Ile-de-France	436	346	90	133	303
Midi-Pyrénées	62	50	12	24	38
La Réunion	45	37	8	6	39
Rhône-Alpes	159	115	44	59	100

Ces bibliothèques ont été construites puis ouvertes à des périodes différentes :

- 21 bibliothèques ouvertes avant 1960 (3%),
- 18 bibliothèques ouvertes entre 1960 et 1970 (2%),
- 128 bibliothèques ouvertes entre 1970 et 1980 (17%),
- 184 bibliothèques ouvertes entre 1980 et 1990 (24%),
- 143 bibliothèques ouvertes entre 1990 et 2000 (19%),
- 188 bibliothèques ouvertes entre 2000 et 2012 (24%),
- 22 bibliothèques en projet devant ouvrir en 2013 ou les années suivantes (3%),
- 67 bibliothèques dont la période d'ouverture reste non connue (9%).

Tableau 6 - Répartition des bibliothèques par période d'ouverture et par région

Région/Période d'ouverture	Avant 1960	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	2000-2012	2013-...	Non connue
Bretagne	2	2	9	10	13	25	8	0
Ile-de-France	15	11	81	116	77	95	8	33
Midi-Pyrénées	3	1	9	15	14	17	3	0
La Réunion	0	0	0	5	8	10	0	22
Rhône-Alpes	1	4	29	38	31	41	3	12

Ces périodes d'ouverture ont été déterminées de plusieurs manières :

- dans la plupart des cas, en prenant la date exacte d'ouverture de la bibliothèque, disponible en ligne (sites Internet des tutelles, sites propres des équipements, presse en ligne) ;
- puis, à défaut, par estimation de la période à laquelle le style architectural du bâtiment correspond ;

-enfin, en l'absence de photographies, d'esquisses ou d'éléments fiables permettant de faire cette estimation, la période d'ouverture est considérée comme « non connue ».

Les données générales liées au panel sont importantes à connaître car le travail analytique sur les noms en dépendra pour une bonne part. Il convient maintenant de broser le portrait de ces noms à proprement parler.

1.3. LES NOMS GENERIQUES

Est appelé « nom générique » le nom typologique des établissements de lecture publique qui qualifie la structure en elle-même par sa fonction. Il les concerne, de fait, tous au sein du panel étudié. Un seul établissement, celui d'Angoulême, qui doit ouvrir ses portes en 2014, semble avoir abandonné le nom générique au profit d'une appellation globale : L'Alpha¹⁵.

La dénomination « Bibliothèque »

Sur les 771 établissements, 383 portent le nom de « bibliothèque », ce qui représente 50% du panel. Ce terme est historique, puisque il est fondateur du concept même de bibliothèque qui tient son étymologie du grec *βιβλιο-θήκη* (coffre à livres).

On trouve le nom majoritairement sous la forme « bibliothèque » mais on trouve aussi « L@ Bibliothèque » au Chesnay, pour souligner les rapports entre lecture publique et numérique.

La dénomination « Médiathèque »

361 établissements du panel portent le nom de « médiathèque », soit 47%. Ce terme vise à souligner la présence de plusieurs types de supports dans l'équipement mais a, au fil des années, couvert une diversité de situations plus importante : présence de seulement deux types de supports, présence de livres uniquement, etc.

Les autres dénominations

Les établissements qui portent d'autres noms que ceux-ci sont 27. Il y a donc 3% des structures qui sont appelées autrement, soit de façon tout à fait nouvelle, soit en adaptant ou en combinant les noms existants. Ces autres dénominations peuvent être typologisées ainsi :

-les noms dérivés des appellations traditionnelles visant à créer des noms génériques pour d'autres types de structures :

*les « -thèques » (discothèque, ludothèque, CD-thèque, etc.),

*les « annexes » ;

-les noms adaptant les appellations traditionnelles pour les rendre plus modernes ou plus appropriables : les « Bibli- » (Bibleuets, Biblimesly à Créteil) ;

¹⁵ Le nom a été choisi par la tutelle, en septembre/octobre 2012, soit deux ans avant l'ouverture de la bibliothèque.

- les doubles dénominations, combinant les termes traditionnels :
 - *autour de la musique (bibliothèque-musicothèque, bibliothèque-discothèque, bibliothèque-CDthèque),
 - *autour du jeu (ludo-bibliothèque, médiathèque-ludothèque),
 - *autour de publics ciblés (bibliothèque jeunesse),
 - *reflétant l'hésitation entre les termes génériques (bibliothèque-médiathèque, bibliothèque et médiathèque) ;
- les noms tout à fait autres, le plus souvent sous forme de périphrases :
 - *les « maisons de – » (maison de la communication à Saint-Denis de la Réunion ; maison du livre, de l'image et du son à Villeurbanne),
 - *le palais de la médiathèque à Puteaux,
 - *la halte (culturelle) à Puteaux,
 - *le pavillon de prêt à Toulouse,
 - *le centre ressources lecture à Saint-Denis,
 - *l'atelier (numérique) à Versailles.

1.4. LES NOMS PARTICULIERS

Est appelé « nom particulier » le nom singulier que les établissements peuvent porter, en plus de leur nom générique.

La part du nom particulier

616 établissements portent un nom particulier en plus de leur nom générique, contre 155 qui en sont dépourvus. La présence de ce nom complémentaire est donc massive puisqu'il se retrouve dans 80% des cas. Est-ce le signe d'un attachement français tout particulier pour une désignation « englobante » ?

Les noms particuliers sont, par la suite, présentés au regard du panel entier puis par catégorie, selon l'ordre décroissant de leur représentation.

Les noms choisis : le panel entier

Au sein du panel restreint des noms particuliers, la typologie adoptée permet de voir rapidement les domaines qui remportent le plus ou le moins de suffrages dans les choix. Le tableau ci-dessous présente la proportion des noms par catégorie. On notera le poids de la catégorie « Toponymie » (presque un nom sur 2) qui précède de loin la catégorie « Culture » (environ un nom sur 3).

Tableau 7 - Répartition des noms particuliers par catégorie

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre d'établissements concernés</i>	<i>% par rapport au panel des noms particuliers</i>
<i>Culture</i>	192	31%
<i>Orienté Institution</i>	26	4%
<i>Éléments de langage</i>	36	6%
<i>Politique</i>	80	13%
<i>Sciences</i>	21	3%
<i>Toponymie</i>	261	42%
<i>Non connue</i>	3	0,5%
<i>Causes</i>	71	12%

Sur les 616 bibliothèques portant des noms particuliers, on dénombre 486 occurrences différentes. Cela signifie que 79% des lieux portent un nom qui leur est propre et que 21% des établissements portent un nom qui ne les singularise pas puisque une ou plusieurs structures portent le même¹⁶ ailleurs en France.

Le palmarès des noms particuliers est tout à fait intéressant : il comporte essentiellement des noms de personnes, à de rares exceptions près. Ici ne sont présentés que les 12 premiers noms, portés par entre 14 et 5 bibliothèques. Pour connaître le palmarès complet des noms portés par au moins deux bibliothèques dans le panel étudié, voir en Annexes (annexe n°2).

Tableau 8 - Palmarès des noms particuliers (top 4 et top 12)

Rang	Dénomination (noms particuliers)	Catégorie principale (/Catégorie connexe)	Nombre de bib. concernées	Variantes de nom
N°1	Louis ARAGON	Culture (/Politique)	14	Aragon
N°2 (top 4)	André MALRAUX	Politique (/Culture)	11	
	François MITTERRAND	Politique	11	
	Elsa TRIOLET	Culture (/Politique)	11	Elsa Triolet et Aragon
N°3	Albert CAMUS	Culture	7	
	Georges BRASSENS	Culture	7	
N°4	Aimé CESAIRE	Culture (/Politique)	6	
N°5 (top 12)	Antoine de SAINT-EXUPERY	Culture	5	Saint-Exupéry
	Boris VIAN	Culture	5	
	Centrale	Orienté Institution	5	
	Georges SAND	Culture	5	
	Jacques PREVERT	Culture	5	

Les noms choisis : la catégorie « Toponymie »

261 bibliothèques portent un nom issu de la toponymie (31% du panel). Cette catégorie désigne les noms se référant à l'environnement d'implantation de l'établissement, environnement dont il porte le nom. Le terme est ici utilisé dans une acception restreinte et non au sens large¹⁷.

Par souci méthodologique, n'ont pas été considérés comme toponymes les noms des villes qui suivent souvent le nom de la bibliothèque, sauf si ces noms sont augmentés ou précisés : par exemple, la « bibliothèque de Dinan » n'a été typologisée que d'après son nom générique alors que la « bibliothèque de Valence Sud » a été considérée comme toponyme. De la même façon, ont été inclus de cette catégorie les établissements portant le nom d'une personne (écrivains, notamment) qui a été choisi non pas *a priori* pour la personne elle-même mais parce que la structure se trouve dans la rue ou le quartier qui porte déjà ce nom : ainsi, de plusieurs bibliothèques parisiennes comme Buffon (située rue Buffon) ou Musset (située rue Musset).

¹⁶ Cela, à moins que les noms génériques ne diffèrent.

¹⁷ Selon l'acceptation large du terme, les noms des bibliothèques sont tous, de fait, des toponymes puisque des noms de lieux. D'où la nécessité de cette précision relative à l'emploi ici plus restreint du mot.

Les toponymes les plus courants sont les noms de quartiers qui désignent souvent les bibliothèques annexes ou dites « de quartier » ou encore « de proximité » : ils comptent pour 66% de la catégorie. Les noms liés aux lieux d'implantation – comme les hôtels particuliers abritant la bibliothèque – ou aux noms des rues sont moins fréquents : respectivement 12% et 9% des cas. Les noms évoquant la proximité avec un métro, un monument, une place ou un cours d'eau le sont encore moins : 7%. Les noms d'arrondissements sont estimés à 5%, bien que souvent doublés du nom du quartier comme dans le réseau lyonnais (bibliothèque du 7^{ème} Jean Macé). Quant à l'orientation cardinale – Nord, Sud, Est ou Ouest –, elle concerne seulement 3 établissements (1%).

On ne peut dresser aucun palmarès de cette catégorie. Cela n'aurait aucun sens : par nature, les toponymes sont propres à leur territoire et sont donc uniques. Seuls les noms « centre-ville » et « de l'orangerie » reviennent à plusieurs reprises, toponymes qualifiant 4 et 2 établissements. Il y a, ainsi, 255 noms différents dans cette catégorie, sur 261.

Les noms choisis : la catégorie « Culture »

31% des établissements portent un nom particulier à connotation culturelle. Il s'agit essentiellement de noms de personnes, ayant œuvré dans ce domaine : littérature, cinéma, musique, beaux-arts, etc. Bien entendu, les activités artistiques étant tout à fait perméables, un certain nombre de noms de personnalités pourraient entrer dans plusieurs sous-catégories mais il a été nécessaire de choisir un domaine principal pour pouvoir établir une typologie pertinente.

La part faite aux noms d'écrivains est conséquente : 145 bibliothèques en portent un (76% de la catégorie). Parmi eux, on compte 65% de noms de romanciers, 26% de noms de poètes et 4% de noms d'écrivains-musiciens¹⁸. Les auteurs de bande dessinée (2%), les auteurs jeunesse (1%) et les dramaturges (1%) sont les moins représentés. A côté de grands classiques de la littérature tous genres confondus (Jules Verne, Albert Camus, Guillaume Apollinaire, Robert Desnos, etc.), on trouve très peu de noms contemporains (Kateb Yacine). La plupart des référents du nom sont nationaux.

La musique, les beaux-arts et les références à un personnage (imaginaire) ou à une œuvre sont représentés à parts égales : 6% des cas chacun.

Sous la bannière « Musique », on trouve les interprètes musicaux – chanteurs et/ou musiciens – avec une prédominance nette pour la chanson française devenue classique : Jacques Brel, Georges Brassens, Jean Ferrat. Un seul équipement fait écho à un artiste plus rock et étranger, John Lennon, à La Courneuve.

Quant aux noms connotés « Beaux-arts », ils sont surtout ceux de peintres (5) puis d'architectes (2), de dessinateurs (2), de photographes (1 : Robert Doisneau) et de sculpteurs (1 : Paul Landowski).

Enfin, les noms faisant référence à un personnage se répartissent en trois sous-catégories : personnages de contes ou de fiction (6 : Aladin, Gulliver, Cyrano de Bergerac, Petit Prince, etc.), mythologiques (3 : Ulysse à 2 reprises, Heva) et historiques (2 : Moyen-Age). En parallèle, les noms faisant directement référence au titre d'une

¹⁸ Les personnalités regroupées sous ce terme ont intrinsèquement lié, dans leur activité artistique, la littérature et la musique, ce qui les rend indissociables, comme c'est le cas de Boris Vian.

œuvre littéraire représente 3% des noms de la catégorie « Culture » : *Persépolis*, *Les amours jaunes*, *l'Île aux Trésors*, etc.

Le cinéma ne concerne que 2% des noms (soit 4 bibliothèques), répartis à égalité entre acteurs et réalisateurs : Agnès Varda, Jean-Pierre Melville, André Dussolier, Gérard Philippe.

Si les érudits locaux et les bibliothécaires dont les structures portent le nom ont été rangés dans cette catégorie, ils ne donnent leur nom aux bibliothèques qu'à hauteur respective de 2% et 1% (6 lieux). Ce sont là des références très locales.

Si la catégorie « Culture » concerne 192 bibliothèques, on ne compte toutefois que 114 noms différents, ce qui signifie que de nombreux établissements portent le même nom : 13% des noms sont donnés à plusieurs établissements, entre 2 et 14 fois. En conséquence, cette catégorie fournit une bonne partie des noms figurant dans le palmarès des noms particuliers. Ce sont surtout des noms d'écrivains nationaux (ou assimilés comme tels) du XX^{ème} siècle, érigés au rang de « classiques » : Elsa Triolet, Aimé Césaire, Georges Perec, etc.

Les noms choisis : la catégorie « Politique »

La catégorie « Politique » correspond à 13% des noms : 80 établissements se partagent 50 noms différents.

Les noms d'hommes politiques ayant exercé des fonctions au niveau de l'Etat sont les plus courants : 36 % des cas. On compte 13 noms liés à la présidence de la République ou du Conseil (François Mitterrand à 11 reprises, Pierre Mendès France et Georges Pompidou une fois), 13 noms de ministres (André Malraux à 11 reprises, Jacques Duhamel et Pierre Bourdan une fois) et 3 noms de députés (Gabriel Péri à 2 reprises, Henri Briffod).

23% des noms de cette catégorie sont ceux d'élus locaux : le Maire est en tête (13 bibliothèques), suivi des adjoints au Maire (4) et des conseillers municipaux (1). Il n'y a aucun nom faisant explicitement référence à un élu ayant exercé des fonctions intercommunales. Les habitants sont aussi parfois honorés dans les dénominations : ils le sont, dans la catégorie, à hauteur de 3% des cas.

Les militants représentent 24% de la catégorie : militantisme communiste et militantisme féministe sont les plus revendiqués (6 noms chacun), loin devant les autres causes politiques – socialisme, anarchisme, européenisme, humanisme social - qui regroupent entre 1 et 3 noms. 10% des noms de la catégorie « Politique » ne sont pas développés ici car ils le seront plus loin au regard des « Causes transversales ».

La dimension internationale dans cette catégorie est, comme ailleurs, peu affichée. Seuls 5% des noms renvoient à des hommes politiques extranationaux, exclusivement présidents dans leur pays et reconnus comme défenseurs de causes universelles : Nelson Mandela, Vaclav Havel et Léopold Sédar Senghor.

Les noms politiques figurant au palmarès des noms sont avant tout ceux des hommes d'Etat français et étrangers.

Les noms choisis : la catégorie « Eléments de langage »

Cette catégorie regroupe 6% des noms particuliers pour 36 établissements qui se partagent 31 noms différents. On entend par « Eléments de langage » les concepts, formules et jeux de langage qui sont utilisés pour désigner les bibliothèques.

Le renvoi à des concepts est le plus important, avec 47% des cas : La Clairière (Fougères communauté), Le quai des arts (Rumilly), Pavillon blanc (Colomiers), La Turbine (Cran-Gevrier), Bleue océane (Les Aviron), etc.

Les jeux de mots sont assez nombreux également, concernant 39% des noms : la métaphore (8 lieux : de l'Oiseau lyre, les Ailes du temps, l'Heure joyeuse, le Jardin des lecteurs, etc.) l'emporte souvent sur la métonymie (6 : A livre ouvert, par exemple).

Les noms de marque dérivent à la fois du concept et du jeu de mots. Le nom de 5 bibliothèques (14% des cas) peut être assimilé à une volonté de signer une marque pour la structure : Le grand M à Toulouse, La MémO à Oullins, Le Trente à Vienne, L'Echo au Kremlin-Bicêtre, etc.

C'est très probablement dans cette catégorie que l'originalité de la dénomination est la plus forte, ce qui explique qu'hormis avec les Heures joyeuses (Paris, Versailles), les « Astrolabe » (Cergy, Melun) et les bibliothèques « A livre ouvert » (Plérin, La Roche-sur-Foron), elle figure peu au palmarès.

Les noms choisis : la catégorie « Orienté Institution »

Par « Orienté Institution », on entend évoquer les noms qui développent le nom générique en précisant la fonction, les collections ou les publics cibles de la bibliothèque. Certains des noms existent aussi comme nom générique lorsqu'ils sont employés seuls : c'est le cas d' « annexe »¹⁹.

Cette catégorie concerne 26 établissements, soit 4% des cas, avec 20 noms différents. Le focus est mis sur la fonction des lieux avec 73% des cas : « annexe » (à 2 reprises), « centrale » (à 5 reprises), « internationale », « d'étude », « patrimoniale et de recherche », « publique et universitaire », « tête de réseau » (à 3 reprises), « historique », etc. L'accent est moins davantage mis sur les contenus de l'établissement (27% des cas) : 5 noms mettent l'accent directement sur les collections proposées (« multimédia », « musicale » à 2 reprises chacun ; bibliothèque des littératures policières) et un seul sur le public cible (bibliothèque des jeunes Fernand Dupuy à Choisy-le-Roi).

Les appellations « Centrale », « Tête de réseau » et « Multimédia » permettent à cette catégorie d'être présente dans le palmarès général des noms.

¹⁹ L'« annexe Les Genêts » à Bron est un nom générique augmenté d'un toponyme ; la « bibliothèque annexe » de Castres est un nom générique augmenté d'un nom « Orienté Institution ».

Les noms choisis : la catégorie « Sciences »

La catégorie « Sciences » regroupe toutes les personnalités ayant œuvré dans les différents domaines scientifiques, embrassés au sens le plus large.

21 établissements portent le nom de ce type de personnalités (3% du panel des noms particuliers), se partageant 16 noms différents.

Dans la lignée de l'importance de la connotation culturelle, les sciences humaines et sociales sont particulièrement représentées avec 52% des noms : 5 lieux portent le nom d'un philosophe (Jean-Jacques Rousseau à 2 reprises, Diderot, Montesquieu, etc.), 4 celui d'un ethnologue (Germaine Tillion à 3 reprises, Claude Lévi-Strauss) et 2 celui d'un historien (Jules Michelet, Anne Fontaine).

Les sciences vivantes sont ensuite présentes avec 19% des noms, tous de biologistes : Théodore Monod (2 fois), Jean Rostand et Raphaël Barquissau. Viennent enfin les sciences dures (physiciens : Paul Langevin, Pierre et Marie Curie) et les sciences appliquées (ingénieurs : Eugène Flachet, Gustave Eiffel) avec 14% des noms chacune.

Les noms liés aux sciences sont proportionnellement bien représentés dans le palmarès avec 5 référents : Germaine Tillion (même si son implication dans la Résistance a sans doute davantage motivé le choix de son nom), Eugène Flachet, Paul Langevin, Jean-Jacques Rousseau et Théodore Monod.

Les « causes transversales »

73 établissements portant un nom particulier (soit 12% du panel de ces noms) semblent revendiquer des causes qui transcendent les différentes catégories vues plus haut. Ont été identifiés et traités à part 5 grandes causes, actes ou faits dans lesquels les référents des noms se sont engagés et illustrés. Evidemment, ces causes ne concernent que des noms de personnes et il s'agit surtout de personnalités culturelles ou artistiques (68%) puis de personnalités politiques (26%) et, enfin, de scientifiques (5%).

Les guerres du XX^{ème} siècle ont donné lieu à de nombreux hommages. 2 bibliothèques portent un nom qui fait référence à la Première Guerre mondiale, celui de Maurice Genevoix. 8 noms d'établissements font écho à la Seconde Guerre mondiale : Antoine de Saint-Exupéry (4 fois), Anna Langfus, Hélène Berr, Anne Frank et René Cassin.

L'hommage à la Résistance est très appuyé, avec 52 établissements, employant au total 17 noms différents : les noms des « héros de la Résistance » sont quasiment tous donnés entre 2 et 14 fois (Albert Camus, Louis Aragon, Elsa Triolet, Germaine Tillion, Gabriel Péri, Jean Prévost, Lucie Aubrac, Max-Pol Fouchet, Robert Desnos).

L'affirmation de la Négritude – ou de la question noire – est également représentée par 10 établissements, avec les noms d'Aimé Césaire (6 fois), Nelson Mandela (2 fois), Léopold Sédar Senghor et Edouard Glissant.

Enfin, la défense de la cause homosexuelle se fait jour : la bibliothèque Saint-Fargeau, à Paris, a été rebaptisée « bibliothèque Oscar Wilde » en 2011, pour rendre hommage à l'homme de lettres, à l'habitant du 20^{ème} arrondissement et au défenseur de l'homosexualité.

La plupart des noms ici présentés figurent au palmarès des noms particuliers. Est-ce davantage le signe que la « cause » est importante à défendre ou que la catégorie à laquelle le nom appartient l'est ?

1.5. LES NOMS DE PERSONNES

La part des noms de personnes

292 établissements portent le nom d'une personne, ce qui représente près de la moitié des bibliothèques portant un nom particulier (47% exactement). Ces établissements se répartissent en 175 noms différents : il y a de nombreux homonymes, potentiellement départagés par leur nom générique.

Les référents du nom sont massivement des personnalités ayant œuvré dans le domaine culturel (65%), les politiciens (27%) et les scientifiques (8%) étant bien moins représentés²⁰. Les catégories « Toponymie », « Orienté Institution » et « Eléments de langage » ne sont naturellement pas concernées par ce type de noms.

Les personnes : par genre

Les hommes représentent 81% des noms de ce panel restreint, les femmes 18% et les couples 1% (Elisabeth et Roger Vailland à Bourg-en-Bresse ; Elsa Triolet et Aragon à Argenteuil).

Les personnes : par nationalité

13 nationalités sont représentées. La France occupe la part la plus large avec 89% des noms (260 établissements) : Métropole (86%) et Outre-Mer (6%).

Les nationalités européennes hors France suivent avec 9% : Allemagne (Anne Franck, Rainer Maria Rilke), Belgique (Agnès Varda, Hergé, Jacques Brel, Marguerite Yourcenar), Espagne (Picasso), Royaume-Uni (Oscar Wilde, John Lennon), Russie (Elsa Triolet), Pologne (Anna Langfus), Suisse (Blaise Cendrars), Tchécoslovaquie (Vaclav Havel).

Les Amériques représentent 1% des cas, grâce au Chili ciblé à deux reprises (Pablo Neruda) ; l'Afrique 1% également avec l'Algérie (Kateb Yacine), le Sénégal (Léopold Sédar Senghor) et l'Afrique du Sud (Nelson Mandela).

L'Asie et l'Australie ne sont pas du tout représentées.

Ainsi, la quasi-totalité des noms de personnes font référence à des personnalités soit nativement françaises, soit liées à la France (naturalisation, pays où elles ont vécu et œuvré, etc.). Si l'on combine les deux, on arrive à 97% des noms se rapportant, de près ou de loin, à la France et à son histoire (284 établissements). Les noms choisis sont donc fondamentalement nationaux et, sans aucun doute, choisis pour cela.

Les personnes : par époque

Les personnes qui ont vécu ou mené le plus gros de leur action au XX^{ème} siècle sont les plus nombreuses, avec 74% des noms (216 bibliothèques). Le XIX^{ème} siècle est représenté à hauteur de 16%, le Siècle des Lumières à hauteur de 2%, le Moyen-Age et

²⁰ Il n'a pas été possible de catégoriser les 2% restant car aucune information n'a été trouvée sur les référents du nom.

la Renaissance à hauteur de 3%. Quant au siècle qui s'ouvre, seul 1% des noms peut lui être rattaché²¹.

Les personnes : par statut

Le référent du nom était-il vivant ou mort au moment du choix de son nom pour illustrer la bibliothèque ?

Il s'avère que, dans 86% des cas, le choix du nom porte sur une personne décédée. Parmi ces cas, 11% semblent témoigner d'une démarche commémorative affirmée qui se repère selon deux configurations possibles, amenant à lever l'hypothèse de la pure coïncidence : soit le nom a été choisi peu après la mort de la personne concernée (notamment pour les noms d'hommes politiques), soit il l'a été au moment de la date anniversaire de naissance ou de mort de la personne retenue.

Seuls environ 3% des établissements portent le nom d'une personne qui était en vie lorsque son nom a été sélectionné, ce qui représente dix noms différents :

- pour la catégorie « Culture » : Agnès Varda (L'Isle-d'Abeau), Aimé Césaire (Montmorency, Villeneuve-la-Garenne, etc.), Alexandre Jardin (Asnières-sur-Seine), André Dussolier (Cruseilles), François Cavanna (Nogent-sur-Marne) ;
- pour la catégorie « Politique » : Jacques Baumel (Rueil-Malmaison), Nelson Mandela (Tarbes, Vitry-sur-Seine), Lucie Aubrac (Saint-Ouen).

Il est intéressant de constater que certains référents du nom ont fait l'objet de choix de leur vivant mais aussi au moment de leur mort. C'est le cas de Lucie Aubrac : elle a inauguré, avec son mari, Raymond Aubrac, la médiathèque de Saint-Ouen en 1998 et, en juin 2007, soit deux mois après son décès, la ville de Vénissieux a choisi de donner son nom à la médiathèque ouverte en 2001²².

Il a été très difficile de déterminer ce statut de vie ou de mort pour les personnalités au moment de la dénomination des bibliothèques pour 11% de ce panel restreint car on ne dispose que de trop peu d'informations sur les motivations ou les dates du choix opéré par la collectivité. Dès lors, ne sachant pas si le choix s'est fait au moment de l'ouverture de la bibliothèque ou au cours de la vie de l'établissement, il était trop incertain d'établir des corrélations entre les dates (de mort) des référents du nom et les intentions des décideurs.

Les personnes : par fonction

2% des noms de personnes font référence à des personnages imaginaires : personnages d'œuvres de fiction, personnages mythologiques, personnages historiques (ayant réellement existé). Ils n'ont donc pas, à proprement parler, de fonctions, sauf éventuellement pour les derniers, qu'on ne prendra ici pourtant pas en compte car leurs fonctions apparaissent bien imprécises.

Les personnes réelles qui ont donné leur nom à des établissements se répartissent par catégorie. Leurs fonctions sont donc à examiner au regard de chacune, présentée ci-dessus.

²¹ Il n'a pas été possible de catégoriser les 4% restant car aucune information n'a été trouvée sur les référents du nom ou car cette information ne semblait pas pertinente (personnage d'une œuvre de fiction).

²² Bien que le vote du Conseil municipal ait eu lieu le 25 juin 2007, la cérémonie officielle de dénomination n'a eu lieu que le 8 mai 2008, sans doute parce que la ville a souhaité attendre ce jour hautement symbolique.

Les personnes : par courant politique

Les noms de personnalités politiques (au sens large) sont donnés à 80 établissements, se répartissant 50 dénominations différentes. Il est toujours très délicat de réduire toute une vie politique à une seule appartenance. La catégorisation l'a pourtant nécessité : ont été retenus les courants dans lesquels les personnes ont été les plus actives. Toutefois, cette typologie reste à considérer avec précaution, tout approximative qu'elle demeure.

Les personnalités affiliées à la Gauche sont représentées majoritairement avec 55% du panel, à parts quasiment égales entre socialisme et communisme. Les personnalités de droite comptent pour 29% des cas avec une large part d'élus ou de sympathisants gaullistes. Les personnes classées dans la catégorie « Politique » restant pour 13% dans le panel n'ont pas pu être spécifiquement associées à une appartenance précise car elles n'ont pas exercé de mandats électifs ou bien car leur militantisme transcende cette notion.

La référence locale des noms de personnes

On entend préciser par « référence locale » le fait que le référent du nom est lié à l'histoire de la localité ou du territoire, soit parce qu'il y est né, soit parce qu'il y a vécu et oeuvré, soit parce qu'il y est mort. Bien sûr, les toponymes font nécessairement références locales mais ils sont écartés ici au profit d'une notion de référence locale uniquement attachée aux personnes.

85 établissements portent le nom d'une personne qui a compté pour le territoire (29% des bibliothèques). Les noms de la catégorie « Culture » sont les plus nombreux à porter cette référence locale, avec 58% des cas. Les noms politiques sont seconds avec 33% des cas et, enfin, viennent les sciences avec 9% des noms de personnalités locales ou assimilées comme telles.

Les noms des bibliothèques territoriales sont polymorphes, tant dans leur forme que dans leurs enjeux. Cet état des lieux le révèle bien, offrant la possibilité d'une première lecture politique de la dénomination des établissements de lecture publique. Cet aperçu liminaire n'amène-t-il pas, déjà, à s'interroger sur la capacité – voire la vocation – des noms à démocratiser la bibliothèque ou, du moins, son image ?

Partie 2 : Processus et enjeux du nom

Nommer une bibliothèque, c'est nommer une institution culturelle et sociale mais c'est surtout nommer un édifice public inscrit dans un contexte local. Il est important de savoir comment les collectivités territoriales procèdent pour donner un nom à leurs établissements de lecture publique, à la fois en termes de démarches et de motivations.

L'étude qui suit se fonde sur un second corpus tout à fait différent du premier. Ce corpus dynamique – que l'on pourra appeler « corpus n°2 » – a été constitué pour approfondir la réflexion et mieux connaître les tenants et les aboutissants des choix opérés en matière de noms. Il prend appui sur leur diversité afin de garantir une représentativité des différentes situations possibles (processus, enjeux, fonctions du nom). Des bibliothèques de toute la France ont ainsi été retenues, en lien ou non avec le corpus n°1, selon plusieurs critères :

- leur dénomination en elle-même : noms très classiques, noms originaux, noms marketés, noms fortement connotés (politiquement), coexistence de plusieurs noms, absences de nom particulier, passages de bibliothèque à médiathèque, évitement de noms, etc. ;
- des politiques de réseau intéressantes quant aux noms ;
- des changements de noms récents ;
- des processus de dénomination particuliers comme le concours de citoyens.

L'objectif était de travailler sur une trentaine d'unités²³. Un questionnaire en ligne comprenant 26 questions réparties en deux parcours distincts (voir le questionnaire en Annexes : annexe n°3) a été transmis par envoi ciblé à la majorité des bibliothèques retenues, les autres structures, à la configuration plus complexe (réseaux, notamment), faisant l'objet d'entretiens en face-à-face.

Le questionnaire a été diffusé auprès de 56 structures parmi lesquelles 27 ont répondu. Par ailleurs, huit entretiens ont été menés. Le corpus n°2 repose donc sur les réponses de 35 unités représentant bien la diversité de situations attendues. Ces réponses ont été étudiées dans une démarche analytique au cas par cas mais aussi comparée. La liste des personnes interrogées se trouve en Annexes (annexe n°4).

Pour précision, il est à noter que les chiffres qui sont présentés plus loin sont relatifs, dans la mesure où ils ne peuvent pas toujours être mis au regard de l'intégralité du panel. Les unités étudiées étant très diverses (tutelles, statut, raison motivant l'intérêt pour la structure, etc.), tout comme les réponses (questions ouvertes ou à choix multiples en majorité), la comparaison des éléments entre eux n'est pas toujours pertinente²⁴.

²³ Ici, il est préférable de réfléchir en termes d'unités ou de tutelles plutôt que d'établissements proprement dits car plusieurs villes ou EPCI interrogées comptent plusieurs établissements (réseaux).

²⁴ Cela explique notamment l'absence de pourcentages.

2.1. LE PROCESSUS DE DENOMINATION

Le contexte juridique

Noms de rues et noms des bâtiments et édifices publics connaissent des histoires et des évolutions assez semblables. Ce sont tous des toponymes (au sens premier du terme) qui permettent aux individus et aux institutions d'organiser le territoire pour mieux le maîtriser. Comme l'explique Marie Comard-Rentz²⁵ au sujet des noms de rues, la pratique de la dénomination remonte au Moyen-Age : les habitants se sont mis à donner des noms aux lieux qu'ils habitaient ou fréquentaient afin de faciliter leur repérage au sein de la communauté. Si l'initiative est privée et non systématisée jusqu'alors, elle devient publique sous le règne d'Henri IV en 1600 : le pouvoir politique prend le monopole de la dénomination des rues, introduisant l'idée qu'un nom peut être donné à une rue sans rapport direct avec la nature, la fonction ou l'emplacement du lieu comme c'était le cas auparavant. On peut considérer que c'est à partir de cette période que l'on commence à doter aussi les bâtiments et édifices publics de noms particuliers. Les bibliothèques sont des édifices publics mais l'affirmation d'une dénomination propre est sans doute plus tardive, suivant progressivement le développement de la lecture publique au XIX^{ème} siècle et se densifiant au XX^{ème} siècle.

Aujourd'hui, la dénomination des voies et édifices publics est considérée au regard de plusieurs textes législatifs. Elle relève de l'article L. 2121-29 du *Code général des collectivités territoriales* qui stipule que le conseil municipal règle, par délibération, les affaires de la commune dont les questions de dénomination des lieux publics. Cela signifie que l'attribution (ou la modification) du nom à une bibliothèque doit être votée en assemblée délibérante, selon les règles de majorité applicables.

Outre cette procédure politico-administrative, la dénomination des édifices publics doit respecter un certain nombre de principes, au regard de la loi :

- conformité avec l'intérêt public local : le nom choisi ne doit être « *ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné* »²⁶ ;

- neutralité du service public et égalité des citoyens : il convient d'éviter « *d'attribuer à une voie ou un édifice public le nom d'une personne vivante, particulièrement lorsque celle-ci exerce des responsabilités politiques* »²⁷ ou, pour le dire autrement, « *tout signe symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques* »²⁸.

Seul le Maire a autorité, au titre de ses pouvoirs de police générale, d'interdire une dénomination qui irait à l'encontre des principes exposés. Si son intervention dans ce domaine est jugée abusive, il pourra être sanctionné par le juge administratif pour incompétence.

Par ailleurs, dès lors que la volonté est de donner le nom d'une personne vivante à un édifice, il est de rigueur d'en solliciter, auprès d'elle, l'autorisation expresse.

²⁵ COMARD-RENTZ, Marie, « Dénomination et changement de nom de rue : enjeu politique, enjeux de mémoire », *Mémoire de l'Institut d'études politiques de Lyon*, 2006, p.9-30.

²⁶ Sénat, « Dénomination des rues et des édifices publics, 13^{ème} législature - Réponse du Ministère chargé des collectivités territoriales », *JO Sénat du 13/01/2011*, p.70 : [En ligne] <<http://www.senat.fr/questions/base/2010/qSEQ101015401.html>> (Consulté le 10 novembre 2012).

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Assemblée Nationale, « 13^{ème} législature – Question n°59304 », *JO Assemblée nationale du 09/03/2010*, p.2765 : [En ligne] <<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-59304QE.htm>> (Consulté le 10 novembre 2012).

Certaines collectivités, comme Paris, procèdent de la même façon pour des choix centrés sur toute personnalité ayant vécu au XX^{ème} siècle, se rapprochant des ayants-droits pour obtenir cet accord. Là est le moyen de s'assurer que les personnes concernées directement ou indirectement par la démarche mémorielle y sont favorables.

En l'absence de réglementation spécifique, l'ensemble de ces procédures et principes valent également pour les établissements relevant d'une tutelle intercommunale.

Les règles concernant la dénomination des édifices publics sont relativement claires, même si le droit, comme dans de nombreux textes, peut être interprété de diverses manières. Si les collectivités sont globalement respectueuses de la procédure, on peut s'interroger, au vu des noms que l'état des lieux a mis au jour, quant au respect des principes (républicains) qui régissent la démarche de dénomination. Par ailleurs, quand bien même la bibliothèque porte un nom officiel car voté, voire inauguré, cela n'empêche pas qu'il soit doublé d'un nom « officieux », d'un nom d'usage (souvent un toponyme) que les individus – citoyens, élus et bibliothécaires – emploient de façon préférentielle parce qu'il leur semble tout simplement plus parlant et donc plus viable au sein du collectif.

Les acteurs du nom

L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale exerce, au regard de la loi, un rôle prépondérant dans le processus de dénomination des bibliothèques. Les élus locaux, municipaux ou intercommunaux²⁹, sont ainsi les « *destinateurs* » du nom, selon l'expression de Gérard Genette³⁰ : ce sont eux qui, en en décidant, adressent le nom à la communauté, à la population auxquelles la bibliothèque est destinée. Si le rôle des élus est manifeste, il s'exerce à deux niveaux différents :

- en fin de parcours : par la validation et l'officialisation du choix au moment du vote par l'assemblée délibérante ;
- en amont : par la réflexion sur le nom depuis l'expression des premiers souhaits jusqu'au consensus, en passant par le choix du processus particulier à mettre éventuellement en œuvre.

Le premier niveau induit nécessairement le concours de tous les élus locaux, puisque réunis en assemblée délibérante : en ce sens, on peut considérer que c'est un organe démocratique qui décide démocratiquement du nom, même si l'on sait que, dans la plupart des cas, le moment du vote ne permet pas tant à l'assemblée de débattre des propositions que de valider un choix qui s'est fait bien avant.

Pour ce qui est du travail en amont, il investit les élus dans des proportions variables selon les collectivités. Le choix de la dénomination des bibliothèques, d'après les réponses des unités interrogées, repose souvent sur le Maire (ou le Président de l'EPCI) et/ou l'adjoint en charge de la culture ou, du moins, émane-t-il souvent d'eux (le Maire ou le Président : 8 unités sur 35 ; l' élu à la culture : 3 ; les deux : 3). L'implication des autres adjoints est plus rare, sauf dans les cas où les élus de la majorité participent à la réflexion, réunis en bureau municipal (1 unité). Quant à

²⁹ Les élus intercommunaux parfois dans une moindre mesure, tant l'attribution du nom, même en EPCI, semble encore largement vouloir être, pour élément fortement symbolique qu'elle soit, du ressort des élus municipaux.

³⁰ GENETTE, Gérard, *Figures III*, Ed. du Seuil, 1972, 286p.

l'implication de l'ensemble des élus du territoire, toutes appartenances politiques confondues, elle semble assez rare dans cette phase réflexive (2 unités). Apparaît donc un certain cloisonnement, une certaine partition dans l'implication des acteurs politiques locaux. Est-ce parce que les enjeux politiques que recouvre la dénomination d'un édifice public sont stratégiques ?

Parmi les acteurs du nom, on compte aussi les professionnels. Leur implication est réelle, dans des proportions variables, mais elle est souvent indirecte. Les bibliothécaires font d'eux-mêmes appel à – ou sont sollicités par – la tutelle pour faire des propositions de dénomination dans la phase amont (9 unités l'ont indiqué). Cette réflexion est souvent menée en équipe, même si c'est le chef de service qui assure le lien, ensuite, avec la tutelle. Si l'implication des professionnels existe, leur influence et leur poids dans la décision sont parfois davantage sujets à caution. Quoi qu'il en soit, leur sentiment par rapport aux noms des bibliothèques reste assez mitigé, comme le montre le tableau ci-dessous qui fait la moyenne des réponses apportées par les personnes interrogées :

Tableau 9 - Avis des bibliothécaires sur les noms³¹

<i>Critères</i>	<i>Note moyenne des réponses (sur 5)</i>
<i>Intérêt des noms</i>	2,6 /5
<i>Pertinence des noms</i>	2,5 /5
<i>Usage (fait) des noms</i>	2,7 /5
<i>Impact des noms</i>	3 /5
<i>Portée symbolique des noms</i>	3,8 /5

Derniers acteurs du nom, en proportion : les habitants. Ils sont globalement peu sollicités dans les processus de dénomination. Ce sont pourtant les « *destinataires* » des établissements, toujours selon le terme de Genette³², et donc, de leur nom.

Le cloisonnement entre les acteurs peut exister mais il n'est pas si net qu'il y paraît. Certains processus permettent aujourd'hui de les fédérer.

Différents types de processus de dénomination

Le processus d'attribution d'un nom à une bibliothèque repose, le plus souvent, sur le choix et la décision des élus locaux (16 unités), *a fortiori* en comité restreint. Ce n'est qu'à la marge que cette décision implique les autres élus ou requiert le concours des autres acteurs. Plusieurs personnes interrogées ont pointé le fait que ce type de processus n'était pas tant voulu *a priori* que choisi par défaut pour limiter au maximum les polémiques. En effet, sauf quand le consensus existe au sein de l'assemblée délibérante, les questions de dénomination sont un terreau fertile pour la polémique et les conflits de positionnement. Certains élus précisent bien que choisir un nom pour quelque édifice que ce soit (bibliothèque, école, stade, rue, etc.) est toujours très polémique car, en en retenant un, on exclut tous les autres. Ce fait explique des choix tout à fait spécifiques : à Lannion, il a été décidé, à son ouverture en 2006, de ne pas donner de nom particulier à la médiathèque pour « acheter la paix sociale » ; à Neuilly-

³¹ Il a été demandé aux 25 personnes interrogées ici d'évaluer, de façon chiffrée (entre 1 = le moins et 5 = le plus), l'importance qu'elles accordent à ces cinq critères.

³² *Ibid.*

sur-Seine, le recours à des toponymes pour désigner les deux sites qui constituent l'entité « Médiathèque » correspond également à cette volonté de ne pas faire de vagues.

La dénomination d'une bibliothèque peut également ne pas procéder d'un choix mais d'une obligation juridique ou morale. Dans le panel étudié, deux unités se trouvent dans cette configuration : Granville et Bron. Si la médiathèque de Granville a été baptisée Charles de la Morandière en hommage à l'historien de la marine qui a légué sa collection de livres à la ville, cœur du fonds patrimonial de l'établissement actuel, l'exemple de Bron est plus parlant encore. Un nouvel équipement de lecture publique va y ouvrir en 2013. Il est prévu qu'il conserve le nom de la médiathèque actuelle qui a ouvert dans les années 1970, à savoir Jean Prévost³³, ce par obligation morale vis-à-vis du référent du nom et de sa famille, selon les propos du directeur général des services. L'obligation juridique de dénomination n'est pas représentée dans le panel mais elle existe, notamment lors d'un legs. Il arrive que le donateur demande, comme clause suspensive, à ce que son nom soit donné à l'institution : ce fut le cas pour Richard Anacréon³⁴ qui a fait don de ses collections d'œuvres d'art et de bibliophilie du XX^{ème} siècle à la ville de Granville, spécifiant, d'une part, qu'un musée devait être construit pour les présenter aux publics et, d'autre part, que celui-ci devait porter son nom. La collectivité n'a eu d'autre choix que de s'exécuter pour recevoir ce précieux fonds et gère aujourd'hui le Musée d'art moderne Richard Anacréon.

Le dernier type de processus de dénomination envisageable en appelle à la participation citoyenne : c'est le concours de citoyens. De la boîte à idées dans laquelle les habitants peuvent déposer leurs propositions de noms au vote organisé sur tout le territoire, les modalités de concours sont plurielles. Ce processus intervient dans 7 unités sur les 35 étudiées. C'est, par exemple, de cette façon que les noms des bibliothèques d'Oullins (La MémO), du Grand Angoulême (L'Alpha), de Toulouse (Grand M), de Tarnos (Les temps modernes) et de certains établissements parisiens (Marguerite Audoux) ont été choisis.

Les différents processus sont potentiellement perméables, impliquant les acteurs de façon variable dans l'attribution du nom.

Le processus de dénomination des bibliothèques est-il démocratique ? Si l'on considère que le nom est voté en assemblée délibérante, la réponse est évidente : formellement, le processus l'est. Toutefois, si l'on étudie la proportion et la fréquence de l'implication des différents acteurs, on est davantage tenté de s'interroger puisqu'elles sont relativement faibles. On en revient alors à la question centrale de la représentativité démocratique : un individu peut-il à lui seul représenter le collectif parce qu'il a été élu par le peuple, notamment dans ce type d'intervention davantage esthétique et philosophique que technique ?

³³ Jean Prévost (1901-1944) est écrivain et résistant. Il est lié à Bron et son nom a été donné à la première bibliothèque dès son ouverture, pour honorer la mémoire de cette personnalité locale. L'actuelle et la nouvelle médiathèques coexistent pour l'instant avant le remplacement de la première par la seconde et elles portent donc toutes deux le même nom générique et le même nom particulier : « Médiathèque Jean Prévost ».

³⁴ Richard Anacréon (1907-1992) est natif de Granville. Il a été libraire à Paris et ami des illustres artistes de Saint-Germain-des-Prés dont il a acquis ou reçu de nombreuses œuvres (peintures, sculptures ou éditions rares).

2.2. LES ENJEUX ET FONCTIONS DU NOM

Les occasions de la dénomination

Dans la plupart des cas, on donne un nom à une bibliothèque au moment de son ouverture. C'est l'un des moyens, pour les décideurs, de couronner l'équipement et, le choix du nom se faisant souvent en fin de parcours, de mettre un terme symbolique au projet. 23 établissements du panel ont ainsi été baptisés pour leur inauguration. La réflexion sur le nom occupe, en général, les derniers mois, voire les dernières semaines, d'un projet d'ouverture. Ce moment pour choisir le nom vaut pour les nouveaux équipements certes, mais il peut valoir aussi pour des restructurations ou réhabilitations de structures déjà existantes (1 unité ici ; plusieurs établissements à Paris dont la bibliothèque Picpus devenue Médiathèque Hélène Berr en 2009). Par exemple, la médiathèque Olympe de Gouges fait partie du réseau strasbourgeois. Anciennement « bibliothèque municipale », elle est devenue la « médiathèque Centre-ville » en 2008. Suite à une réhabilitation en profondeur des locaux, elle a pris, en mars 2012, le nom de celle qui est considérée comme la première féministe de France, pour signifier la création d'un pôle documentaire promouvant l'égalité des genres, d'une part, et pour témoigner de la volonté municipale d'établir la parité Hommes/Femmes dans les noms de lieux publics, d'autre part.

Les cas de dénominations ou de re-dénominations au cours de la vie d'un établissement qui ne sont pas liées à une réhabilitation existent aussi (9 unités). La médiathèque de Soisy-sur-Seine (Essonne) a ainsi pris le nom de Gilles Malet³⁵ en 2011, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine où l'on a commémoré les 700 ans de sa mort, alors qu'ouverte en 2008, elle ne portait aucun nom particulier jusqu'alors. Autre exemple, la médiathèque Cathédrale de Reims qui est devenue la médiathèque Jean Falala en 2006 suite à la décision du Maire de rendre hommage à son prédécesseur, mort l'année précédente, qui avait été à l'origine du projet de BMVR. Dernier exemple, celui de la médiathèque d'Aubenas qui a pris le nom de Jean Ferrat suite à la mort du chanteur en 2011.

S'il est très rare que, lorsqu'une ville crée un nouvel équipement pour remplacer une structure ancienne, la tutelle n'en profite pas pour marquer son empreinte en lui donnant un nom, cela peut arriver, comme en témoigne l'exemple de Bron où le nom passe, tel quel, de l'ancienne à la nouvelle médiathèque.

Les fonctions du nom

Les dénominations sont diverses et interrogent nécessairement. Mais, finalement, à quoi un nom sert-il ? La question est centrale et vaut pour tout édifice public. Se situant au-delà de la seule vocation de baptême, la dénomination d'un établissement de lecture publique poursuit cinq objectifs, bien sûr compatibles :

-localiser la bibliothèque : c'est le cas des noms de la catégorie « Toponymie » ;

³⁵ Gilles Malet (1369-1411) a été seigneur de Soisy. Il est, par ailleurs, considéré comme le premier bibliothécaire français puisqu'il était garde de la Librairie royale sous Charles V.

- décrire la fonction, le contenu ou la cible de la bibliothèque : c'est le cas des établissements de la catégorie « Orienté Institution » et de ceux qui ne possèdent aucun nom particulier ;
- commémorer et rendre hommage à des personnalités ou à des faits : c'est le cas des structures regroupées dans les catégories « Culture », « Politique », « Sciences » et dans les « Causes transversales » ;
- affirmer une identité, ancrer territorialement la bibliothèque : c'est le but des « Références locales », notamment, mais également des toponymes ;
- séduire les publics et communiquer : ainsi de la catégorie « Eléments de langage ».

Au vu de ces objectifs, on peut considérer que les noms remplissent trois grands types de fonctions : des fonctions de localisation, des fonctions de commémoration et des fonctions de communication. Au sein du panel étudié, la fonction commémorative est la plus représentée, suivie de la fonction de localisation puis de la fonction communicationnelle. Le tableau ci-dessous présente leur répartition, ainsi que leur objet précis. La plupart des dénominations relève, évidemment, de plusieurs champs à la fois.

Tableau 10 - Fonctions des noms des bibliothèques

<i>Fonctions du nom</i>	<i>Objet, Valeur, Message</i>
<i>Localisation</i>	Localisation géographique de la bibliothèque (pour 6 unités)
	Ancrage territorial ou social de la bibliothèque (pour 10 unités)
	Description de la fonction du lieu/Neutralité (pour 3 unités)
<i>Commémoration</i>	Valeur expressément mémorielle du nom (pour 10 unités)
	Valeur culturelle du nom (pour 18 unités)
	Valeur politique du nom (pour 14 unités)
<i>Communication</i>	Communication <i>stricto sensu</i> (pour 8 unités)
	Marketing/Marque (pour 5 unités)

Il est bon de noter à ce propos que le « *lien symbolique* » (référence à une personnalité) ou le « *lien concret* » (référence au territoire), selon la distinction faite par Jean-Marc Vidal³⁶, existe dans tous les noms d'établissements mais dans des proportions plus ou moins importantes.

Des intentions derrière le nom

Le nom est souvent choisi pour une occasion particulière, définie par chaque tutelle selon ses propres priorités. Il est, en ce sens, le témoin d'une politique donnée qui s'est exercée à un moment donné, cela d'autant plus que, dans la plupart des cas, la dénomination d'un établissement, hors occasions particulières, est peu remise en cause par les mandatures suivantes et est donc conservé sur le long terme. Marque d'identité de l'établissement, révélateur symbolique de la politique qui l'a porté, le nom véhicule des valeurs que les décideurs, par leur choix, ont, consciemment ou inconsciemment, promues. A aucun point de vue, le choix de la dénomination d'une bibliothèque ne peut être qualifié de neutre : si le nom dénote, il connote également³⁷.

Le fait que le nom soit souvent utilisé pour symboliser le changement lors d'une ouverture ou d'une restructuration est marquant de cette réalité. On profite du nom pour

³⁶ *Op. cit.*, p.28.

³⁷ En linguistique, la dénotation correspond au sens littéral du terme (sa définition) et la connotation à l'ensemble des éléments de sens (métaphores, exemplifications, etc.) qui peuvent s'y ajouter. Cf. GENETTE, Gérard, *Fiction et diction*, Ed. du Seuil, Coll. Points Essais, 2004, 236p.

en faire un étendard qui permet, si ce n'est tant de magnifier l'action, de la pérenniser et de montrer aux citoyens que la collectivité construit et valorise dès aujourd'hui le patrimoine de demain. C'est pourquoi le nom est à la fois, selon la terminologie employée par Aloïs Riegl concernant les monuments, l'expression de « *valeurs de mémoire* » et de « *valeurs d'actualité* »³⁸.

Des intentions se cachent derrière le nom. C'est vrai, que la bibliothèque porte un nom global (nom générique et nom particulier) ou seulement un nom générique. En effet, même le passage de bibliothèque à médiathèque n'est pas anodin. Il révèle une volonté manifeste de symboliser la transition et la nouveauté, qui se fait jour tant en contexte municipal ou intercommunal que départemental³⁹. Pour 31,5% des personnes interrogées dans l'enquête, cette transition est d'ordre temporel : le passage de bibliothèque à médiathèque est symbolique d'une nouvelle période, d'une modernité : on « tourne la page » d'une structure traditionnelle. Pour 54% d'entre elles, il s'agit surtout d'une transition extensive, caractérisée par une offre de supports et de services qui ne soit plus uniquement centrée sur le livre et donc, à son tour, moderne. Si certains professionnels indiquent promouvoir eux-mêmes ce passage d'un terme classique à un terme jugé plus contemporain pour rajeunir l'image des établissements et reconquérir les publics, d'autres soulignent l'intention éminemment politique de ce choix : les élus visent à inscrire leur politique dans leur époque, se démarquant de la tradition, en utilisant la symbolique du nom générique (ou particulier, d'ailleurs). Il en va d'une même intention des dénominations reposant sur l'expression d'une nouvelle modernité : L@ Bibliothèque, pour les noms génériques, et la médiathèque Papyrus & Pixel (Saint-Erblon), pour les noms particuliers, par exemple.

Certaines tutelles mettent, derrière le nom, des intentions encore plus grandes pour transmettre un message clairement identifié, assumé et affiché par le politique, d'une part, et clairement identifiable et appropriable par les populations, de l'autre. C'est le cas de la ville de Paris qui, par le choix de certains noms, cherchent à adresser des clins d'œil à des communautés particulières : ainsi, de la bibliothèque Aimé Césaire (anciennement Plaisance, renommée en 2010), clin d'œil à l'importante communauté antillaise du quartier. A l'inverse, le choix fait parfois de ne retenir qu'un nom générique (ou un nom concept) témoigne d'une volonté du politique de s'adresser à tous les citoyens de façon égale, sans stigmatiser l'équipement par un nom particulier forcément connotatif, ce qui semble, au regard de la réglementation en vigueur, une démarche plus idoine : ce fut la volonté des villes d'Anzin et de Viroflay.

Globalement, les valeurs véhiculées par les noms peuvent être érigées en autant de symboles : culturels, politiques, sociaux, d'engagement, territoriaux, mémoriels, actuels, etc. Dans la pratique, comme le démontre l'état des lieux, la symbolique culturelle tend à primer sur les autres dans les choix de noms, toponymes mis à part. Ces valeurs et symboles, (sup)portés de gré ou de force, sont soit transparents si le citoyen connaît la référence du nom (identité, biographie, faits, dates du référent), soit opaques s'il l'ignore. Sans doute est-ce en partie dans la capacité du nom choisi à être transparent aux yeux de tous qu'on mesure l'importance qu'une collectivité accorde à l'accès – démocratique – à la culture.

³⁸ L'historien de l'art Aloïs Riegl établit, à la fin du XIX^{ème} siècle, dans *Le culte moderne des monuments* (Ed. du Seuil, Coll. Espacements, 2001, 122p.), la distinction entre mémoire et actualité pour caractériser la valeur des monuments.

³⁹ Il est intéressant de noter ici que les BDP sont également sujettes à ce changement de nom générique (et à la tendance à la siglaison, par ailleurs) : pour exemple parmi d'autres, la BDP d'Ille-et-Vilaine est devenue il y a peu la MDIV ou Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

2.3. NOM CHOISI OU NOM SUBI ?

Le nom très investi

Il arrive que, loin d'être anecdotique, la dénomination des bibliothèques soit le fruit de politiques très volontaristes : le pouvoir politique vise à « *se faire reconnaître, identifier et, si possible, favorablement apprécier grâce à tout un système de signes et d'emblèmes, dont les principaux sont ceux qui frappent la vue* »⁴⁰ et le nom des édifices lui en offre la possibilité.

Dans certaines collectivités, la question du nom fait l'objet d'un travail en amont décisif. On peut penser que, si une tutelle travaille beaucoup le nom de la bibliothèque, c'est qu'elle souhaite particulièrement travailler l'image de l'établissement. Dans cette logique, les villes ou EPCI qui mettent en place des processus de dénomination (7 unités dans le panel) associant tous les acteurs locaux témoignent d'une volonté d'aboutir à une meilleure insertion de la bibliothèque au sein du territoire. En associant les populations de façon native au projet, les élus et les professionnels peuvent espérer mieux ancrer l'équipement dans les pratiques sociales.

L'exemple très récent du Grand Angoulême est tout à fait instructif. Tout d'abord, la réflexion sur le nom de la nouvelle bibliothèque a été orchestrée par la Direction de la Communication de l'EPCI avec l'appui d'un cabinet de *naming*⁴¹ : cela témoigne d'un investissement symbolique fort de cette structure et représente un investissement financier non négligeable pour la collectivité. Ensuite, la réflexion a été amorcée plus de deux ans avant l'ouverture de la nouvelle bibliothèque centrale intercommunale : « *L'objectif est de trouver un nom pour la pose de la première pierre* », selon les propos de la directrice de la communication qui confie également la nécessité de trouver « *un nom parlant, attachant, simple à mémoriser, familier et dans lequel le plus grand nombre pourrait se retrouver* »⁴². Enfin, elle s'est déroulée de façon très participative : un groupe d'élus, d'acteurs culturels et d'acteurs du projet a établi une dizaine de propositions de noms qui ont été validées par la tutelle avant d'être soumises à une consultation publique par le biais de bulletins diffusés dans différents lieux publics et de votes par Internet ; un jury composé d'élus, d'habitants et de personnalités a choisi le nom définitif, L'Alpha. Si ce nom a été choisi, c'est qu'il peut être interprété de multiples manières :

- d'un point de vue politique : l'idée d'un consensus autour du nom du fait du processus adopté, la promotion d'une démocratie participative, la lettre grecque symbole du commencement, la référence à la première lettre d'Angoulême ;
- d'un point de vue culturel : la référence à la lettre grecque, à de nombreuses œuvres (Jorge Luis Borges, Aldous Huxley, etc.), à l'infini ;
- d'un point de vue social : la bibliothèque va permettre à chacun de créer les conditions de sa propre ascension sociale (symboliquement, de l'alpha à l'oméga) ;

⁴⁰ AGULHON, Maurice, *Histoire vagabonde Tome 1 – Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Ed. Gallimard, p.283 dans COMARD-RENTZ, Marie, *op. cit.*, p.7.

⁴¹ Le *naming* est une pratique *marketing* qui consiste à donner un nom très travaillé à une entité, lui permettant de se démarquer au sein d'un marché concurrentiel.

⁴² « A la recherche du nom de la médiathèque d'Angoulême. Une idée pour les aider ? », *La Charente libre*, 18/01/2012 : [En ligne] <<http://www.charentelibre.fr/2012/01/18/a-la-recherche-du-nom-de-la-mediatheque,1075205.php>> (Consulté le 15 novembre 2012).

-d'un point de vue communicationnel et marketing : un nom facilement déclinable sur des supports de communication, un nom visuel et graphique.

L'expérience de la ville de Tarnos, antérieure à celle d'Angoulême, est assez proche, pour dénommer son nouvel établissement, ouvert en 2010 : la médiathèque Les temps modernes. Le choix définitif du nom est également intervenu avant la pose de la première pierre. Les bibliothécaires et les élus se sont réunis pour établir des propositions de noms que le conseil municipal a validées en en retenant douze qui ont été soumis au vote des habitants par bulletins distribués dans les boîtes aux lettres⁴³.

Cause ou conséquence, l'épreuve du temps a montré que le nom de la médiathèque d'Oullins – La MémO –, également choisi grâce à un concours citoyen, est largement utilisé. Si l'usage du nom, pourtant singulier, est unanime, est-ce parce qu'il sonne comme une marque ? Ou bien est-ce parce que les différents acteurs, dont les habitants, ont pu participer à son choix ? En ce sens, on serait tenté de penser que l'investissement du nom reste fortement corrélé au processus de dénomination mis en place et est proportionnel aux enjeux politiques (au sens général du terme) et civiques qui le sous-tendent.

Le nom secondaire

A l'inverse des exemples précédents, il arrive que le nom de la bibliothèque soit davantage vu comme secondaire dans les réflexions de la collectivité. Cela s'exprime à des degrés divers.

Tout d'abord, même là où la politique semble particulièrement incitative en matière de noms, leur caractère accessoire peut se manifester. Ainsi, à la ville de Paris, la nouvelle politique de dénomination des bibliothèques est globale, portée par l'adjoint au Maire en charge de la culture, depuis son élection en 2008. L'objectif est de renouveler progressivement les noms et donc un peu de l'image de toutes les bibliothèques du réseau en l'espace de quelques années (à l'horizon 2014). La demande a été formulée aux élus d'arrondissements et aux professionnels mais aucune ligne directrice forte n'a été donnée, si ce n'est, au tout début, le souhait d'établir une plus grande parité Hommes/Femmes dans les noms. En l'absence d'objectifs et de critères clairement définis, les renouvellements de noms sont traités « à la carte », établissement par établissement, ce qui aboutira à une diversité, voire à une disparité encore plus grande. Pourtant, l'occasion aurait pu être saisie, sans rogner sur l'histoire et l'identité de chaque structure, de construire une nouvelle cohérence en matière de dénominations à l'échelle du réseau. On peut donc considérer qu'au-delà de l'affichage politique, la demande n'étant pas traitée de manière systémique, la question des noms demeure relativement facultative.

Autre cas de figure, la raison alléguée de l'indifférence. Certains professionnels interrogés lors de l'enquête en ont fait état. A Lannion, par exemple, la directrice indique qu'avant l'ouverture de la nouvelle médiathèque, il y avait bien plus urgent à traiter que cette question qui a donc été étudiée par l'équipe de la médiathèque en dernier lieu. Que les professionnels se désintéressent du nom peut se comprendre dans la

⁴³ Le bulletin de vote, avec la présentation du projet et de la démarche et la liste des noms retenus pour la consultation, est proposé en Annexes (annexe n°5).

mesure où, bien que potentiellement appropriables par les bibliothécaires pour servir une politique de service, ses enjeux sont, de prime abord, surtout politiques. Ce faisant, la raison de l'indifférence paraît plus suspecte si elle est exprimée par des élus, désireux qu'ils sont en général, de marquer leur empreinte localement. S'ils invoquent le caractère accessoire du nom, c'est bien souvent le signe d'une volonté de contenir les polémiques. En ce sens, penser au nom en toute fin de parcours peut effectivement être lié à une mauvaise gestion du calendrier mais prendre une décision « à la dernière minute » permet surtout de limiter les tensions sur des problématiques de dénomination symboliquement très investies, d'autant plus pour un établissement culturel qui sert souvent de vitrine au politique.

Certains choix de noms s'inscrivent clairement dans cet objectif d'apaisement social ou politique (3 unités l'ont spécifié). Les stratégies d'évitement de noms le permettent. Ainsi, à Neuilly-sur-Seine, pour éviter les tensions au sein du conseil municipal, on adopte des toponymes. Pourtant, de nombreuses personnalités, notamment culturelles, sont nés, ont vécu ou sont mortes dans cette ville⁴⁴ qui aurait pu, comme beaucoup d'autres communes, faire le choix de noms de personnes pour baptiser ses médiathèques. Ainsi également, à Bron, le nom de la nouvelle médiathèque est nativement reconduit à l'identique de l'équipement existant, alors que le projet est résolument différent. Est-ce le signe d'une fidélité absolue au référent du nom ou bien d'un ardent désir des élus de tuer les polémiques dans l'œuf, polémiques déjà nombreuses quant à l'opportunité du projet⁴⁵ ? D'une manière plus générale, le fait que certaines villes ou EPCI décident de ne donner qu'un nom générique ou un nom concept (exemple du Trente à Vienne⁴⁶) à leur bibliothèque peut procéder d'une même stratégie d'évitement, même si c'est parfois aussi le fruit d'un vrai choix politique.

On comprend par ces différents exemples que le nom reste un sujet sensible. C'est souvent pour cela que la question de la dénomination est traitée avec grande précaution, voire passée au second plan.

Le nom refusé

L'investissement du nom peut être relatif en fonction des enjeux que la collectivité y place. Toutefois, en positif ou en négatif, il procède d'un choix et, malgré l'engagement des décideurs, il se peut que le nom ne soit pas porté du tout, ce qui se retrouve dans plusieurs cas de figures.

Avant tout, quand bien même les acteurs du nom décident d'une dénomination, leur souveraineté se heurte parfois au refus des référents pressentis. Si c'est vrai pour les noms de personnalités décédées, c'est davantage fréquent pour les personnes vivantes. La médiathèque de L'Isle-d'Abeau, ouverte en 2010, constitue un exemple intéressant car l'intention première a été de lui donner le nom d'une icône de la littérature ou du cinéma contemporains. Si le nom de Claude Ponti, auteur et illustrateur pour la jeunesse, a d'abord été retenu, celui-ci a refusé l'hommage, trouvant qu'« *on l'enterrait un peu*

⁴⁴ Par exemple, Roger Martin du Gard, Jacques Prévert et Louis Aragon sont nés à Neuilly-sur-Seine ; François Truffaut y est mort.

⁴⁵ Cf. la vidéo « Médiathèque de Bron : la discorde » du 18 avril 2011 : [En ligne] <http://www.wat.tv/video/mediatheque-bron-discorde-3m0lz_3ko9v_.html> (Consulté le 15 novembre 2012).

⁴⁶ Le nom du Trente fait référence à l'emplacement du bâtiment qui se situe au numéro 30 de l'avenue du Général Leclerc à Vienne.

tôt », selon les termes employés par la directrice du réseau de la CAPI. Le nom d'Agnès Varda a finalement été choisi, en accord avec l'intéressée, qui y a trouvé, elle, l'occasion d' « *une vraie curiosité pour la médiathèque* ».

Cette relation préalable avec les référents du nom, surtout vivants, est essentielle puisque, acceptant l'hommage, ils jouent, d'une certaine manière, le rôle de caution intellectuelle ou morale pour l'établissement. Il est donc fondamental qu'ils connaissent le projet et soient en accord avec le service qui sera proposé. En 1995, trois villes du Sud de la France – Toulon, Marignane et Orange – sont passées sous la tutelle frontiste. Agissant de façon très forte sur les politiques documentaires comme en témoignent encore certains débats professionnels⁴⁷, les élus n'ont apparemment pas cherché à modifier le nom des bibliothèques à leur arrivée. Le changement de nom des édifices publics semble, en effet, rarement se faire *a priori* pour des motifs explicitement politiques, délicats à assumer vis-à-vis de la population. A Marignane (hors corpus), en revanche, l'écrivain et académicien Jean d'Ormesson avait accepté, dans les années 1980, de donner son nom à la bibliothèque mais il a été conduit à regretter cette décision par la suite. Il se confiait ainsi, interrogé par *Libération* en février 1997 : « *La municipalité a changé depuis que j'ai accepté de donner mon nom à cette bibliothèque ? Qu'y puis-je ? [...] J'aurais sans doute demandé à ce que l'on retire mon nom si je n'avais pas lu cette lettre* [NDA : lettre ouverte écrite à Jean d'Ormesson par la présidente de l'ABF d'alors, Marie-Pascale Bonnal, pour dénoncer la censure frontiste] *dans la presse* »⁴⁸.

Le dernier cas de refus du nom se situe non pas tant en amont qu'en aval du processus de dénomination et repose sur l'appropriation des noms des bibliothèques par les professionnels. Comme on l'a vu, les bibliothécaires sont souvent indirectement investis dans les réflexions sur le nom de leur établissement. Ils s'en emparent relativement peu, ce à tort ou à raison, mais ont tendance à considérer que les noms choisis unilatéralement par le politique, *a fortiori* pour des équipements déjà existants, sont peu utiles et donc peu légitimes. De ce fait, non convaincus du bien-fondé de la démarche, ils ne participent pas à la légitimation du nom auprès des publics : les professionnels n'utilisent pas au quotidien le nom officiel de leur établissement (nom global) pour le désigner mais un nom raccourci (nom générique) ou un nom différent (sigles), dans 11 unités sur les 35 interrogées. Ce fut le cas à la ville de Lyon où les élus ont décidé récemment d'attribuer des noms de femmes aux nouvelles médiathèques, dans l'optique d'une meilleure parité Hommes/Femmes dans les dénominations publiques : la médiathèque de Vaise porte ainsi le nom de la poétesse du XIX^{ème} siècle, Marceline Desborde Valmore, celle du Bachut le nom de Marguerite Duras, celle de la Duchère le nom d'Annie Schwartz, ancienne habitante du quartier. Les professionnels, depuis plusieurs décennies, ont structuré le réseau lyonnais par d'autres logiques nominales. S'ils ont, par obligation « statutaire », accepté ces choix politiques, ils ne contribuent pas à leur communication, privilégiant la dénomination qui leur semble la plus parlante pour les usagers, à savoir la toponymie (noms de quartiers et/ou noms d'arrondissements).

⁴⁷ Cf. ROZIER, Jean-Michel, « Du pluralisme de l'information dans les bibliothèques publiques et de la liberté d'action des professionnels », *Documentaliste*, vol. 34, 01/01/1997, p.18-19 : [En ligne] <<http://www.adbs.fr/du-pluralisme-de-l-information-dans-les-bibliotheques-publiques-et-de-la-liberte-d-action-des-professionnels-13593.htm?RH=REVUE>> (Consulté le 19 novembre 2012).

⁴⁸ VAUDOIT, Hervé, « La mairie Front national de Marignane prend les commandes de la bibliothèque », *Libération*, 05/02/1997 : [En ligne] <<http://www.liberation.fr/culture/0101207121-la-mairie-front-national-de-marignane-prend-les-commandes-a-la-bibliotheque-depuis-juillet-les-elus-imposent-leurs-choix-de-livres-et-de-journaux>> (Consulté le 19 novembre 2012).

Cet exemple de refus *a posteriori* montre que, quand le nom de la bibliothèque n'est pas assumé puis porté par les professionnels, il risque fort d'être relégué au rang d'intention politique, en étant passé sous silence. N'est-ce pas aussi l'usage institutionnel du nom, sur le terrain (discours professionnels, supports de communication) qui, seul, forge une habitude et « fait » le nom ?

La question du nom est, dans un projet de bibliothèque en cours de définition ou de redéfinition, un passage obligé que la collectivité s'approprié plus ou moins en fonction de l'environnement politique, professionnel, social et culturel dans lequel elle évolue. Si certaines tutelles s'en emparent vivement pour mettre le nom au service d'une politique publique volontariste, d'autres tendent plutôt à subir la pression du nom. Ainsi, les processus et enjeux du nom correspondent schématiquement à deux logiques distinctes :

- obligation, rapidité et tradition, d'une part ;
- choix, concertation et innovation, d'autre part.

Vecteur de valeurs et de symboles, le nom est, dans tous les cas, porteur d'un message adressé aux populations. A n'en pas douter, le système dans lequel s'inscrit la dénomination de la bibliothèque est démocratique mais le message, lui, l'est-il vraiment ?

Partie 3 : Les logiques du nom

La dénomination des bibliothèques est une problématique complexe, tant elle repose sur des enjeux, des objectifs, des symboles et des formes d'expression dont seul le contexte local permet de prendre l'entière mesure. Si l'état des lieux livre des clés d'interprétation des noms de façon très immédiate, il est intéressant de chercher à savoir si ces noms, divers, s'inscrivent dans des logiques plus globales, lorsqu'ils sont considérés à une échelle macroscopique. L'analyse des noms amène-t-elle à révéler des lignes forces, voire des « lois » transcendantes auxquelles les dénominations obéissent ?

La réflexion s'appuie ici sur les données et l'analyse des corpus n°1 et n°2, ainsi que sur des exemples issus d'autres bibliothèques ou collectivités.

3.1. UNE LOGIQUE TERRITORIALE

Des profils par région

Les régions cibles ont été choisies, pour l'étude, du fait de leur diversité à la fois sociodémographique et économique qui a nécessairement une incidence sur l'offre proposée, en matière de lecture publique. Le travail sur le corpus n°1 a permis de dégager le profil de chaque région – Bretagne, La Réunion, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Ile-de-France – quant à l'organisation des bibliothèques en général et à leur dénomination, en particulier. C'est ce que les tableaux suivants présentent⁴⁹.

Tableau 11 - Profils par région : les équipements

		Donnée la plus haute				
		Donnée la plus basse				
		BRE.	I-D-F.	M-P.	REU.	R-A.
Taux d'équipement	Nb de bib. par habitants :	1 bib. pour 16 700	1 bib pour 25 000	1 bib. pour 19 000	1 bib. pour 17 100	1 bib. pour 18 800
	Typologie des équipements					
	Total Nb. d'équipements :	69	436	62	45	159
	Equipements municipaux :	91%	79%	81%	82%	72%
	Equipements intercommunaux :	9%	21%	19%	18%	28%
	Etablissements uniques :	43%	31%	39%	13%	37%
	Etablissements en réseau :	57%	69%	61%	87%	63%
	Equipements ouverts av. 1960 :	3%	3%	5%	0%	1%
	Equipements ouverts 1960-70 :	3%	3%	2%	0%	3%
	Equipements ouverts 1970-80 :	13%	19%	15%	0%	18%
	Equipements ouverts 1980-90 :	14%	27%	24%	11%	25%
	Equipements ouverts 1990-00 :	19%	18%	23%	18%	19%
	Equipements ouverts 2000-12 :	36%	22%	27%	22%	26%
	Equipements ouverts 2013-... :	12%	2%	5%	0%	2%
	Période d'ouverture non connue :	0%	8%	0%	49%	8%

⁴⁹ Le code couleur employé dans ce tableau et les suivants est le même. Il permet de comparer les régions entre elles : en rouge, sont représentées les régions qui arrivent en tête, en bleu celles qui arrivent en queue pour chaque item et en vert celles qui arrivent à égalité. La lecture doit donc se faire horizontalement pour la comparaison des régions entre elles.

Le taux d'équipement des régions en matière de bibliothèques est variable. Si l'offre est, proportionnellement à la population à desservir, la plus importante en Bretagne, elle l'est le moins en Ile-de-France bien que le nombre de structures soit nettement supérieur (436, contre 69 en Bretagne, soit 75% de plus).

Les régions ont toutes connu un développement relativement régulier de l'offre de lecture publique depuis une trentaine d'années. Cet élément est toutefois à nuancer par rapport à La Réunion car, les informations sur les bibliothèques étant très peu nombreuses, notamment en ligne, il n'a été possible de dater les structures que pour la moitié d'entre elles, ce qui fausse la comparaison. L'effort de la Bretagne depuis une dizaine d'années est également à souligner comme signe d'une volonté des collectivités de rattraper un retard dans l'offre ou, du moins, de la moderniser.

Si la plupart des équipements restent municipaux, la part de l'intercommunalité se développe sous l'impulsion des réformes territoriales en cours, notamment dans les régions fortement urbanisées. Le fonctionnement en réseau est déjà plus répandu que le fonctionnement en équipement unique et, du fait de cette reconfiguration territoriale, il tend à se généraliser, y compris en zones rurales.

Tableau 12 - Profils par région : les dénominations

		Donnée la plus haute					
		Donnée la plus basse	BRE.	I-D-F.	M-P.	REU.	R-A.
Noms génériques (% VS total équip.)	Appellation Bibliothèques :		35%	49%	55%	64%	53%
	Appellation Médiathèques :		64%	47%	42%	33%	44%
	Autres appellations :		1%	4%	3%	2%	3%
Noms particuliers (% VS total équip.)	Etablissements avec :		75%	82%	58%	91%	81%
	Etablissements sans :		25%	18%	42%	9%	19%
Catégories (% VS total noms particuliers)	Culture :		13%	39%	22%	22%	18%
	Domaine le + représenté :	Littérature	Littérature	Littérature	Littérature	Littérature	Littérature
	Orienté Institution :		4%	4%	11%	2%	5%
	Domaine le + représenté :	Fonction	Contenus	Fonction	Fonction	Fonction	Fonction
	Eléments de langage :		10%	5%	6%	2%	9%
	Domaine le + représenté :	Jeu de mots	Concept	Concept, marque	Concept	Concept	Jeu mots, concept
	Politique :		10%	14%	11%	7%	13%
	Domaine le + représenté :	Elu local	Militant	Etat	Etat	Etat	Etat
	Sciences :		4%	4%	0%	5%	2%
	Domaine le + représenté :	SH, SV	SH	N.A.	SD, SV	SD, SV	SD, SH
	Toponymie :		60%	34%	47%	56%	53%
Domaine le + représenté :	Quartier	Quartier	Quartier	Quartier	Quartier	Quartier	
Autre/non connu :		0%	1%	3%	0%	0%	
Causes transversales (% VS total noms particuliers)	Cause défendue :		6%	15%	8%	2%	10%
	Domaine le + représenté :	Résistance	Résistance	2 ^{de} GM, Résistance	Négritude	Résistance	Résistance

L'appellation « bibliothèque » reste majoritaire mais tend à être rattrapée par l'appellation « médiathèque » qui s'est répandue surtout depuis les années 1990. Si les deux terminologies arrivent à égalité en Ile-de-France, le rapport s'inverse en Bretagne, ce qui est sans doute lié au caractère récent d'une grande partie des structures bretonnes. La part de chaque terme semble être corrélée à l'âge de l'offre de lecture publique. Plus les structures sont récentes, plus l'appellation « médiathèque » est adoptée et donc représentée dans les régions.

Pour ce qui est des noms particuliers, ils concernent la majorité des choix dans chaque région et de façon assez uniforme. Toutes, hormis l’Ile-de-France, ont en commun l’importance des toponymes qui témoigne de la volonté nette de repérer géographiquement l’établissement et de l’ancrer dans le territoire. Le fait que les réseaux soient nombreux peut également expliquer ce fait. La catégorie « Culture » arrive en second et les autres catégories se répartissent, sans grandes variations, les noms restants. Au sein de chaque catégorie, les choix se portent vers les mêmes types de noms : les noms de quartiers sont de loin les plus représentés pour les toponymes et les noms d’écrivains (romanciers) pour les noms culturels. Seule l’Ile-de-France inverse cette tendance en ayant davantage de noms culturels que de toponymes et en proposant une diversité de noms plus grande. Il faut noter, d’ailleurs, que la prépondérance de Paris dans le panel avec plus de 60 bibliothèques modifie quelque peu la configuration régionale : par exemple, la nouvelle politique en matière de noms pour les établissements de lecture publique tend à faire baisser le nombre de toponymes.

L’enjeu *marketing* est assez peu manifeste où que ce soit, sauf peut-être en Midi-Pyrénées avec les médiathèques du Grand M de Toulouse et Le Pavillon Blanc⁵⁰ de Colomiers. Les causes défendues sont, quant à elles, peu nombreuses et massivement les mêmes partout.

Tableau 13 - Profils par région : les noms de personnes

		Donnée la plus haute	BRE.	I-D-F.	M-P.	REU.	R-A.
		Donnée la plus basse					
(% VS total noms particuliers)	Total :		27%	58%	33%	37%	33%
Genre des personnes (% VS Total)	Hommes :		71%	82%	75%	87%	83%
	Femmes :		29%	18%	25%	13%	14%
	Couples :		0%	0%	0%	0%	2%
Statuts des personnes (% VS Total)	Personnage vivant :		0%	4%	8%	0%	5%
	Personnage mort :		85%	81%	83%	93%	83%
	Imaginaire :		0%	3%	0%	7%	0%
	Autre/non connu :		14%	12%	8%	0%	12%
Nationalités des personnes (% VS Total)	Nationalité française Métropole :		93%	83%	83%	27%	85%
	Nationalité française/Outre-Mer :		0%	3%	0%	67%	2%
	Nationalité étrangère lien France :		7%	8%	8%	0%	10%
	Nationalité étrangère :		0%	3%	8%	0%	2%
	Nationalité non applicable :		0%	3%	0%	6%	0%
Rapport local (% VS Total)	Référence locale :		64%	22%	42%	73%	36%

Le profil des noms de personnes est identique en nombre et en qualité pour toutes les régions, même si l’Ile-de-France se distingue en en utilisant le plus. Les choix se portent sur des noms d’hommes, de Français et de personnes décédées dans un objectif plus ou moins immédiat de commémoration.

⁵⁰ Ce nom a été choisi pour deux raisons. D’une part, la forme ondulée du bâtiment, dont les murs sont entièrement blancs, évoque un drapeau, donc un pavillon. D’autre part, Rudy Ricciotti, son architecte, a réalisé le Centre chorégraphique national d’Aix-en-Provence qui a été baptisé Pavillon noir. La référence de la dénomination est donc double.

L'importance accordée au caractère local du référent du nom est particulièrement marquée en Bretagne et à la Réunion. Cela interpelle quant à la vocation identitaire des noms qui apparaît certes dans toutes les régions mais en des proportions diverses. Dans les deux régions citées, plusieurs éléments sont révélateurs de cette tendance :

- la part importante des toponymes (dont de nombreux en langue régionale),
- la part très importante des référents locaux (artistes, élus, etc.).

Les différences entre les régions existent mais elles ne sont pas massives. Seule la région parisienne se distingue mais pas aussi systématiquement qu'on aurait pu le penser. Si, parmi le top 4 des noms dans le panel, l'Ile-de-France en détient trois, à savoir Louis Aragon (10 bibliothèques en Ile-de-France sur les 14 du panel), André Malraux (9 sur 11) et Elsa Triolet (8 sur 11), celui de François Mitterrand (11 occurrences) est réparti, proportionnellement au nombre de structures, à quasi-égalité entre les régions avec 2 bibliothèques en Bretagne, 2 en Midi-Pyrénées, 2 en Rhône-Alpes, 4 en Ile-de-France et 1 à La Réunion.

Des profils par taille de villes

Il est intéressant d'étudier également les « lois » qui régissent *de facto* les dénominations des bibliothèques à l'échelle des territoires, en fonction de la taille des villes dans lesquelles elles sont implantées.

Tableau 14 - Profils par taille de villes : les équipements

		10 000 20 000 habitants	20 000 30 000 hab.	30 000 50 000 hab.	50 000 100 000 hab.	100 000 200 000 hab.	200 000 500 000 hab.	2,23 millions d'hab.
Taux d'équipement	Donnée la plus haute							
	Donnée la plus basse							
	Nb de bib. par habitants :	1 bib. pour 12 000	1 bib pour 20 700	1 bib. pour 21 700	1 bib. pour 23 500	1 bib. pour 26 600	1 bib. pour 38 200	1 bib. pour 33 400
Typologie des équipements	Total Nb. d'équipements :	194	105	138	136	75	57	66
	Equipements municipaux :	87%	78%	78%	76%	60%	82%	100%
	Equipements intercommunaux:	13%	22%	22%	24%	40%	18%	0%
	Etablissements uniques :	67%	61%	28%	7%	0%	0%	0%
	Etablissements en réseau :	33%	39%	72%	93%	100%	100%	100%
	Equipements ouverts av. 1960 :	1%	0%	1%	2%	4%	2%	17%
	Equipements ouverts 1960-70 :	2%	3%	2%	0%	3%	4%	8%
	Equipements ouverts 1970-80 :	13%	19%	12%	12%	35%	11%	27%
	Equipements ouverts 1980-90 :	23%	24%	30%	26%	19%	19%	20%
	Equipements ouverts 1990-00 :	22%	22%	18%	18%	12%	18%	14%
Equipements ouverts 2000-12 :	30%	20%	25%	24%	12%	47%	11%	
Equipements ouverts 2013-... :	4%	3%	3%	2%	1%	0%	5%	
Période d'ouverture non connue :	6%	10%	9%	15%	15%	0%	0%	

Les plus petites villes sont majoritaires dans le panel. Le nombre de villes diminue à mesure que la population augmente. Le taux d'équipement suit également cette logique : il diminue à mesure que la taille de la ville augmente. Il faut noter que la dernière catégorie ne comprend que la ville de Paris et son réseau de lecture publique municipal, ce qui constitue une particularité par rapport aux autres catégories.

L'organisation en réseau de la lecture publique est proportionnelle à la taille de la ville : les taux vont croissants plus la taille de la ville augmente jusqu'à ce que les réseaux se placent en exclusivité, à partir de 100 000 habitants.

Si la répartition des périodes d'ouverture des bibliothèques est relativement équilibrée entre les différentes villes, ce sont celles de plus de 200 000 habitants qui ont produit l'effort le plus important depuis une vingtaine d'années, sans doute pour combler des manques au moment de la création ou de l'amélioration des réseaux, mais les plus petites villes ont également fait un effort notable sur cette période pour constituer ou moderniser leur offre.

Tableau 15 - Profils par taille de villes : les dénominations

		10 000 20 000 habitants	20 000 30 000 hab.	30 000 50 000 hab.	50 000 100 000 hab.	100 000 200 000 hab.	200 000 500 000 hab.	2,23 millions d'hab.
Noms génériques (% VS total équip.)	Appellation Bibliothèques :	45%	31%	43%	45%	55%	74%	88%
	Appellation Médiathèques :	53%	60%	52%	54%	37%	23%	12%
	Autres appellations :	2%	9%	4%	1%	8%	4%	0%
Noms particuliers (% VS total équip.)	Etablissements avec :	59%	62%	80%	97%	97%	98%	100%
	Etablissements sans :	41%	38%	20%	3%	3%	2%	0%
Catégories (% VS total noms particuliers)	Culture :	41%	43%	38%	32%	18%	11%	23%
	Domaine le + représenté :	Littérature	Littérature	Littérature	Littérature	Littérature	Littérature	Littérature
	Orienté Institution :	4%	3%	6%	3%	5%	2%	6%
	Domaine le + représenté :	Fonction	Contenus	Fonction	Fonction	Fonction	NA	Fonction
	Eléments de langage :	11%	6%	5%	3%	7%	4%	3%
	Domaine le + représenté :	Concept	Concept, marque	Concept	Concept	Jeu de mots	n.a.	Marque, jeu de mots
	Politique :	15%	23%	18%	13%	7%	2%	8%
	Domaine le + représenté :	Etat	Elu local	Etat	Etat	Etat	n.a.	Divers
	Sciences :	3%	2%	3%	8%	1%	0%	3%
	Domaine le + représenté :	Divers	SV	SD	SH	SV	n.a.	SH
	Toponymie :	26%	22%	31%	40%	64%	80%	58%
	Domaine le + représenté :	Quartier	Quartier	Quartier	Quartier	Quartier	Quartier	Proximité
Autre/non connu :	0%	3%	0%	0%	0%	2%	0%	
Causes transversales (% VS total noms particuliers)	Cause défendue :	12%	14%	17%	13%	7%	4%	11%
	Domaine le + représenté :	Résistance	Négritude, Résistance	Résistance	Résistance	Résistance	Résistance 2 ^{de} GM	Divers

L'appellation « bibliothèque » est schématiquement plus importante à mesure que la taille de la ville augmente et, *a contrario*, la dénomination « médiathèque » est moins représentée. On peut constater que les choix dans les dénominations génériques épousent les époques d'ouverture des établissements : plus l'offre est récente, plus l'appellation « médiathèque » est répandue.

La progression dans la décision d'attribuer un nom particulier à une bibliothèque est tout à fait continue, ce qui est remarquable : plus les villes sont grandes, plus la lecture publique est organisée en réseau, plus les établissements portent des noms particuliers qui permettent de qualifier et repérer l'offre. D'ailleurs, si la proportion de

toponymes augmente avec la taille des villes, les autres catégories de noms tendent à diminuer à mesure. Seule la notion de cause défendue – majoritairement la Résistance – reste relativement bien répartie, même si elle est surtout l’apanage des villes petites et moyennes.

La situation de Paris reste particulière et quelque peu à part en tous points car placée en situation souvent intermédiaire entre les grandes et les petites villes. Tout y est représenté de manière assez équilibrée : le taux de toponymes est conséquent mais pas écrasant et on retrouve une bonne représentation de termes connotés « Culture » et « Orienté Institution ». Quant aux noms de personnes, ils sont aussi inscrits dans une logique de diversité et de représentativité : par exemple, dans les noms littéraires, on trouve autant de noms de romanciers que de poètes ou dramaturges.

Notons également la place particulière des villes de 50 à 100 000 habitants qui jouent vraiment un rôle de seuil entre les plus petites et les plus grandes villes. Cela peut s’expliquer par le fait que c’est à partir de 50 000 habitants que le fonctionnement en réseau devient absolument nécessaire pour assurer une offre de lecture publique maillant le territoire et non concentrée sur une structure unique qui risquerait d’être saturée et donc insuffisante.

L’inscription au palmarès des noms est proportionnelle au nombre d’établissements de chaque catégorie de villes : les noms des villes de 10 à 100 000 habitants occupent le plus grand nombre de places dans le palmarès (87% des noms du palmarès).

Tableau 16 - Profils par taille de villes : les noms de personnes

		10 000 20 000 habitants	20 000 30 000 hab.	30 000 50 000 hab.	50 000 100 000 hab.	100 000 200 000 hab.	200 000 500 000 hab.	2,23 millions d'hab.
(% VS total noms particuliers)	Donnée la plus haute							
	Donnée la plus basse							
	Total :	56%	66%	59%	54%	27%	13%	33%
Genres des personnes (% VS Total)	Hommes :	80%	86%	83%	80%	95%	100%	59%
	Femmes :	20%	14%	15%	20%	0%	0%	41%
	Couples :	0%	0%	2%	0%	5%	0%	0%
Statuts des personnes (% VS Total)	Personnage vivant :	3%	5%	5%	4%	0%	0%	0%
	Personnage mort :	84%	76%	76%	86%	90%	43%	82%
	Imaginaire :	0%	16%	2%	0%	0%	57%	18%
	Autre/non connu :	13%	12%	18%	10%	10%	0%	0%
Nationalités des personnes (% VS Total)	Nationalité française Métropole :	94%	72%	83%	79%	70%	43%	73%
	Nationalité française/Outre-Mer :	0%	7%	3%	11%	20%	0%	5%
	Nationalité étrangère lien France :	5%	14%	6%	8%	10%	0%	14%
	Nationalité étrangère :	2%	0%	6%	1%	0%	0%	9%
	Nationalité non applicable :	0%	7%	2%	0%	0%	57%	0%
Rapport local (% VS Total)	Référence locale :	34%	28%	20%	30%	35%	29%	36%

Les noms de personnes dans les dénominations particulières sont proportionnellement moins nombreux à mesure que la taille de la ville augmente.

Invariants dans le panel, les noms d’hommes, de personnes décédées, de nationalité française et porteurs d’une connotation locale sont les plus nombreux, de façon assez équilibrée. Seules les villes entre 200 et 500 000 habitants présentent un taux important de personnages imaginaires, ce qui est dû à la présence de Saint-

Denis (réseau de lecture publique de Plaine Commune) dont un grand nombre de dénominations est issue de la littérature : mythologie, contes, classiques. Paris se distingue également ici, en faisant la jonction entre les diverses situations. Il faut noter que, dans cette ville, la parité dans les noms de personnes entre hommes et femmes est la plus grande, montrant que cet objectif municipal est en passe d'être atteint.

Globalement, même si les invariants sont toujours présents, on constate, des distinctions intéressantes, rythmées par la taille des villes : continuités, proportions et césures. Il existe donc bien une logique sociodémographique dans les dénominations.

D'un point de vue général, mis à part Paris dont les noms représentent une diversité certaine, les grandes villes semblent répondre à un certain conformisme dans leurs choix de dénominations. A l'inverse, on peut estimer que l'audace et l'originalité appartiendraient davantage aux petites collectivités. La diversité des noms dans les petites villes en témoigne :

-Médiathèque Papyrus & Pixel à Saint-Erblon (35), 2 500 habitants⁵¹ : travail sur le caractère *marketing* du nom ;

-Médiathèque Claudie Gallay à Saint-Savin (38), 3 500 habitants : nom d'une femme, contemporaine.

Mais des exemples hors panel de bibliothèques situées dans des villes de moins de 10 000 habitants en témoignent également, dans une optique surtout *marketing* :

-Bibliothèque Paimpolira à Paimpol (22), 7 800 habitants ;

-Médiathèque Les boîtes à culture à Bouchemaine (49), 6000 habitants ;

-Bibliothèque Graffitis à Tonnay-Boutonne (17), 1 160 habitants.

La timidité des grandes agglomérations tiendrait-elle au fait que les processus de décision y sont plus longs ou est-ce lié au fait que les grands équipements fonctionnent dans des logiques de réseau par définition complexes ?

Une réflexion duale à l'échelle des réseaux

L'étude des dénominations en fonction des tailles de villes montre l'importance manifeste des réseaux dans les grandes collectivités. L'organisation déconcentrée devient *sine qua non* de la constitution d'une offre de lecture à grande échelle. Pourtant, le travail sur les noms n'y est pas systématique.

Le nom de la bibliothèque met à l'œuvre des enjeux de singularité pour l'établissement. Il permet de lui donner une identité pour mieux l'ancrer territorialement et pour permettre sa meilleure appropriation par les habitants. Si cette logique est prégnante pour les établissements uniques, elle devrait l'être d'autant plus pour les réseaux dans la mesure où, le territoire étant étendu et les structures éloignées, il s'agirait de marquer encore plus vivement la réalité de cette fédération d'établissements qui travaillent ensemble et sous l'autorité d'une même tutelle.

C'est surtout dans les dénominations génériques que la réflexion est le plus souvent pensée en réseau. Ce sont, d'ailleurs, en général, les professionnels qui en sont à l'origine, mettant à profit les noms génériques pour une structuration globale. A Lyon, l'exemple est tout à fait parlant :

-les bibliothèques sont les établissements de quartier, desservant les populations dans une logique de proximité : bibliothèques Jean Macé, Saint-Jean...

⁵¹ Source INSEE 2009 (nombres arrondis).

-les médiathèques sont des établissements placés au cœur des flux (transports, pôles d'activités, etc.) et desservant des populations de proximité ou de passage : médiathèque de Vaise, médiathèque du Bachut...

-la Part-Dieu est l'établissement phare du réseau lyonnais : il peut quasiment se départir d'une appellation générique tant le quartier, le lieu sont connus en local.

A Paris, la distinction générique est également marquée :

-les médiathèques sont des structures d'une certaine importance entre 2 000 et 4000 m² dont l'offre en documentation multisupport, en ordinateurs et en numérique est étoffée ;

-les bibliothèques sont des structures plus petites, ce qui ne les empêche pas d'avoir des domaines de spécialité (par exemple, les jeux-vidéos à la future bibliothèque Vaclav Havel, le théâtre à la bibliothèque Oscar Wilde).

Cette réflexion sur les noms génériques peut se faire à tout moment, avant que le réseau ne soit constitué ou une fois sa constitution achevée. Cependant, il est vrai que l'opportunité d'ouvrir de nouveaux équipements est souvent saisie, par les élus et/ou les professionnels, pour renommer génériquement l'ensemble des sites.

La question des noms particuliers est, quant à elle, peu posée dans les réseaux. Si la mise en réseau est ancienne à l'échelle d'une ville ou d'un EPCI, la dénomination a pu ou non être pensée au gré de l'ouverture ou de l'intégration de nouveaux équipements mais, même dans ce cas-là, cela reste rare. Ainsi, à Blois, l'ouverture de la bibliothèque Abbé Grégoire en 1997 n'a pas amené à renommer la bibliothèque Maurice Genevoix ouverte et dénommée à la fin des années 1970, pas plus que le choix du second nom ne s'est opéré au regard du premier. Même à Paris où la politique est pourtant incitative, la re-dénomination des bibliothèques n'est pas tant pensée en réseau qu'équipement par équipement. Si la mise en réseau procède d'une récente mutualisation de la compétence Lecture publique à l'échelle intercommunale, la re-dénomination de l'ensemble des structures est possible mais tout aussi rare que précédemment. En ce sens, la mutualisation de la compétence avec, à terme, la constitution d'un réseau a encore peu d'influence sur les politiques de dénominations particulières. Sans doute est-il effectivement délicat de faire table rase des noms existants au profit d'une nouvelle dénomination commune car le nom de chaque structure est porteur d'héritages – politiques, culturels, locaux – et d'usages – sociaux, territoriaux – qui sont forts. Changer le nom de la bibliothèque municipale devenue intercommunale reviendrait à effacer symboliquement le lien entre la commune et l'équipement qu'elle a créé et financé, alors même que l'équipement, lui, reste ancré dans le territoire et demeure généralement le même dans ses fonctions et dans son périmètre d'action.

Malgré tout, si un programme de dénomination ou de re-dénomination s'est engagé, c'est surtout sous l'impulsion d'intercommunalités comme c'est le cas à l'échelle du Grand Tarbes. Là, les résonances dans les noms de ses bibliothèques sont nombreuses, ce qui amène à lever l'hypothèse de la simple coïncidence : Nelson Mandela, Jules Laforgue, Albert Camus, Louis Aragon, Claude Nougaro, Daniel Pennac, Marguerite de Navarre, Nathalie Sarraute, Antoine de Saint-Exupéry. Les choix des noms particuliers semblent ici s'inscrire dans trois logiques, principales mais non exclusives : des noms d'hommes, des noms de personnes du XX^{ème} siècle, des noms d'écrivains. Il est important de noter que l'entreprise de re-dénomination est souvent facilitée par l'ouverture de nouveaux équipements dans le réseau, comme ce fût le cas à Plaine Commune en Seine-Saint-Denis. 13 des 26 bibliothèques y ont ouvert ou ouvriront entre 2000 et 2015 et les établissements portent tous l'appellation « médiathèque » accompagnée d'un nom particulier. La plupart de ces noms particuliers

consistent en des noms de personnes, des noms d'artistes du XX^{ème} siècle (John Lennon, Jean Renaudie, Louis Aragon, Elsa Triolet, Jean Lurçat, André Breton, Henri Michaux, Colette, etc.) ou des noms de personnages littéraires (Gulliver, Don Quichotte, Aladin, Ulysse). Il reste, toutefois, deux médiathèques Centre-ville, l'une à La Courneuve et l'une à Saint-Denis, ce qui révèle la coexistence des noms, organisés par « strates ».

Une logique territoriale est présente mais une comparaison rapide avec des bibliothèques étrangères permet de conclure à une spécificité française dans le processus de dénomination, à la fois dans les noms génériques et dans les noms particuliers. Si des pays anciennement sous domination française, comme le Maroc, adoptent des appellations génériques différentes et des noms particuliers, les établissements anglo-saxons, quant à eux, portent l'appellation de « Library »⁵², sans dénomination particulière aucune ou alors de façon très marginale.

3.2. UNE LOGIQUE TEMPORELLE

Des profils par époque

Des lignes forces se dessinent de l'étude des dénominations au gré des époques, définies ici par décennies. Les tableaux suivants en témoignent. Toutefois, il convient de considérer ces données avec un certain recul. Comme évoqué dans les précisions méthodologiques du corpus n°1, les informations concernant l'historique de chaque bibliothèque sont très limitées. On ne connaît que rarement, déjà en interne et donc *a fortiori* depuis l'extérieur, quels changements – de tutelle, de configuration, d'infrastructure, de service, de dénomination, etc. – sont intervenus dans la vie de l'établissement et à quel moment ils se sont produits. Le choix a été fait ici de présenter les bibliothèques à l'aune des informations dont on dispose aujourd'hui, en ligne essentiellement. Les changements ayant pu intervenir au cours de la vie d'un établissement ouvert depuis plusieurs décennies ne sont ainsi pas toujours pris en compte. Il ne sera pas possible de dire, par exemple, quelle proportion de bibliothèques est devenue médiathèques ou combien d'établissements ouverts sans nom particulier s'en sont dotés par la suite.

Tableau 17 - Profils par époque : les équipements

		Avant 1960	1960- 1970	1970- 1980	1980- 1990	1990- 2000	2000- 2015
Donnée la plus haute							
Donnée la plus basse							
Typologie des équipements	Total Nb. d'équipements :	21	18	128	184	143	210
	Equipements municipaux :	86%	94%	87%	89%	87%	86%
	Equipements intercommunaux :	14%	6%	13%	11%	13%	14%
	Etablissements uniques :	5%	22%	27%	32%	38%	40%
	Etablissements en réseau :	95%	78%	73%	68%	62%	60%

L'étude des profils par époque tient compte des équipements pour lesquels les périodes d'ouverture ont pu être trouvées ou estimées au regard de critères

⁵² Même si de nouvelles appellations se font jour en Grande-Bretagne notamment, avec les *Learning centers* et les *Idea Stores*.

architecturaux. Il ne prend pas en compte ceux pour lesquels l'information manquait, soit 67 établissements sur les 771 du corpus.

Le tableau ci-dessus présente l'état actuel des structures et il n'est pas à considérer au regard d'une perspective historique, des bibliothèques municipales étant devenues intercommunales ou des établissements uniques ayant intégré des réseaux, par exemple. Il est fourni car les données qu'il présente peuvent éclairer les analyses suivantes.

Tableau 18 - Profils par époque : les dénominations

		Donnée la plus haute						
		Donnée la plus basse	Avant 1960	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	2000-2015
Noms génériques (% VS total équip.)	Appellation Bibliothèques :	95%	83%	62%	55%	42%	25%	
	Appellation Médiathèques :	5%	17%	36%	43%	52%	71%	
	Autres appellations :	0%	0%	2%	2%	6%	4%	
Noms particuliers (% VS total équip.)	Etablissements avec :	95%	89%	81%	80%	73%	78%	
	Etablissements sans :	5%	11%	19%	20%	27%	22%	
Catégories (% VS total noms particuliers)	Culture :	10%	13%	24%	37%	40%	37%	
	Domaine le + représenté :	Erudit, référence à une œuvre	Littérature	Littérature	Littérature	Littérature	Littérature	
	Orienté Institution :	25%	6%	3%	3%	3%	6%	
	Domaine le + représenté :	Fonction	Fonction	Fonction	Fonction	Fonction	Fonction	
	Eléments de langage :	10%	6%	2%	4%	6%	10%	
	Domaine le + représenté :	Jeu de mots	Jeu de mots	Concept	Concept	Jeu de mots	Concept	
	Politique :	0%	6%	12%	16%	10%	17%	
	Domaine le + représenté :	n.a.	Elu local	Elu local	Etat	Etat	Etat	
	Sciences :	0%	0%	3%	3%	4%	4%	
	Domaine le + représenté :	n.a.	n.a.	SH	SH	SH	SH	
Toponymie :	50%	69%	57%	36%	37%	26%		
Domaine le + représenté :	Proximité	Rue	Quartier	Quartier	Quartier	Quartier		
Autre/non connu :	5%	6%	0%	0%	1%	0%		
Causes transversales (% VS total noms particuliers)	Cause défendue :	0%	6%	13%	21%	10%	10%	
	Domaine le + représenté :	n.a.	Négritude	Résistance	Résistance	Résistance	Résistance	

L'affection pour les termes génériques semble croître de façon continue pour le terme de « médiathèque »⁵³ et décroître en proportion pour le terme de « bibliothèque ». L'affection pour les noms particuliers suit un mouvement comparable mais plus lent, l'inversion des proportions entre établissements porteurs et établissements non porteurs d'un nom particulier étant encore loin d'être appelée à se produire.

Parmi toutes les époques, la décennie 1990 est particulière à plusieurs titres :
-elle retourne la proportion des termes génériques au bénéfice de l'appellation « médiathèque » qui continue d'être massivement adoptée aujourd'hui ;

⁵³ Il est malheureusement difficile de savoir quelle est, parmi les établissements baptisés « médiathèques » avant 1990 et *a fortiori* dans les années 1980, la part de ceux qui ont été dénommés ainsi, nativement ou plus tardivement.

- elle marque un pic dans la proposition de terminologies génériques alternatives ;
- elle marque le point le plus bas dans les dénominations particulières, ce qui peut être rapproché du constat précédent concernant les autres appellations génériques ;
- elle comprend le plus de noms particuliers connotés « Culture ».

A propos de la catégorie « Culture », il est intéressant de voir que les noms sont plus nombreux à compter des années 1980. Est-ce sous l'impulsion directe ou indirecte de la politique culturelle très volontariste que Jack Lang a menée au Ministère de la Culture de 1981 à 1986 puis de 1988 à 1993 ou des programmes de développement de la lecture publique qui ont été promus dans les années 1990 et 2000⁵⁴ ?

Les noms « Orienté Institution » sont nettement plus nombreux avant 1960 où il semblerait que l'accent ait été mis sur la fonction de la bibliothèque. Sans doute est-ce à rapprocher du fait que la quasi-totalité des équipements présentés pour cette période fonctionnent en réseau.

Si la catégorie « Eléments de langage » est plus représentée dans les dernières années, c'est probablement parce que l'enjeu de différenciation des bibliothèques, *via* le *marketing* notamment, est aujourd'hui plus important. Concernant la catégorie « Politique », si elle connaît une légère désaffection dans les années 1990, elle devient plus importante dans les années 2000-2010 qui ont connu ou connaissent un grand nombre d'ouvertures de nouveaux équipements portés par des politiques municipales ou intercommunales affirmées. Enfin, si la catégorie « Culture » augmente, cela semble se faire surtout au détriment des toponymes qui perdent du terrain. Le choix de toponymes était fréquent car aisé pour désigner des structures fonctionnant en réseau jusqu'à un tournant à la baisse dans les années 1980 au profit de noms de personnes bien plus nombreux et donc moins directement utilitaires. Quant aux « Causes transversales », promues au plus fort dans la décennie 1980, elles mettent surtout en avant la Résistance.

Tableau 19 - Profils par époque : les noms de personnes

		Avant 1960*	1960- 1970*	1970- 1980	1980- 1990	1990- 2000	2000- 2015
		Donnée la plus haute		Donnée la plus basse			
(% VS total noms particuliers)	Total :	5%	19%	39%	56%	51%	56%
Genres des personnes (% VS Total)	Hommes :	100%	100%	88%	83%	81%	75%
	Femmes :	0%	0%	12%	14%	19%	25%
	Couples :	0%	0%	0%	2%	0%	0%
Statuts des personnes (% VS Total)	Personnage vivant :	0%	34%	2%	2%	2%	6%
	Personnage mort :	100%	66%	74%	74%	92%	89%
	Imaginaire :	0%	0%	0%	1%	4%	4%
	Autre/non connu :	0%	0%	24%	23%	2%	1%
Nationalités des personnes (% VS Total)	Nationalité française Métropole :	100%	67%	88%	80%	80%	78%
	Nationalité française/Outre-Mer :	0%	33%	2%	4%	9%	9%
	Nationalité étrangère lien France :	0%	0%	5%	11%	7%	7%
	Nationalité étrangère :	0%	0%	5%	5%	0%	2%
	Nationalité non applicable :	0%	0%	0%	1%	4%	4%
Rapport local (% VS Total)	Référence locale :	100%	33%	27%	18%	24%	45%

*Les périodes avant 1960 et 1960-1970 ne sont ici pas prises en compte dans le code couleur car elles ne couvrent que respectivement 1 et 3 équipements portant un nom de personnes, là où les autres époques en couvrent au minimum 40.

⁵⁴ Programme des BMVR, programmes des Ruches, des Contrats Ville-Lecture, etc.

La part des noms de personnes dans les noms particuliers est nettement plus grande à partir de 1980, sans doute en lien avec la question des réseaux.

La répartition de ces noms par genre, statut ou nationalité est relativement stable entre les époques. On note, toutefois, une augmentation progressive du nombre de noms de femmes, en lien avec un objectif de parité entre les sexes plus répandue. Le choix de référents vivants est encore timide mais il progresse, contrairement aux noms de personnes étrangères qui régressent.

La notion de référence locale des noms est de plus en plus forte, atteignant une moyenne très importante depuis 2000. Est-ce parce que grandit la volonté de marquer l'appartenance identitaire et territoriale de la bibliothèque dans un contexte sociétal et politique (au sens large) en pleine mutation ?

Sauf dans le cas d'une démarche ouvertement commémorative, symbolisée notamment par le choix d'un nom d'élu ou d'un nom culturel contemporain, on ne peut pas conclure à des liens nombreux entre les époques et les référents du nom qu'elles retiennent : ainsi, par exemple, la décennie 1990 ne couronne-t-elle pas systématiquement des personnes qui ont marqué son histoire, le choix du nom étant bien plus vaste. Si des modes existent, elles dépassent largement cette rationalité-là.

Des effets de mode certains

La notion de mode transparaît assez rapidement dès que l'on commence à s'intéresser aux dénominations. A chaque décennie correspondent des tendances, dans les noms particuliers aussi bien que dans les noms génériques mais en des proportions moindres. Il s'agit d'en présenter les points saillants, la récurrence des choix produisant, de fait, des effets de mode.

Les données sont peu nombreuses et incertaines concernant la période avant 1980 pour être ici exploitables mais, à l'analyse de la décennie 1980, on comprend qu'elle polarise un grand nombre de tendances. Le fait que les dénominations choisies soient les plus représentées dans le palmarès des noms en est le signe. Parmi les 47 noms (pour 180 bibliothèques) qu'il comporte, 31% sont issus de cette période, suivie de l'époque actuelle qui en compte 26%. C'est encore plus marqué dans le top 4 du palmarès où les années 1980 sont représentées à hauteur de 47%, contre 23% pour la période actuelle. Concrètement, les noms les plus donnés durant cette décennie sont :

- Louis Aragon (9 occurrences sur 14 datent de cette période),
- Elsa Triolet (5 sur 11),
- André Malraux (5 sur 11),
- Albert Camus (3 sur 7),
- Jacques Prévert (3 sur 5).

Ces noms ont pu être donnés également avant cette décennie (Albert Camus), après (André Malraux) ou les deux à la fois (les 3 autres noms). Faut-il en déduire que les choix opérés dans les années 1980 étaient particulièrement engagés, politiquement puis littérairement parlant ?

La décennie 1990 révèle des tendances fortes, notamment autour des noms génériques. C'est à cette période que l'appellation « médiathèque », amorcée dans les années 1970, se généralise. Il est ainsi à la mode de nommer sa bibliothèque « médiathèque » et les années suivantes confirmeront l'avènement de cette nouvelle acception. C'est aussi l'époque où, sans doute en parallèle ou en réaction à ce

changement de dénomination qui caractérise déjà un premier changement de sens pour les bibliothèques, se développent des appellations alternatives ou composites comme :

- les maisons : maison de la communication ouverte à Saint-Denis de la Réunion en 1996 ; maison du livre, de l'image et du son ouverte à Villeurbanne en 1988 ;
- les noms doubles : bibliothèque-médiathèque à Draveil, bibliothèque-CDthèque à Chamonix, bibliothèque-musicothèque à Auch, etc.

Parmi les noms particuliers, seul celui de Jules Verne revient à de nombreuses reprises (3 occurrences sur les 4 du panel). L'intégration des établissements dans le territoire à l'échelle locale et nationale s'est donc faite avant tout par le choix de noms particuliers alors qualifiés de nouveaux.

L'époque actuelle, qui couvre la période 2000-2013⁵⁵, semble recouvrir un nombre conséquent de grandes tendances. Probablement est-il plus évident que pour les autres périodes de les étudier, dans la mesure où elles sont encore à l'œuvre. D'un point de vue factuel, les noms les plus attribués sont :

- François Mitterrand (5 occurrences sur 11 dans le panel datent de cette période),
- Aimé Césaire (3 sur 6),
- Georges Brassens (3 sur 7),
- Boris Vian (3 sur 5).

Chacun de ces noms a aussi été donné à des bibliothèques dans les décennies précédentes. Ressenti plus que réalité tangible, la mode actuelle a aussi résidé dans une tendance à la « marguerisation » : à Paris mais également en province comme à Graulhet ou à Lyon⁵⁶, on a ouvert des bibliothèques et on les a baptisées Marguerite, qui Duras, qui Yourcenar, qui Audoux ! Jane Sautière, dans un texte récent intitulé *Marguerite (Yourcenar)*⁵⁷, s'étonne d'ailleurs de cette appellation pour la nouvelle médiathèque du 15^{ème} arrondissement de Paris.

Indépendamment de l'anecdote, au niveau des noms particuliers, on constate une relative diversification des profils des référents. Si les écrivains sont toujours bien plus représentés dans la catégorie « Culture », les auteurs-interprètes musicaux, les personnalités du cinéma et les autres artistes tendent à faire leur entrée dans la course : médiathèque Jean Ferrat à Aubenas (dénommée en 2010 à la mort du chanteur), médiathèque Agnès Varda à L'Isle-d'Abeau ouverte en 2010, bibliothèque du cinéma François Truffaut ouverte à Paris en 2008, bibliothèque François Cavanna ouverte à Nogent-sur-Marne en 2008, etc. Ce mouvement de diversification s'accompagne, d'ailleurs, souvent de choix de référents encore vivants dans des proportions plus importantes qu'avant.

Egalement depuis 2000, on constate que la dénomination particulière sous forme de concepts, travaillés à des fins, si ce n'est *marketing*, au moins communicationnelles, se développe : L'Echo ouvert au Kremlin-Bicêtre fin 2012, La Clairière ouverte à Fougères en 2009, La Passerelle ouverte à Bourg-les-Valence en 2007, Le Quai des arts ouvert à Rumilly en 2010, La Turbine ouverte à Cran-Gevrier en 2004, etc. Ce choix est un moyen de détourner, voire d'abolir la notion de nom particulier, en même temps que l'usage du nom générique, les concepts se suffisant souvent à eux-mêmes pour désigner une structure, participant ainsi sans doute à une meilleure démocratisation des institutions. Enfin, depuis 2000, on note que l'absence totale de noms particuliers est

⁵⁵ Les dénominations des établissements ouvrant en 2014 ou 2015 n'étant à ce jour généralement pas connues, ces structures ont été exclues de la présente analyse.

⁵⁶ Médiathèque du Bachut dénommée Marguerite Duras après 2008 à Lyon, Médiathèque Marguerite Yourcenar ouverte en 2008 à Graulhet, etc.

⁵⁷ SAUTIERE, Jane, « Marguerite (Yourcenar) », in *Tours et détours en bibliothèque, carnet et voyage*, Ed. des Presses de l'Enssib, 2012, p.18-28.

plus souvent qu'avant revendiquée comme un choix politique : c'est en soi une manière de mode.

Au-delà de ces choix, les grandes tendances actuelles intervenant dans l'attribution des noms aux bibliothèques sont la parité Hommes/Femmes et la défense de la Négritude qui, alors que la Résistance transcende les époques, est plus affirmée aujourd'hui, sans doute comme un signal politique, républicain et humaniste fort adressé à la société contemporaine.

Les effets de mode se concentrent globalement sur des problématiques et des personnalités de portée nationale, différant quelque peu selon les époques. La symbolique en est forte et il serait intéressant de l'étudier d'un point de vue sociologique et politique. Si certains choix semblent s'inscrire dans une volonté de démocratiser davantage l'image des bibliothèques, la plupart des choix reste assez classique et peu s'inscrivent vraiment à contre-courant, dans une logique qui serait particulièrement créative ou polémique. Les effets de mode existent mais ne constituent, en tous cas, pas des phénomènes de mode !

Temps long ou temps court ?

La comparaison entre les dénominations et les époques pose inéluctablement la question du rapport au temps.

Le nom s'inscrit, d'abord, dans le temps long. Choisi par le politique, il doit être durable, il doit demeurer de façon « quasi-éternelle ». Telle est l'intention des destinataires, notamment traduite par le biais des noms particuliers. Mais le nom s'inscrit aussi dans un temps plus court dans la mesure où l'usage du nom officiel tend à être rapidement aboli au profit d'une (ré)appropriation de la dénomination par les destinataires. C'est vrai pour tous les types de noms particuliers mais d'autant plus lorsqu'il s'agit de noms de personnes, connues ou non.

Cela amène à s'interroger quant à la durée de validité des noms et, donc, quant à leur date de péremption. L'exemple du réseau rouennais est souvent évoqué à ce sujet puisque son nom Rn'Bi, choisi en 2008 à un moment où ce style musical était encore à la mode, est en passe de tomber en désuétude. L'effet de surprise qu'il a produit au début s'estompe et le nom devient démodé. De la même façon, les bibliothèques qui portent le nom d'une personne locale et/ou peu connue voient rapidement leur dénomination perdre de son sens, donc de son intérêt et donc encore de son utilité. Ainsi, de plusieurs types de noms :

- les noms d'anciens conseillers ou adjoints au Maire : par exemple, ouverte en 2010, la médiathèque Hélène Oudoux de Massy dont le nom est celui d'une adjointe au Maire en charge de la culture de 1971 à 1977 ;
- les noms d'habitants : par exemple, la bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine de Vaulx-en-Velin du nom d'une habitante, élue, militante associative et travailleur social dans le quartier d'implantation de l'établissement ;
- les noms de donateurs : par exemple, la bibliothèque Pierre Goy d'Annemasse dont le référent, né dans la ville en 1895 et mort en 1985, a exercé sa carrière d'instituteur à Annemasse et y a fondé la première bibliothèque.

L'exemple de la médiathèque de Maxilly-sur-Léman (hors corpus, Haute-Savoie, 1 254 habitants) est tout à fait marquant de ce caractère périssable du nom, bien que sa dénomination soit très originale à maints égards : elle a été baptisée Sheikh Khalifa Bin

Zayed Al-Nahyan, du nom du – et en hommage au – dirigeant des Emirats Arabes Unis qui a fortement investi dans les projets portés par les communes bordant le lac Léman.

A quoi sert-il de donner un nom dont on perdra collectivement très vite l'origine et la référence, en admettant qu'elles aient été connues (par tous) au moment de la dénomination ? Le sociologue Claude Poissenot estime que la vocation mémorielle des noms⁵⁸ qui se situe dans le temps long constitue une entrave à l'appropriation des institutions par les générations suivantes. Bien souvent, la référence des noms est tombée dans l'oubli ou, du moins, ne fait-elle pas ou plus sens pour les plus jeunes. Il écrit que « *donner un nom [à la bibliothèque] consiste à contraindre les usagers, présents et à venir, à penser, à célébrer une personnalité passée* »⁵⁹. Il ne récuse pas l'enjeu de mémoire et la nécessité d'une transmission entre les générations qui permettent la « *construction d'un ensemble de références communes* » mais se demande « *comment s'approprier un outil marqué du sceau de la révérence au passé ?* ». Il prône ainsi la valeur d'actualité. On peut donc considérer que le renouvellement régulier du nom serait souhaitable, le nom n'ayant résolument de portée que sur le temps court. Un nom concept semble, ainsi, particulièrement adapté : soit, n'étant pas concerné par l'enjeu commémoratif (attaché à une personne), on est plus libre de le changer ; soit, du fait de cette absence de référence externe, la durée de validité du terme est plus longue. Pour lever toute ambivalence au sujet des noms et de leur symbolique, Claude Poissenot propose tout simplement de préférer des bibliothèques « *anonymes* ».

3.3. UNE LOGIQUE POLITIQUE

Des profils par étiquette politique

Tout comme elle influe sur le projet d'une collectivité, l'appartenance politique influe nécessairement sur les choix opérés en matière de dénomination des édifices publics.

Les tableaux suivants présentent les résultats de l'étude menée à ce sujet sur 362 établissements du corpus n°1⁶⁰. N'ont été considérés que ceux pour lesquels la date d'ouverture exacte était connue. Ont été exclues les structures pour lesquelles seule la décennie d'ouverture avait pu être identifiée dans la mesure où cela aurait généré des incertitudes au niveau des mandatures concernées. Ont également été exclues celles datant d'avant 1960, trop peu nombreuses. Enfin, l'étude s'est basée, pour tous les établissements même intercommunaux, sur l'appartenance politique des villes au moment de l'ouverture, les dates de passage à l'intercommunalité n'étant pas ou trop peu connues.

Ces tableaux sont à lire en comparant les colonnes « Gauche » et « Droite », les colonnes grisées (PC, PS, Autres ; Centre, RPR/UMP, Autres) en présentant simplement les ramifications.

⁵⁸ L'évocation de la vocation mémorielle comme première dans les noms fait écho aux propos de Gérard Noiriel, directeur d'études à l'EHESS : « *Les hommes politiques ont spontanément tendance à privilégier ce que j'appelle « l'histoire-mémoire ». C'est une histoire qui cimente des identités collectives (« nous Parisiens », « nous Français »...) en jouant sur des ressorts affectifs. Une histoire qui réhabilite des victimes, dénonce des coupables, distribue les éloges et les blâmes.* ». NOIRIEL, Gérard, *Le Monde*, 12/10/2012, p.25.

⁵⁹ POISSENOT, Claude, « Célébrons le présent ! », *Blog de Livres Hebdo*, 18/09/2008 : [En ligne] <<http://www.livreshebdo.fr/weblog/du-cote-des-lecteurs---23/311.aspx>> (Consulté le 5 décembre 2012).

⁶⁰ S'y ajouteraient 30 établissements mais qui ont été exclus des résultats parce trop peu nombreux dans leurs catégories (moins de 10) : « sans étiquette politique », « appartenance politique non connue » et « statut particulier » pour la ville de Paris dont le Maire et le conseil municipal étaient désignés par décret gouvernemental, de 1871 à 1977.

Tableau 20 - Profils par étiquette politique : les équipements

		GAUCHE	PC	PS	Autres	DROITE	Centre	RPR/UMP	Autres
Donnée la plus haute									
Typologie des équipements	Total Nb. d'équipements :	193	57	116	20	169	56	98	15
	Equipements ouverts 1960-70 :	1%	2%	0%	0%	2%	5%	0%	0%
	Equipements ouverts 1970-80 :	11%	11%	10%	20%	13%	21%	7%	20%
	Equipements ouverts 1980-90 :	22%	28%	20%	15%	18%	20%	19%	0%
	Equipements ouverts 1990-00 :	15%	19%	14%	5%	19%	25%	18%	0%
	Equipements ouverts 2000-12 :	44%	37%	46%	55%	45%	27%	53%	60%
	Equipements ouverts 2013-... :	8%	4%	10%	5%	4%	2%	2%	20%

Au vu de la méthodologie adoptée, il convient de prendre ces statistiques avec mesure, étant liées à des nombreux paramètres contingents. Elles sont fournies ici à titre d'information, éclairant quelque peu la suite du propos.

Tableau 21 - Profils par étiquette politique : les dénominations

		GAUCHE	PC	PS	Autres	DROITE	Centre	RPR/UMP	Autres
Donnée la plus haute									
Egalité									
Noms génériques (% VS total équip.)	Appellation Bibliothèques :	30%	19%	37%	15%	41%	46%	42%	13%
	Appellation Médiathèques :	67%	77%	59%	85%	56%	52%	55%	74%
	Autres appellations :	4%	4%	4%	5%	4%	2%	3%	13%
Noms particuliers (% VS total équip.)	Etablissements avec :	80%	81%	81%	75%	78%	80%	78%	67%
	Etablissements sans :	20%	19%	19%	25%	22%	20%	22%	33%
Catégories (% VS total noms particuliers)	Culture :		54%	22%	53%		13%	34%	30%
	Domaine le + représenté :	35%	Littérature	Littérature	Littérature	26%	Divers	Littérature	Littérature
	Orienté Institution :		4%	6%	0%		0%	7%	20%
	Domaine le + représenté :	5%	Contenus	Fonction	n.a.	5%	n.a.	Contenus	Fonction
	Elément de langage :		0%	11%	13%		2%	11%	10%
	Domaine le + représenté :	12%	n.a.	Jeu de mots	Concept	8%	Marque	Concept, jeu de mots	Marque
	Politique :		24%	15%	13%		4%	11%	20%
	Domaine le + représenté :	17%	Militant communiste	Etat Président (Gauche)	Divers	9%	Divers	Etat Ministre (Droite)	Elu local (Droite)
Sciences :		7%	3%	0%		0%	4%	10%	
Domaine le + représenté :	4%	Divers	SH	n.a.	3%	n.a.	SA	SH	
Toponymie :		11%	45%	20%		80%	36%	20%	
Domaine le + représenté :	31%	Lieu, Quartier	Quartier	Quartier	49%	Quartier	Quartier	Divers	
Causes transversales (% VS total noms particuliers)	Cause défendue :		39%	10%	7%		2%	5%	20%
	Domaine le + représenté :	18%	Résistance	Résistance	Résistance	5%	n.a.	Résistance	Résistance

La Gauche semble s'être emparée davantage de l'appellation « médiathèque », reflet d'une nouvelle modernité dans les années 1990 que la Droite qui est restée plus fidèle à l'appellation historique de « bibliothèque ». Les deux courants se retrouvent,

cependant, à parité dans la recherche de nouvelles appellations, ainsi que dans le choix d'une dénomination particulière ou non.

A ce propos, les choix opérés par la Gauche sont plus diversifiés : toutes les catégories sont représentées en des proportions certes diverses mais relativement resserrées tout de même. L'importance des noms culturels est notoire. Les villes de Droite semblent choisir en majorité des toponymes, soulignant ainsi l'ancrage territorial des équipements et la praticité des noms. Il est intéressant de noter que, même si la catégorie « Eléments de langage » est moins représentée qu'à Gauche, le travail sur la notion de marque y est plus important, ce qui pourrait être très schématiquement interprété comme un souci plus grand de la concurrence des établissements.

Quant aux « Causes transversales », les noms choisis par des villes de Gauche semblent davantage s'en faire l'écho, bien que tous les courants convergent vers la mise en avant de la Résistance, fait qui a pu concerner tous les territoires et transcender la frontière entre Gauche et Droite.

Tableau 22 - Profils par étiquette politique : les noms de personnes

		Donnée la plus haute Egalité	GAUCHE	PC	PS	Autres	DROITE	Centre	RPR/ UMP	Autres
% VS total nom particulier	Total :		55%	83%	40%	67%	38%	16%	49%	60%
	Genres des personnes (% VS Total)	Hommes :	76%	76%	74%	80%	80%	71%	84%	67%
	Femmes :		23%	24%	24%	20%	20%	29%	16%	33%
	Couples :		1%	0%	3%	0%	0%	0%	0%	0%
Statuts des personnes (% VS Total)	Personnage vivant :		5%	8%	3%	0%	6%	0%	8%	0%
	Personnage mort :		83%	66%	97%	90%	90%	85%	92%	83%
	Imaginaire :		6%	13%	0%	0%	2%	0%	0%	17%
	Autre/non connu :		7%	13%	0%	10%	2%	15%	0%	0%
Nationalités des personnes (% VS Total)	Nationalité française Métropole :		67%	47%	79%	100%	92%	100%	89%	100%
	Nationalité française/Outre-Mer :		13%	18%	11%	0%	4%	0%	5%	0%
	Nationalité étrangère lien France :		8%	11%	8%	0%	2%	0%	3%	0%
	Nationalité étrangère:		7%	13%	3%	0%	2%	0%	3%	0%
	Nationalité non applicable :		6%	13%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Rapport local (% VS Total)	Référence locale :		29%	21%	34%	40%	54%	57%	54%	50%

L'hommage à des personnes est plus marqué à Gauche. Si la répartition entre genres et entre statuts est comparable entre les différentes appartenances politiques, on remarque une plus grande diversité dans les nationalités à Gauche. Le rapport du référent du nom avec la localité est bien supérieur dans les villes de Droite, ce qui est à rapprocher du choix conséquent de toponymes.

Globalement, si, au vu de l'aléa méthodologique, on ne peut pas systématiser les résultats et en déduire des lois, l'étude présente l'avantage d'offrir des éléments de réflexion sur la question du politique.

En général, la dénomination choisie pour une bibliothèque se veut être le reflet de la politique municipale dont elle épouse et diffuse les valeurs politiques. Les villes de Droite préfèrent saisir le nom comme un moyen d'ancrage local par le choix de toponymes et de noms de personnes qui font sens avant tout localement. Les villes de Gauche, quant à elles, s'approprient davantage l'opportunité d'une mise en abyme du projet politique, révélée par le grand nombre de noms de personnes choisis, notamment dans le domaine culturel et/ou politique.

Dans tous les cas, les noms sont des étendards, ils peuvent être utilisés pour magnifier et glorifier l'appartenance politique. Aussi, les villes donnent-elles en priorité à leur(s) bibliothèque(s) les noms de personnalités, locales ou nationales, de leur bord politique. On retrouve surtout :

-à Droite : André Malraux (villes RPR/UMP) ;

-à Gauche : Elsa Triolet, Louis Aragon, Max-Pol Fouchet (villes PC) ; François Mitterrand (villes PS).

L'exemple de la banlieue rouge de Paris est assez significatif de cette appropriation : les villes communistes attribuent aux bibliothèques des noms qui portent – et témoignent de – leur projet politique, adoptant quasi-exclusivement des noms de militants ou d'artistes (écrivains) communistes.

Si ces éléments constituent des tendances, cela n'empêche pas non plus le choix d'un même nom de personne par les différents bords politiques. Des noms tels qu'Aimé Césaire, Germaine Tillon ou Boris Vian pour n'en citer que quelques-uns transcendent ainsi les clivages. Même, il arrive que certains noms étiquetés à Gauche soient repris par des villes de Droite, et inversement. Le nom de Louis Aragon a ainsi été donné à des bibliothèques de villes apparemment alors de Droite (Rive-de-Gier, Tarbes). Autre exemple, celui de la ville de Blois qui, bien qu'à Gauche sous le mandat de Jack Lang, a donné à sa nouvelle bibliothèque ouverte en 1997 le nom de l'Abbé Grégoire⁶¹, figure partagée entre des valeurs de Droite et de Gauche, revendiquant ainsi une démarche d'ouverture politique.

L'enjeu symbolique revêtu par les noms est fort. Il l'est d'ailleurs surtout à Gauche. C'est pourquoi, au sein du palmarès, restreint à 85 noms ici en cohérence avec les exigences méthodologiques de l'étude, ces villes trustent une majorité des places : 62% pour les villes de Gauche (surtout pour le PS et le PC) contre 32% pour les villes de Droite (surtout pour l'UMP). Même, parmi le top 4 (restreint à 20 noms), la Gauche détient 75% des noms contre 25% pour la Droite. Est-ce à mettre au regard du fait que les villes de Gauche semblent proportionnellement plus nombreuses à avoir créé des bibliothèques, notamment dans la lignée des politiques culturelles mitterrandiennes ?

Une logique transcendante

Quelles que soient les interprétations qu'on en fasse, la logique politique en matière de dénominations des bibliothèques se situe à la croisée des logiques territoriales et temporelles. D'une certaine manière, même, elle les transcende. C'est, en effet, le politique qui façonne l'espace dans le temps et le temps dans l'espace. S'il

⁶¹ Abbé Grégoire (1750-1831) : blésois, il est l'auteur d'un texte sur l'élimination des patois en France au profit de la diffusion du français comme langue fédératrice d'un Etat alors nouveau, suite à la Révolution de 1789.

modèle et représente l'*hic et nunc* des collectivités, il oscille en permanence entre plusieurs injonctions :

- le temps court, celui des mandatures, et le temps long, celui de la société et du siècle ;
- l'échelle microscopique, celle de la localité en proximité immédiate, et l'échelle macroscopique, celle du territoire élargi (régional, national, voire européen, mondial).

C'est ainsi, dans un espace et dans un temps à plusieurs dimensions, que le politique cherche, *via* l'attribution d'un nom à une bibliothèque, à faire savoir, faire valoir et faire souvenir à la fois. Par le « faire savoir », il s'agit, sur le temps court et à l'échelle micro, de baptiser l'équipement, d'annoncer à la population mais aussi à ses pairs politiques l'événement que représente l'ouverture, la réouverture ou simplement la (re)dénomination de la bibliothèque. Par le « faire valoir », il s'agit plutôt, à la croisée des temps et des espaces, de marquer les esprits, de marquer le territoire en donnant une valeur à l'action politique et à ceux qui l'ont engagée, par une réalisation concrète et tangible. Enfin, par le « faire souvenir », investi sur le temps long et à l'échelle micro et macro, il s'agit, pour une équipe municipale ou intercommunale, de marquer son empreinte en vue de la postérité, de laisser la trace d'un passage électif et d'une action qu'elle a menée à bien. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, par certains aspects, ces objectifs, ou du moins leur traduction, peuvent apparaître comme difficilement compatibles avec le contenu même des textes régissant la dénomination des édifices et voies publics qui imposent la neutralité et l'intérêt commun des choix.

Impliquée dans des temporalités et des spatialités diverses, la logique politique est nécessairement, de toutes, la plus soumise à l'aléa, un aléa qui réside dans la durée des mandats, le renouvellement des équipes et/ou l'alternance politique. Elle est donc, par nature, difficilement modélisable. Les choix opérés en matière de dénominations génériques ou particulières et les effets de mode transcendent la notion d'étiquettes, ce qui brouille l'optique d'une lecture politique systématique des noms.

Une logique prépondérante

Le nom d'un établissement de lecture publique est bien, avant tout, du ressort du politique. L'intention première qu'il y a derrière le nom repose sur un enjeu symbolique certes, mais qui est, même si affiché comme pluriel, résolument politique. L'étude le confirme et prouve que « *laisser en l'état les dénominations, les changer ou en créer de nouvelles sont autant de choix qui ont un sens politique* »⁶².

Comme l'écrit Chloé Langlais, « *inscrire un nom dans un espace public relève certes d'un dialogue entre des acteurs présents, mais c'est aussi l'occasion pour eux de nouer des filiations, de juger leurs prédécesseurs et de réécrire, le cas échéant, une page de l'histoire de la ville et de ses habitants* »⁶³. D'où l'importance du choix du nom de la bibliothèque et de sa connotation puisqu'il est ce à quoi l'action politique sera associée aujourd'hui et demain par tous les citoyens, en général, et par les élus suivants,

⁶² GUILLON, Jean-Marie, « Batailles de mémoires en Provence », *La toponymie urbaine : significations et enjeux*, Ed. L'Harmattan, 2001, p.123.

⁶³ LANGLAIS, Chloé, « Du square Willette au square Louise Michel : quand le changement de nom d'un espace public révèle des enjeux de l'inscription urbaine », *C'est ma ville*, Ed. L'Harmattan, 2005, p.130.

en particulier. Il est fondamental que le politique mesure cette réalité et anticipe les représentations que le nom véhiculera pour façonner au plus juste l'image qu'il veut laisser. De là naît une tension forte entre l'enjeu politique ou « politicien » de reconnaissance, d'un côté, et, de l'autre, la volonté affichée par la quasi-totalité des collectivités de démocratiser la culture et de la rendre accessible à tous, notamment *via* les bibliothèques.

Au vu des dénominations adoptées, on peut se demander si le premier enjeu n'est pas souvent préféré au second, les noms étant assez rarement conformes simultanément à ces deux objectifs, pourtant complémentaires. Si les dénominations sous forme de concepts semblent amorcer cette tendance, il apparaît toutefois que, par choix ou à défaut, les noms les plus retenus pour désigner les bibliothèques sont souvent des noms consensuels : ils sont à même de satisfaire l'ensemble des acteurs concernés par le processus (élus, professionnels et habitants) et/ou ils permettent de neutraliser débats et polémiques (noms de personnes érigées au rang de « classiques », toponymes, noms génériques seuls). C'est pourquoi les noms de Louis Aragon, André Malraux et Elsa Triolet sont fortement plébiscités : le politique se nourrit de leur militantisme, les bibliothécaires de leur plume, les habitants des deux à la fois (s'ils connaissent les référents du nom) en plus de leur biographie quasi-romanesque. Est-ce vraiment la garantie d'une réelle démocratisation de la bibliothèque ?

Les logiques à l'œuvre dans la dénomination des bibliothèques en France sont plurielles. Elles reflètent des volontés diverses d'ancrer la bibliothèque dans le territoire, dans l'époque et dans le tissu social, les choix opérés conditionnant pour partie la réussite ou la pérennité de l'entreprise. Ces problématiques concernent la lecture publique à l'échelle municipale et intercommunale mais les constats établis seraient sans doute semblables pour les bibliothèques départementales et les bibliothèques universitaires qui cherchent, également, à mieux s'intégrer dans leur environnement et entament, pour ce faire, des réflexions multiples passant inmanquablement par la question du nom. Ces problématiques concernent aussi les bibliothèques étrangères et notamment anglo-saxonnes, non pas sur les dénominations particulières dont elles sont peu coutumières mais sur les dénominations génériques. La volonté sous-jacente de changer le nom de « bibliothèque » lui-même n'est-elle pas l'expression fondamentale d'un besoin de renouveau ?

Partie 4 : Changer le nom pour changer l'image ?

La presse et les rencontres professionnelles s'en font largement l'écho aujourd'hui : les enjeux de la lecture publique sont en train de changer. Si les collections constituent toujours le service premier, les professionnels doivent trouver les moyens de renouveler en profondeur leur action pour concerner des publics plus divers dans une société de l'information de plus en plus concurrentielle. Comme l'écrit Yves Le Coadic, on doit passer d'une « *approche orientée-émetteur* » ou institution à une « *approche orientée-publics* »⁶⁴. Les réponses actuelles face à ce changement de paradigme résident notamment dans :

- l'intégration des problématiques numériques,
- le renforcement de la mission de loisirs aux côtés des missions d'information, de formation et de culture définies par la *Charte des bibliothèques*⁶⁵,
- la mise en œuvre d'actions de médiation plus nombreuses et notamment hors les murs pour activer des réseaux plus divers à l'échelle des territoires,
- l'appropriation ou la réappropriation citoyenne des équipements,
- le développement d'une démarche *marketing* pour promouvoir activités et services.

Si les enjeux des bibliothèques changent, n'est-il pas temps de changer leurs dénominations pour faire montre à tous, citoyens comme élus, des (r)évolutions qui sont en cours ? A défaut, ne faut-il, au moins, de se demander si les noms présents participent encore, en l'état, à la démocratisation des bibliothèques ?

La réflexion suivante procède par étape pour étudier graduellement les solutions qui existent pour réinvestir les noms. Elle s'appuie sur des lectures professionnelles mais également en grande partie sur les réponses qualitatives apportées par les personnalités interrogées dans le cadre du corpus n°2.

4.1. INVESTIR LE POTENTIEL MARKETING DU NOM ?

Un capital Nom encore peu exploité

Que ce soit par les élus ou par les bibliothécaires, le nom des bibliothèques est encore trop souvent vu comme secondaire. On y travaille assez peu, on en est plus spectateur que véritablement acteur et on en fait donc rarement un atout au service de l'institution. Le fait que les motivations de la dénomination ne soient précisées sur les sites Internet que d'à peine 10% des établissements étudiés (corpus n°1) est révélateur de cette relative incurie. Sans chercher de solutions radicales, il serait utile de faire preuve de plus de pédagogie, en indiquant, aussi bien en ligne qu'en présentiel, ce à quoi le choix fait référence, comme on le fait souvent pour les noms de rues. Cela permettrait de satisfaire ou de susciter la curiosité des individus, et, en tous cas, de témoigner sur le long terme du contexte dans lequel – et des enjeux face auxquels – la dénomination s'est opérée.

⁶⁴ LE COADIC, Yves F., *Usages et usagers de l'information*, Ed. Armand Colin/ADBS, 2004, 128p.

⁶⁵ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Charte des bibliothèques*, 07/11/1991 : [En ligne] <http://www.adbdp.asso.fr/IMG/pdf_CS91_Charte_des_bibliotheques.pdf> (Consulté le 12 décembre 2012).

Au-delà, en pensant trop peu le nom comme un moyen de communication entre les établissements et les publics qu'ils ont pour mission de desservir, la collectivité se coupe d'un potentiel communicationnel conséquent. Pourtant, bien exploité, le nom peut devenir un vrai capital. La donne est-elle en passe de changer ? Le récent article sur « Le nom de la bibliothèque »⁶⁶ le laisse à penser. C'est, en effet, la première fois que, dans la littérature professionnelle, un lien est formellement établi entre la dénomination des bibliothèques et leur démarche de communication et de promotion. Après en avoir longtemps été tenue à distance car jugée en contradiction avec les valeurs et les enjeux prétendument « gratuits » du service public, l'entreprise de communication est désormais légitimée dans une sphère publique qui, devenant concurrentielle, épouse de plus en plus les codes de la sphère marchande. Les bibliothèques ne font pas exception à cette règle et doivent recourir bien plus largement que par le passé à la communication et au *marketing*. Le nom participe de cette démarche et peut aider l'établissement à être mieux identifié au sein de son territoire, grâce à une image de marque renouvelée. C'est en cela l'un des gages de sa meilleure insertion dans le tissu local.

Pour Jean-Marc Vidal, il faut davantage penser et façonner les dénominations au regard des publics : « *penser au public, c'est choisir un nom que chaque usager pourra s'approprier, un dénominateur commun que chacun pourra enrichir de ses attentes et de ses pratiques* »⁶⁷. N'est-ce pas le moyen d'éviter que des dénominations choisies trop rapidement ou dans l'intérêt prépondérant du politique n'enferment l'image des bibliothèques dans des stéréotypes – renvoi à une culture légitime et élitiste, à une vision partielle et partielle de la vie politique – dont il est difficile ensuite de se départir ?

Nommer pour communiquer

L'intérêt de la dénomination change. Comme l'écrit Claude Poissenot, « *pour informer, convaincre voire séduire les citoyens (qui se pensent et agissent souvent comme des clients), il est nécessaire de comprendre leurs manières de penser et ce qui les fait agir* »⁶⁸. L'enjeu n'est donc plus tant de donner un nom pour faire exister que pour informer les individus du projet qui est porté par l'institution, et de la place qu'elle leur réserve. Pour remplir son office, le nom doit être particulièrement travaillé de sorte à interpeller et à marquer les esprits. Certains établissements l'ont bien compris et recourent à diverses stratégies leur permettant de lier, dans un même mouvement, nécessité de dénommer et opportunité de communiquer.

L'expression de cette volonté peut être très simple en même temps qu'efficace. Ainsi, la ville de Vienne, décidant de baptiser sa nouvelle médiathèque Le Trente en référence au numéro de la rue, a voulu jouer sur des codes déjà éprouvés par ailleurs (par exemple, le studio 104 [rue d'Aubervilliers] à Paris) et donc connus des populations pour rendre l'équipement symboliquement plus accessible. La démarche aurait pu être poussée à son terme, utilisant non pas des lettres – qui continuent de faire référence au caractère en grande partie livresque de l'équipement – mais des chiffres (Le 30) pour renverser le symbole.

⁶⁶ VIDAL, Jean-Marc, *op. cit.*

⁶⁷ *Op. cit.*, p.29.

⁶⁸ POISSENOT, Claude, « Les publics au cœur de la communication », *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*, Ed. des Presses de l'Enssib, Coll. Boîte à outils (n°27), 2012, p.18.

Caractéristique de la linguistique de notre société, le recours aux sigles s'inscrit également dans une logique de références, voire de connivences avec les publics. Dans les bibliothèques, la tendance à la siglaison gagne du terrain : choisir un sigle, c'est choisir un nom pensé au regard de la communication parce que, raccourci, il devient plus percutant et plus facilement mémorisable. Si les exemples à l'étranger sont nombreux – la DOK de Delft⁶⁹, l'OBA⁷⁰ –, ils se développent progressivement dans les collectivités françaises⁷¹. Cinq des entités interrogées dans le corpus n°2 utilisent ainsi des sigles. Ce choix peut se faire *a priori* comme pour La MémO, à la fois sigle pour Médiathèque municipale d'Oullins et acronyme⁷² évoquant la mémoire. Il peut aussi résulter d'une stratégie qui se détermine *a posteriori*. A Blois, on utilise maintenant dans les supports de communication les appellations de BAG et de BMG pour évoquer les Bibliothèques Abbé Grégoire et Maurice Genevoix. Il en est de même à Béziers ou à Strasbourg avec la MAM (Médiathèque André Malraux) et à Lyon avec la BmL (Bibliothèque municipale de Lyon). Il arrive parfois que l'usage du sigle précède son officialisation par l'institution : à Toulouse, la nouvelle médiathèque du Grand M a rapidement été baptisée MGM par les habitants du quartier, ce qui est le signe qu'ils ont fait leur la structure.

Il est également possible de mener une réflexion encore plus globale, en faisant en sorte que le nom influe sur la communication et *vice versa*. L'expérience menée à la ville de Rennes l'an passé est, en cela, très intéressante. Vue comme l'un des éléments indispensables au renouvellement de leur image, la dénomination des bibliothèques municipales a été entièrement repensée à l'aune de trois objectifs combinés :

- refléter la proximité, en partant du nom que les habitants donnent d'eux-mêmes le plus fréquemment à leur bibliothèque,
- refléter le dynamisme des établissements,
- exprimer l'identité du réseau via une stratégie de communication prenant appui sur une nouvelle charte visuelle et graphique déclinable sur les différents supports.

L'équipe des bibliothèques et celle du service Communication de la ville ont été impliquées dans une réflexion partagée durant près de trois mois. L'appellation « Bibli », symbole de proximité, a été choisie pour dénomination générique. Elle est complétée par un nom particulier, décliné établissement par établissement (noms de quartiers surtout). Quant au graphisme retenu pour traduire le projet, simple mais coloré et affirmé, il se veut le reflet du dynamisme institutionnel.

Penser ainsi la dénomination des bibliothèques par rapport à la globalité d'un projet permet aux destinataires, notamment professionnels, de l'investir à plein, tout en ayant à l'esprit un impératif constant de communication qui nécessite de prendre toujours en compte les cibles, c'est-à-dire les publics. Nommer pour communiquer n'empêche pas de communiquer pour nommer, grâce au concours citoyen par exemple, et permet, en tous cas, d'enclencher un cercle vertueux de l'institution vers les publics et retour.

⁶⁹ Soit Discotheek, Openbare bibliotheek en Kunstuitleen (*i.e.* discothèque, bibliothèque publique et artothèque).

⁷⁰ Soit Openbare Bibliotheek Amsterdam (*i.e.* bibliothèque publique d'Amsterdam).

⁷¹ Les institutions nationales ont de longue date adopté et exploité les sigles : BnF, BPI, etc.

⁷² Un acronyme est un sigle qui peut se prononcer comme un mot ordinaire.

Le nom au service du marketing

S'il est tout à fait souhaitable de se servir du nom pour communiquer, il est tout aussi intéressant de l'utiliser au service d'une démarche qui va même plus loin : le *marketing*⁷³. Si la communication a pris du galon au sein de la communauté professionnelle, le pas du *marketing* n'est pas encore largement franchi, attachée que son image reste à un mercantilisme débridé. Pourtant, les bibliothèques ont sans aucun doute à tirer profit d'une telle démarche qui, en créant une aura de marque, permet aux structures de se démarquer dans un contexte fortement concurrentiel. Si beaucoup d'élus sont « *convaincus des vertus de l'équipement culturel en matière d'attractivité et de rayonnement de leurs territoires* »⁷⁴, l'adoption du *marketing* pourrait être un bon moyen de singulariser l'offre de services pour la rendre plus compétitive à l'échelle locale.

Le nom d'une institution offre toutes les qualités pour devenir une marque. Les musées l'ont compris, utilisant leur nom comme une marque qui se décline dans les canaux d'information, sur les supports de communication ou sur des produits dérivés de plus en plus diversifiés. C'est vrai pour de grands musées comme Le Louvre qui a exporté sa marque à Abou Dabi, et à Lens très récemment, mais c'est aussi le cas pour des musées plus petits comme le musée Dior de Granville. Les bibliothèques peuvent tout à fait s'inspirer de cet exemple et exploiter leur nom ainsi. Sur les 771 établissements étudiés dans le corpus n°1, 20 (soit 2,6%) ont adopté un nom qui est à rapprocher d'une démarche *marketing* au sens large (catégorie « Eléments de langage » pour la plupart) du fait de leur dénomination générique (Bibleuets à Créteil, par exemple) ou particulière (Le Phare à Maurepas, Le Dôme à Albertville, Bleue océane aux Avirons, etc.). Parmi eux, cinq seulement semblent avoir été résolument choisis comme une marque en soi : La MémO, Le Grand M, Le Pavillon Blanc (Colomiers), L@ Bibliothèque (Le Chesnay) et L'Echo (Kremlin-Bicêtre).

Cette volonté *marketing* implique nécessairement de travailler le nom bien davantage pour parvenir à sortir du schéma habituel qui repose sur des logiques d'acteurs et des intentions ritualisées. En effet, il est important de recourir à un nom avec une personnalité affirmée car, selon des spécialistes, « *tous les noms ne sont évidemment pas égaux dans leur aptitude à créer cette aura d'événement* »⁷⁵. D'où le recours au *naming* qui permet de définir le nom d'une institution comme une marque. Faisant souvent appel à des compétences extérieures, il peut permettre de construire la dénomination d'une bibliothèque en perspective d'une dimension symbolique forte, dans laquelle chacun des acteurs – habitants, élus, bibliothécaires – peut se reconnaître. C'est le choix qu'a fait le Grand Angoulême pour trouver le nom de sa nouvelle médiathèque. Le *naming* pourrait bien être appelé à se généraliser tant il semble pertinent au regard des nouveaux enjeux d'intégration(s) de la lecture publique.

Travailler sur la notion de marque montre que « *ce sont les symboles avec les images et les histoires qu'ils contiennent qui attirent les consommateurs vers les*

⁷³ Le *marketing* est défini dans le *Journal officiel* du 2 avril 1987 comme « *l'ensemble des actions ayant pour objectif de prévoir ou de constater, et le cas échéant, de stimuler, susciter ou renouveler les besoins du consommateur, en telle catégorie de produits et de services, et de réaliser l'adaptation continue de l'appareil productif et de l'appareil commercial d'une entreprise aux besoins ainsi déterminés* ». Initialement théorisé par rapport à la sphère économique et commerciale, il s'applique également au domaine des services publics.

⁷⁴ JANICOT, Daniel, *La culture, un enjeu capital*, Ed. France-Empire, 2012, p.35.

⁷⁵ BESSIS, Muriel et Pierre, *Name appeal : créez des noms qui marquent*, Ed. Village mondial, 2001, p.47.

produits et leurs noms »⁷⁶ mais il est indispensable que ces symboles soient « *forts et justes par rapport à l'offre* »⁷⁷. Les bibliothèques, de par leur nature culturelle et sociale, ont de sérieux atouts pour que se fasse cette articulation entre offre et symbole, tous deux en grand renouvellement aujourd'hui. Si le *marketing* est un outil au service du nom, le nom, lui-même, servira ensuite la promotion et la représentation des établissements dans leur globalité.

4.2. EN FINIR AVEC LA DUALITE GNERIQUE ?

La question de la communication autour et *via* leurs noms est aujourd'hui cruciale pour les bibliothèques. S'il en va en bonne partie de leur image, il y a une autre réflexion, sans doute bien plus essentielle encore, à mener autour de la dénomination générique. C'est en effet l'un des premiers points d'achoppement qui apparaît lorsque l'on traite des noms. Bibliothèque, médiathèque : quelles différences ? Loin d'être périphérique, cette interrogation invite à étudier les fondements et les conséquences d'une dualité générique bien réelle.

Une distinction politique

La dualité entre bibliothèque et médiathèque constitue une particularité tout à fait française. Si le nom de « bibliothèque » est aussi ancien que l'institution elle-même, remontant à l'Antiquité, le terme de « médiathèque » est bien plus récent. Il a été créé dans les années 1970 sous l'impulsion de Michel Bouvy (directeur de la médiathèque de Cambrai) et de son Association pour le développement des bibliothèques publiques⁷⁸ : l'intention était de promouvoir une bibliothèque de nouvelle génération, plus moderne, multisupport, et donc de renouveler l'appellation générique pour rendre la bibliothèque attractive pour de nouveaux publics. C'est le film d'Eric Rohmer *L'arbre, le maire et la médiathèque* qui, en 1983, fait largement connaître ce nouveau terme.

Il a fallu attendre les années 1990 pour que le nom de « médiathèque » soit largement répandu. Les nouveaux équipements ont adopté cette dénomination mais nombre d'établissements déjà existants sont aussi passés de « bibliothèques » à « médiathèques ». Les bibliothèques municipales et intercommunales s'y sont mises rapidement, suivies plus tard par les BDP qui deviennent de plus en plus des médiathèques (Ile-et-Vilaine, Nord, Seine-et-Marne, Haut-Rhin, Haute-Garonne, etc.). Les bibliothèques universitaires n'ont, quant à elles, pas opéré cette transition en France, alors qu'elles l'ont fait en Suisse (médiathèques universitaires de l'Université de Genève, par exemple), ou bien est-ce en utilisant le terme de « médiathèque » pour désigner autre chose, comme une bibliothèque numérique à l'Université Paris Descartes.

Cependant, même s'il a produit de nombreux effets, ce nouveau nom, tout comme les autres propositions génériques qui ont pu voir marginalement le jour, n'est pas parvenu à éliminer l'appellation historique, si bien qu'aujourd'hui les deux termes coexistent. Cette coexistence ne s'explique plus nécessairement par la distinction des supports car une bibliothèque peut abriter des CD et DVD et une médiathèque

⁷⁶ BESSIS, Muriel et Pierre, *op. cit.*, p.108.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Elle devient, d'ailleurs, en 1977, l'Association pour le développement de la médiathèque publique.

uniquement des livres, comme l'indique de façon humoristique « Le bibliothécais sans peine » en définissant une médiathèque comme : « *une bibliothèque qui a autre chose que des livres. [Attention piège ! Une médiathèque peut aussi offrir des documents multimédias, mais on ne dit pas une multimédiathèque. Et une bibliothèque qui est une médiathèque peut s'appeler quand même une bibliothèque. Il peut même être considéré comme ringard de la traiter de médiathèque]* »⁷⁹. Elle ne s'explique pas non plus par une différence d'époques puisque les deux appellations sont depuis plus de 30 ans toutes deux utilisées.

Cette coexistence s'expliquerait-elle encore une fois par le politique ? Sans aucun doute, dans la mesure où, au départ création professionnelle, le politique s'est très rapidement emparé du concept de « médiathèque ». Les élus l'ont repris à leur compte parce qu'ils y ont vu l'opportunité d'exprimer, symboliquement, la modernité de leur ambition culturelle pour les territoires. Pour les bibliothécaires eux-mêmes, prononcer le mot de « médiathèque » est vite devenu un sésame vis-à-vis des tutelles, ouvrant la porte à de nombreux projets de création, de restructuration, de services. Selon Bertrand Calenge, certains n'auraient pas pu voir le jour si les professionnels avaient continué à parler de « bibliothèque ».

La distinction étant aujourd'hui surtout politique entre les deux noms génériques, elle ne touche que peu l'essence même de l'institution : partout, on utilise l'un ou l'autre à quasi-égalité de sens ou, du moins, sans différence structurante, ce qui interfère notamment dans la lisibilité, par les publics, de l'offre de lecture publique à l'échelle locale, d'une part, et nationale, d'autre part.

Une source de confusions plurielle

De manière générale, on tire peu de bénéfices de cette dualité qui ne repose sur aucune règle et demeure donc inexplicable dans les faits. Il y a bien « *querelle de mots* »⁸⁰. La confusion est grande et elle se manifeste à plusieurs niveaux.

Les professionnels eux-mêmes, de génération en génération, s'y retrouvent avec peine. Huit des personnes interrogées (sur 35) dans le cadre du corpus n°2 ont spécifié que cela entraîne une confusion quant à la définition de l'institution pour les publics mais aussi pour eux. Si l'on s'accorde globalement sur une distinction des supports et des époques pour expliquer la dichotomie, la réalité sur le terrain est moins simple : chaque bibliothécaire met sous l'une et l'autre acceptions des notions qui lui sont propres, liées à son expérience, à la vision qu'il a de son métier, et, souvent, en privilégie lui-même une⁸¹. Seules 3 des personnes ont indiqué ne (vouloir) faire aucune différence dans les termes. En ce sens, la distinction entre les termes est d'abord individuelle puis éventuellement locale, soumise à des effets de modes par bassins de vie⁸² notamment. Il n'en demeure pas moins qu'elle puisse devenir polémique, mettant les noms en concurrence. Ainsi, à la médiathèque de Douarnenez, la directrice

⁷⁹ BALLEY, Noëlle, « Le bibliothécais sans peine », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2007, n°3, p.79 : [En ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0078-015>> (Consulté le 12 décembre 2012).

⁸⁰ BERTRAND, Anne-Marie, « La médiathèque questionnée », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, n°2, p.8 : [En ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-02-0008-001>> (Consulté le 12 décembre 2012).

⁸¹ 6 personnes interrogées trouvent que le terme « bibliothèque » est soit le meilleur, soit le plus usité, soit le plus connu, contre 3 qui estiment que ces qualités reviennent à l'autre appellation.

⁸² L'INSEE définit le bassin de vie comme « *le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi* ». Cf. [En ligne] <<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/bassin-de-vie.htm>> (Consulté le 14 décembre 2012).

nouvellement arrivée parlait de l'établissement en l'appelant la « bibliothèque », habituée qu'elle était à employer le concept historique, ce dont le personnel s'est ému, désireux quant à lui de voir utiliser le nom de baptême de sa « médiathèque ».

S'il n'y a pas d'usage consensuel, validé par les professionnels, il est évident qu'il n'y en a pas davantage du côté des habitants pour qui la perception de l'enjeu en présence ici est encore plus lointaine. De nombreux témoignages en attestent. A la bibliothèque – multisupport – de Viroflay par exemple, même plusieurs années après l'ouverture qui a eu lieu en 2007, il n'était pas rare que des usagers entrent pour demander à l'accueil s'il s'agissait d'une bibliothèque ou d'une médiathèque, c'est-à-dire un lieu où il y avait, selon eux, soit uniquement des livres, soit également des documents multimédias, voire des ordinateurs et une connexion à Internet. Ainsi, comme l'écrit Jean-Marc Vidal, « *alors qu'une partie des publics a aujourd'hui intégré cette distinction comme significative d'une différence dans la nature de l'offre, l'ancienne dénomination a perduré et cohabite désormais avec la nouvelle sans que cet écart soit lié à une différence concrète* »⁸³. Cette dualité, révélatrice d'un tiraillement, serait-elle aussi symptomatique d'une incertitude (existentielle) des bibliothèques ?

A cette ambiguïté linguistique, s'ajoute une confusion par rapport aux noms particuliers, dont se font l'écho des récits d'écrivains tels que Paul Fournel qui écrit, dans son roman *La liseuse*, ceci : « *la bibliothèque du quartier est moderne, elle porte encore un nom d'écrivain bien qu'on y prête surtout des films* »⁸⁴. On voit bien que la confusion a nourri des représentations collectives souvent floues, voire erronées, par rapport aux bibliothèques. Si elle existe déjà dans l'esprit des publics du seul fait de l'appellation générique, peuvent-ils dès lors avoir une idée précise de la fonction et des missions de l'institution ? Ne faut-il pas, souvent, avoir le sentiment réconfortant de maîtriser la définition et les codes d'un lieu pour avoir envie de le fréquenter ?

Finalement, seuls les élus pourraient s'y retrouver puisqu'ils sont à l'origine des choix en matière de dénominations. Mais la différence est-elle foncièrement claire pour eux ?

Les questionnements soulevés par Anne-Marie Bertrand quant à cette double terminologie en 1994⁸⁵ n'ont rien perdu de leur actualité et cette confusion en chaînes est certainement, aujourd'hui encore plus qu'à l'époque, dommageable pour les établissements. Si d'autres appellations se sont fait jour, elles ne sont pas parvenues à s'imposer et ne permettent donc pas de résoudre ce problème, bien qu'il y ait là une piste à explorer.

Une terminologie insuffisante

L'avènement du concept de « médiathèque » est manifestement lié à des intentions politiques, celles d'élus certes mais aussi celles de bibliothécaires militants de la lecture publique, comme en témoignent les propos de Michel Bouvy en 1981 : « *la conception actuelle de la médiathèque publique provient directement de la mise à jour et de l'élargissement de l'idée d'éducation populaire (devenue éducation permanente) défendue alors par des organismes issus de la Résistance tel « Peuple et Culture », sous*

⁸³ *Op. cit.*

⁸⁴ FOURNEL, Paul, *La liseuse*, Ed. POL, 2011, p.111.

⁸⁵ *Op. cit.*, p.8-12.

l'influence directe de la « Public library » anglo-saxonne »⁸⁶. En ce sens, la distinction entre les termes génériques est tout à fait salutaire si l'on considère ses fondements mais, inachevée sans doute parce que la mission n'a pas pu être accomplie dans son entièreté, elle paraît aujourd'hui dépassée. Si, dans les années 1970, la notion de bibliothèque semblait rébarbative et surannée, la dénomination « médiathèque » est en passe de le devenir, étant restée associée aux années 1980 et surtout 1990. Les professionnels sont de plus en plus nombreux, à trouver la dichotomie dépassée et à préférer revenir à l'appellation historique. Les entretiens menés dans le cadre du corpus n°2 le démontrent.

Si c'est là l'objet d'un autre débat, il s'avère en tous cas que cette double terminologie est insuffisante au regard des nouveaux enjeux de la lecture publique. Elle ne permet plus de rendre compte de la diversité des formes actuelles des projets. Il y a encore des bibliothèques au sens traditionnel du terme, il y a bien aussi des médiathèques au sens restreint ou au sens large du concept, mais il existe à présent d'autres types d'établissements. Ainsi, comment baptiser les structures multiservices qui se développent en zones rurales, comme à Signy-L'Abbaye où la médiathèque est également centre social⁸⁷ ? Comment dénommer les équipements de nouvelle génération, comme celui de Thionville qu'on a appelé « 3^{ème} lieu » ?

Elus et professionnels se retrouvent là face à une question de fond. Faut-il ne conserver que l'appellation « bibliothèque » pour lisser le concept et représenter les structures de manière homogène alors qu'elles sont de plus en plus dissemblables ? Gagnerait-on à changer la dénomination pour faire œuvre de pédagogie et d'innovation vis-à-vis des populations, comme on a voulu le faire avec la création de la « médiathèque » il y a quarante ans ? Changer le signifiant permet sans doute de montrer que le signifié et le signe ont changé. Le fait que les processus de dénomination se diversifient, ouvrant de plus en plus la voie à la participation des citoyens, n'est-il d'ailleurs pas l'une des premières expressions de cette prise de conscience ? Nicolas Galaud, directeur du réseau de lecture publique de Brest, est formel à ce sujet. Lors de la conférence « Les Modèles à l'épreuve » donnée à l'Enssib en mai 2012, il faisait remarquer l'insuffisance des termes actuels pour qualifier une institution dont le modèle se transforme sous la pression d'enjeux sociétaux nouveaux. Serait-il donc vital de changer le nom de la bibliothèque – générique, particulier et/ou global – pour lui permettre de perdurer ?

4.3. CHANGER LE NOM ?

Un nom à réinventer

Pour que le nom de la bibliothèque corresponde à ses nouveaux enjeux, faut-il se détourner radicalement des termes existants et envisager leur remplacement complet ? C'est le propos de Nicolas Galaud mais c'est également le vœu de plusieurs personnes interrogées dans le corpus n°2 (8 sur 35). Nombre des demandes sont formulées par les

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ La DRAC et la CAF se sont associées pour monter un projet innovant qui est aujourd'hui à la fois « un lieu d'accueil, d'information, de documentation et d'animation en milieu rural » et « un pôle de services de proximité facilitant les démarches administratives et maintenant le lien social ». Cf. [En ligne] < <http://www.signy-abbaye.fr/mediatheque/historique> > (Consulté le 13 décembre 2012).

professionnels dans le sens d'une connotation moins culturelle, moins savante, voire moins patrimoniale du nom afin de libérer les représentations qui s'y attachent et de traduire enfin, dans l'appellation, le nouvel acte de modernité des bibliothèques.

S'il faut changer le nom, c'est pour clarifier le concept de bibliothèque notamment vis-à-vis des usagers et le faire renaître tel un Phénix. C'est d'ailleurs le nom que la ville de Colombelles a choisi pour sa médiathèque ouverte en 2012 car elle incarne la renaissance d'une ville sinistrée par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale puis par les fermetures d'usines en série. La mise en abyme est intéressante et ô combien porteuse de sens... Pour parvenir à cette clarification, il faut repenser le nom dans sa globalité et changer le nom générique – qui, au fond, seul, désigne vraiment l'institution – mais aussi le nom particulier – qui apparaît trop souvent comme tautologique par rapport à l'appellation générique⁸⁸.

Evidemment, les propositions de nouvelles dénominations sont rares et les idées à ce sujet encore bien imprécises. Parler de 3^{ème} lieu ou de tiers-lieu semble être une voie que les élus veulent suivre, reprenant une terminologie mise en avant par les professionnels. L'appellation reflète bien l'ambition des nouveaux projets de lecture publique mais n'est-elle pas trop jargonnante et bien peu évocatrice pour la très grande majorité des Français ? Si le nom ne dit rien de soi-même immédiatement aux individus, il n'est peut-être pas complètement satisfaisant. Les pays anglo-saxons et notamment le Royaume-Uni fourmillent d'idées à ce sujet : on ne parle plus de « *public libraries* » mais d'« *Idea stores* » à Londres et de « *Discovery centres* »⁸⁹ dans le comté du Hampshire. Les bibliothèques universitaires deviennent des « *Learning centres* » et le terme essaime à l'étranger, comme en France (Lille, Dunkerque) et en Suisse (*Rolex Learning center*). Est-il pertinent d'adopter ces dénominations-là pour des institutions qui, du fait de leur aire d'implantation, seront forcément différentes du modèle originel ? Retenir des noms anglais est-il aujourd'hui plus vendeur ? Faut-il envisager de les traduire ? Devrait-on tenter de rebaptiser des bibliothèques municipales ou intercommunales en « magasins d'idées » ou en « centres de découverte » ? Des professionnels ont lancé les expressions de « bibliothèque hybride » ou de « boîte à... ». Toutes les propositions sont les bienvenues. Avis à la créativité des différents acteurs !

Enfin, cette réflexion ne serait-elle pas l'occasion de faire appel à la participation citoyenne ? On le fait déjà à l'échelle locale pour choisir le nom d'une bibliothèque. Comme d'autres auparavant, la ville de Metz vient tout juste de lancer une consultation des habitants pour réfléchir à la dénomination de sa nouvelle structure de quartier alliant médiathèque et centre social qui doit ouvrir en 2016⁹⁰. Peut-être les propositions formulées par les citoyens messins en viendront-elles à concerner le nom dans sa formulation globale. Pourquoi ne pas solliciter l'avis des individus à l'échelle nationale pour convenir tous ensemble d'une nouvelle appellation pour l'institution bibliothèque ? Il y aurait là encore une mise en abyme particulièrement saisissante des nouvelles modalités d'exercice et d'expression de la lecture publique. S'il convient de choisir un nom en pensant aux publics, n'est-ce pas plus efficace encore de les associer, tout simplement, aux choix ? L'œuvre de démocratisation des bibliothèques sera accomplie lorsque les publics s'en empareront massivement. La démocratie participative n'est-elle pas un bon moyen en vue de cette fin ?

⁸⁸ Les bibliothèques Guillaume Apollinaire, Honoré de Balzac ou Georges Perec sont, par exemple, doublement connotées « Culture » : par l'appellation historique du concept, d'une part, et par des noms particuliers qui font référence à des écrivains, qui plus est, des classiques.

⁸⁹ Cf. [En ligne] <<http://www3.hants.gov.uk/discoverycentres>> (Consulté le 14 décembre 2012).

⁹⁰ Cf. [En ligne] <<http://www.ici-c-nancy.fr/index.php/actus/actualites/metz-metropole/item/4699-appel-de-la-ville-de-metz-pour-la-mediathèque>> (Consulté le 14 décembre 2012).

La voie du nom concept

Bien que paraissant moins immédiatement, la dualité des dénominations entre répartitions génériques et particulières est également à interroger. En règle générale, le nom générique n'est pas identitaire car il n'est pas singulier, faisant référence à une typologie institutionnelle, mais il est plus facilement appropriable par les habitants qui souvent ne retiennent du nom de la bibliothèque de leur ville ou de leur quartier que celui-ci. A l'inverse, le nom particulier est très identitaire car singulier et donc symboliquement investi mais il est peu approprié par la population. Pour faire que ces apparents contraires s'allient, il ne s'agit pas tant de les gommer l'un et l'autre pour proposer une troisième voie que de modifier leurs rapports afin qu'en émane une vraie force communicationnelle.

Le nom concept semble, pour ce faire, une bonne solution. S'il permet d'établir un équilibre nouveau entre dénominations génériques et particulières, il est également un moyen terme intéressant entre nécessité pour l'institution de communiquer sur elle-même et expression fidèle du concept de bibliothèque. Il présente, de plus, le mérite d'exister déjà : on a vu que 17 établissements étaient désignés par un nom concept dans le corpus n°1 (soit 2,2%). Il n'est donc ni besoin de faire table rase du passé ni de créer *ex nihilo* une nouvelle appellation qu'il prendra du temps de trouver et d'imposer dans les usages. C'est une solution de compromis, une solution rassurante qui s'inscrit, d'ailleurs, tout à fait dans une démarche *marketing*. Il suffirait aux bibliothèques d'y recourir davantage pour que leur image fasse un saut qualitatif auprès des publics.

Des noms comme L'Alpha, L'Echo renouvèlent ainsi habilement le rapport entre générique et particulier. On peut même estimer qu'à terme pourrait s'opérer la fusion des termes. A Angoulême, l'intention est déjà celle-là : on ne devrait pas parler de la médiathèque ou de la bibliothèque L'Alpha mais tout simplement de L'Alpha. Le nom concept semble pouvoir se suffire à lui-même. Répondant à un grand nombre des problématiques soulevées par les dénominations en en offrant une heureuse synthèse, il constitue une solution « clé en main », immédiatement applicable, partout et par tous.

Les raisons de douter

Changer le nom serait-il la voie rêvée pour changer l'image des bibliothèques, une image qui, elle-même, doit changer parce que le modèle n'est plus le même ? L'idée est séduisante et elle suscite un optimisme certain qui rappelle ceux d'un Eugène Morel ou d'un Michel Bouvy en leur temps. Mais elle suscite également un scepticisme réel, tant de la part des bibliothécaires que des linguistes.

On a déjà tendance à penser que, même si le nom changeait du tout au tout, les habitudes d'appellations, elles, subsisteraient. Ne voit-on pas demeurer en usage d'anciens noms de rues, de lieux publics ou de commerces qui ont pourtant fait l'objet de nouvelles dénominations plusieurs décennies auparavant ? A Lannion, la médiathèque, ouverte à un tout autre endroit et ne portant pas de nom particulier, continue d'être appelée par les habitants la médiathèque des Ursulines, en référence à l'ancienne bibliothèque. A Neuilly également, bien que la bibliothèque Arturo Lopez soit devenue en 2008 la médiathèque Longchamp, nombre d'usagers restent fidèles à la

dénomination première, seuls les nouveaux venus utilisant la nouvelle. Si les individus sont peu enclins à changer leurs habitudes de dénomination alors qu'elles sont dans ces exemples assez superficiellement ébranlées, seront-ils prêts à appeler leur équipement d'une manière fondamentalement différente ? S'ils le faisaient, ne serait-ce pas parce que le concept de la bibliothèque a radicalement changé ?

Cette question est essentielle car il s'agit de déterminer qui du nom ou du concept doit changer le premier pour renouveler l'image des institutions. Nombreux sont les professionnels et théoriciens du métier à voir dans l'appel lancinant à une nouvelle modernité des bibliothèques une fuite en avant. Les interrogations sont plurielles : « *est-ce que notre profession doit changer de nom chaque fois que le métier évolue ?* »⁹¹, « *suffit-il de saisir toutes les idées à la mode pour être moderne ?* »⁹². Changer le nom ne fera pas changer le concept plus vite. Pour Anne-Marie Bertrand, « *il ne suffit pas de changer de nom pour changer d'image, il faut surtout changer la bibliothèque* »⁹³ et elle est rejointe en ce constat par Claude Poissenot qui écrit qu'« *il ne sert à rien de changer le nom de l' « emballage » si le contenu ne change pas de façon très visible par la population dans son ensemble* »⁹⁴. Il faut ainsi parvenir à mettre en œuvre et en pratique un nouveau modèle de bibliothèque dont on parle beaucoup sans le traduire toujours pleinement en actes. Bertrand Calenge exprimait ainsi, lors d'un entretien, qu'« *on pourra se poser la question du nom quand on aura changé le modèle pour communiquer, pour le vendre mais pas avant. Commencer par le nom, c'est commencer du mauvais côté* ». C'est sans doute dans l'activation simultanée de ces deux potentiels que résidera la véritable entreprise de démocratisation de la bibliothèque.

Doit-on changer le nom pour changer l'image de la bibliothèque ou plutôt changer son concept et son image pour ne changer qu'ensuite son nom ? Quoi qu'il en soit, réinventer la bibliothèque consiste en un acte politique et professionnel fort et par là-même polémique puisque, se proposant de revenir sur une continuité institutionnelle, conceptuelle et linguistique ancienne, il remet en question une partie de notre héritage culturel. Si les attraits de cette renaissance annoncée sont nombreux, il faut chercher à savoir quelle place le nom doit y tenir. Visible aux yeux de tous, il joue un rôle symbolique très fort et doit, en cela, participer de toute redéfinition du projet démocratique de la bibliothèque.

⁹¹ Cf. CARIO, Franck, « Bibliothèque vs médiathèque », *Blog InfoDocBib – Architecte de l'information*, 28/12/2010 : [En ligne] <<http://infodocbib.free.fr/index.php/2010/12/bibliotheque-vs-mediathèque/>> (Consulté le 5 septembre 2012).

⁹² BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Ed. du Cercle de la librairie, 2002, p.120.

⁹³ *Ibid.*, p.38.

⁹⁴ POISSENOT, Claude, « La bibliothèque lieu de détente des salariés », *Blog Penser la nouvelle bibliothèque*, 05/01/2010 : [En ligne] <<http://penserlanouvellebib.free.fr/spip/php?article39>> (Consulté le 15 décembre 2012).

Conclusion

Tout signe cache inéluctablement un sens, voire une essence. L'acte de nommer n'est pas dénué d'intérêts : il n'est pas gratuit. Plus que baptiser pour donner vie, nommer vise à symboliser, à faire entrer en résonances et en relations le nom et l'objet ou l'institution qu'il désigne, à façonner une identité pour influencer sur son interprétation. Comme tout nom, ceux des bibliothèques territoriales participent de cette représentation du monde, en général, et de son microcosme culturel, en particulier. Ils offrent la possibilité d'une lecture hautement significative de la sphère publique et notamment de la façon dont elle se livre et se rend accessible culturellement, socialement et politiquement aux citoyens.

L'étude des dénominations des bibliothèques territoriales est particulièrement riche. Nombreux sont les points saillants à retenir. Il existe des logiques territoriales, temporelles et politiques manifestes dans les processus d'attribution des noms. On peut, toutefois, noter une homogénéité certaine dans les noms choisis et cette homogénéité ne peut pas être liée à une homogénéité qui serait au départ institutionnelle, tant l'offre de lecture publique en France reste diverse. Ainsi, tout comme pour les stades, les établissements scolaires ou les centres culturels, les noms donnés aux bibliothèques sont souvent les mêmes mais cette relative unité les enferme souvent dans des stéréotypes. La bibliothèque porte le nom d'un écrivain, classique ou d'un homme politique qui a compté d'abord localement. Si elle porte peu le nom d'une femme, ce qui pourrait s'expliquer par la surreprésentation des hommes dans la vie politique, elle porte quasi-exclusivement des noms de personnalités françaises, comme s'il y avait là une démarche patriote. Le stéréotype peut rapidement appeler le cliché et on pourrait lire à la hâte dans ces constats que la culture appelle la culture (légitime), qu'elle concerne avant tout les références au passé et donc à ce qui n'est plus ou que culture et éducation populaire sont deux propos différents puisque aucune structure ne semble porter un nom qui fait référence à la seconde. Si ce n'est pas cette image que les collectivités veulent donner de la culture *via* leurs bibliothèques, un grand nombre de choix nominaux y contribue de fait.

Il ne faut bien sûr pas systématiser car, si l'offre en matière de lecture publique est plurielle, les contextes, les enjeux et les motivations des dénominations le sont tout autant, dépendant qu'ils sont des jeux d'acteurs en présence. Cependant, ces constats interrogent les valeurs républicaines que le nom, au regard de la législation en vigueur, doit porter, notamment en termes d'égalité entre les citoyens. Étudier ce que sont les noms est tout à fait instructif mais étudier ce qu'ils ne sont pas, ce qu'ils ne recouvrent pas est également porteur de sens dans la mesure où choisir signifie bien renoncer. En changeant ainsi de focale, on se rend compte que la notion de diversité et de représentativité est peu investie. En effet, les noms des bibliothèques ne reflètent pas la diversité - culturelle, artistique, sociale, politique, religieuse, ethnique, sexuelle - de la société. C'est pourtant cette diversité que les bibliothèques, depuis près d'un siècle, se proposent de représenter. Les noms ne témoignent pas de la « *créolisation* »⁹⁵ à l'œuvre aujourd'hui dans la société alors que, comme l'écrit Daniel Janicot, conseiller d'Etat et ancien sous-directeur général de l'UNESCO, « *l'enjeu de la diversité des expressions*

⁹⁵ Selon l'expression d'Edouard Glissant, la créolisation se définit comme « *visant tout autant le processus de formation des sociétés créoles en tant que telles, que celui d'un devenir pressenti des cultures du monde, résultant de leur mise en relation active et accélérée* ». Cf. [En ligne] <<http://www.edouardglissant.fr/creolisation.html>> (Consulté le 15 décembre 2012).

culturelles est un enjeu majeur [qui] donne au politique une responsabilité importante : contribuer à l'unité de l'humanité, par la reconnaissance de l'apport de chaque identité culturelle [...], autant au niveau de chaque individu qu'au niveau d'un groupe ou d'une minorité »⁹⁶.

Il y a donc un hiatus entre les intentions concrètes de l'institution, portées par les professionnels, et leur traduction symbolique, en grande partie organisée pour ce qui est du nom par les élus. Dès lors, tiraillé entre des injonctions qui, si elles ne sont pas contradictoires, ne se complètent pas toujours, comment le message transmis par la bibliothèque peut-il être clair pour les publics ? En outre, si elle ne les embrasse pas symboliquement dans la diversité de leurs aspirations, cela signifie que les habitants ne peuvent pas ou trop peu s'y sentir concernés, s'y reconnaître. Comment alors peuvent-ils adhérer à l'offre ?

Force est de constater que les établissements, du fait de leur image héritée, sont d'un accès difficile pour de nombreuses catégories sociales. La sociologie de la culture et, notamment, de la lecture le démontre aisément. Si l'appellation générique de « bibliothèque » ou de « médiathèque » participe déjà de cette barrière symbolique, les choix opérés en matière de dénomination particulière ne permettent pas toujours de rassurer en rendant l'image moins intimidante, plus populaire. La bibliothèque se retrouve souvent associée à une institution sélective et donc enfermée dans la représentation d'un entre soi qui perdure malgré les évolutions des enjeux et des modalités d'action des établissements. Cet entre soi se manifeste à plusieurs niveaux qu'il est important d'identifier pour inverser la tendance.

Tout d'abord, les citoyens ne savent généralement pas selon quels processus – pourtant démocratiques – et pour quelles raisons – pourtant républicaines – les noms des bibliothèques sont choisis. Il y a là une véritable opacité qui est sans doute la cause ou la conséquence d'un désintérêt des citoyens pour ces questions. L'écrivain Jane Sautière transcrit bien ce flou dans lequel les habitants se situent par rapport aux processus de dénominations. « *Donc, on l'appelle la médiathèque Marguerite-Yourcenar. Qui et pourquoi ? Y a-t-il un vote en conseil municipal ? Est-ce un maire qui suggère ? Impose ? Un fonctionnaire de la mission « Livre » du ministère de la Culture ? Y a-t-il une liste d'attente des auteurs en voie d'être « nominés » ?* »⁹⁷. Si elle évoque ici le cas d'une bibliothèque, on peut penser à juste titre que cela vaut également pour toute institution publique, territoriale ou non.

Il est vrai que les noms sont souvent choisis en comités restreints. Ce sont généralement les élus qui décident des noms. Les enjeux du collectif sont ainsi portés par un petit nombre de représentants selon une organisation certes démocratique mais, au vu des études menées, il semble difficile, pour une équipe municipale ou intercommunale, de se départir d'une vision politique des noms et des opportunités symboliques qu'ils offrent. Aussi, la prise en considération des destinataires des structures, à savoir les populations, passe-t-elle facilement au second plan. Aujourd'hui, les concours de citoyens se développent, permettant d'envisager un autre investissement du nom, démocratique au sens premier du terme. Bien loin d'un simulacre de démocratie, cette vogue vise à faire passer la réflexion sur les dénominations d'une

⁹⁶ JANICOT, Daniel, *op. cit.*, p.82.

⁹⁷ *Op. cit.*

logique « *top down* » à une logique « *bottom up* »⁹⁸ ou, pour reprendre les termes d'Yves Le Coadic, d'une approche orientée-institution à une approche orientée-publics. C'est immanquablement dans une optique d'ouverture sans cesse renouvelée que les bibliothèques seront de plus en plus appelées à évoluer, tant sous l'impulsion d'un contexte politique, économique et social en plein bouleversement que du fait d'un environnement informationnel et technologique en perpétuelle (r)évolution.

Au regard de ces enjeux pluriels et forts, il est donc évident que la bibliothèque ne doit ou ne peut plus s'adresser qu'à ceux qui, disposant de l'habitus nécessaire, en maîtrisent les codes. C'est en cela que le travail sur, autour et par le nom est essentiel : associer les citoyens, expliquer les motivations des choix, utiliser le nom pour communiquer, faire en tout point œuvre de médiation doit être un souci constant. Les visites des équipements sont de plus en plus nombreuses à être organisées par les professionnels mais combien d'entre elles racontent et expliquent leurs noms ? C'est pourtant l'un de leur acte fondateur vis-à-vis de la communauté. Il faut recourir à une manière de *storytelling*, adapté pour servir l'intérêt d'un service public qui, pour exister, a besoin de concerner et de toucher ses destinataires, à savoir les habitants du territoire. N'est-ce pas en partie en exploitant mieux le capital Nom selon des modalités *marketing*, communicationnelles et linguistiques fort diverses qu'on pourra mieux satisfaire à l'objectif d'élargissement des publics ?

Jouer sur ce sur quoi on a facilement prise est important : le nom, notamment. Certaines villes ou EPCI l'ont déjà bien compris, globalement à leur bénéfice. Il est intéressant, à ce propos, de mesurer l'impact que les dénominations ont concrètement auprès des populations. En effet, la dernière question fondamentale concernant les noms réside assurément dans leur réception par les destinataires. Que les individus font-ils véritablement du nom de leur bibliothèque ?

Il est très instructif de constater que la plupart d'entre eux n'utilisent finalement au quotidien que l'appellation générique ou alors le nom entier lorsque celui-ci prend la forme d'un sigle ou d'un acronyme. Dans le corpus n°2, ce fait concerne 26 unités sur les 32 qui comptent un nom particulier (soit 81%). Si les habitants procèdent majoritairement ainsi, fait saisissant, c'est également le cas, dans des proportions semblables, des professionnels et des élus ! Et il y a probablement, au sein de la population, des individus qui ignorent de quoi la bibliothèque est le nom, d'une part, pi de qui ou de quoi elle porte le nom, d'autre part. Il y a fort à parier que, dans tous les cas, la majorité des dénominations choisies ne permette de les éclairer ni sur le concept en général ni sur le projet local. L'œuvre du *marketing*, rendant le nom plus attractif en le choisissant au regard de – et pour – des publics(-cibles), pourrait déjà se donner pour mission d'éveiller cette curiosité...

Cette interrogation sur la réception des noms en amène immédiatement une autre : quels sont, au fond, les vrais destinataires du nom ? S'agit-il des habitants ou plutôt des destinataires eux-mêmes, à savoir les élus puis les bibliothécaires ? Le nom se résumerait-il, consciemment ou inconsciemment, à un instrument de pouvoir et de distinction au sens bourdivin du terme ?

⁹⁸ La logique « *top down* » est une logique du haut vers le bas, ce qui signifie schématiquement des élites vers le peuple. A l'inverse, la logique « *bottom up* » est une logique ascendante, du bas vers le haut, dans un mouvement qui part du peuple pour arriver aux élites, aux décideurs.

Le nom dit, des bibliothèques, des choses auxquelles les différents acteurs qui sont engagés dans leur organisation et dans leur légitimation ne pensent sans doute pas. Ce qui est sûr, c'est que les dénominations des bibliothèques territoriales constituent un potentiel réel qu'il est intéressant, pour les collectivités, de réinvestir. Le nom est une mine à explorer, ce qui sera d'autant plus fécond à l'échelle d'un territoire qu'il sera considéré non pas isolément mais au cœur d'un système d'acteurs et d'enjeux élargi et au regard des autres dénominations de lieux publics. S'intéresser aux noms n'apportera pas une réponse à toutes les questions qui se posent aujourd'hui aux bibliothèques mais, à force d'invention et d'expérimentation, cela peut les aider à devenir symboliquement plus accessibles en exprimant de façon plus transparente leur réalité vis-à-vis des publics. Même si elle est modeste, n'est-ce pas l'une des nouvelles pistes à suivre pour transformer en actes l'objectif de démocratisation de la bibliothèque ? Comme l'écrivait Roger Caillois en référence au sacré, « *nommer est toujours appeler, c'est déjà ordonner* »⁹⁹. Il ne tient qu'à nous, professionnels de la lecture publique, d'appeler, ou de faire appeler, autrement l'ordre des bibliothèques.

⁹⁹ CAILLOIS, Roger, *L'homme et le sacré*, Ed. Gallimard, Coll. Folio essais, 1950, 250p.

Bibliographie

✓ Linguistique et sémiologie

- BARTHES, Roland, *Mythologies*, Ed. du Seuil, Coll. Points, 1970, 233p.
- GENETTE, Gérard, *Fiction et diction*, Ed. du Seuil, Coll. Points Essais, 2004, 236p.
- GENETTE, Gérard, *Figures III*, Ed. du Seuil, 1972, 286p.
- KRISTOL, Andres Max, « Motivation et remotivation des noms de lieux : réflexion sur la nature linguistique du nom propre », *Rives nord-méditerranéennes* : [En ligne] <<http://rives.revues.org/121>> (Consulté le 21 novembre 2012).

✓ Toponymie et usages

- COMARD-RENTZ, Marie, « Dénomination et changement de nom de rue : enjeu politique, enjeux de mémoire », *Mémoire de l'Institut d'études politiques de Lyon*, 2006, 83p : [En ligne] <http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2006/comard-rentz_m/pdf/comard-rentz_m.pdf> (Consulté le 5 décembre 2012).
- GUILLAUMONT, Olivier, « Noms de rues et des bâtiments publics : un choix limité parfois risqué », *Les cahiers juridiques des collectivités*, 02/2009, p.22.
- GUILLON, Jean-Marie, « Batailles de mémoires en Provence », *La toponymie urbaine : significations et enjeux*, Ed. L'Harmattan, 2001, p.123-139.
- LANGLAIS, Chloé, « Du square Willette au square Louise Michel : quand le changement de nom d'un espace public révèle des enjeux de l'inscription urbaine », *C'est ma ville*, Ed. L'Harmattan, 2005, p.129-138.
- LELIEVRE, Claude, « Du nom des écoles », *Blog Mediapart*, 27/12/2010 : [En ligne] <<http://blog.mediapart.fr/blog/claude-lelievre/271210/du-nom-des-ecoles>> (Consulté le 14 novembre 2012).

✓ Toponymie et droit

- Assemblée Nationale, « 13^{ème} législature – Question n°59304 », *JO Assemblée nationale du 09/03/2010*, p.2765 : [En ligne] <<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-59304QE.htm>> (Consulté le 10 novembre 2012).
- Sénat, « Dénomination des rues et des édifices publics, 13^{ème} législature - Réponse du Ministère chargé des collectivités territoriales », *JO Sénat du 13/01/2011*, p.70 : [En ligne] <<http://www.senat.fr/questions/base/2010/qSEQ101015401.html>> (Consulté le 10 novembre 2012).

✓ **Politiques de la culture et des bibliothèques**

-BERNEMAN, Corinne (dir.), *Culture et attractivité des territoires : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Ed. L'Harmattan, 2011, 282p.

-BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Ed. du Cercle de la librairie, 2002, p.44.

-CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Charte des bibliothèques*, 11/1991 : [En ligne] <http://www.adbdp.asso.fr/IMG/pdf_CS91_Charte_des_bibliotheques.pdf> (Consulté le 12 décembre 2012).

-JANICOT, Daniel, *La culture, un enjeu capital*, Ed. France-Empire, 2012, 136p.

-LE COADIC, Yves F., *Usages et usagers de l'information*, Ed. Armand Colin/ADBS, 2004, 128p.

-NOIRIEL, Gérard, « Décryptages, débats », *Le Monde*, 12/10/2012, p.25

✓ **Dénomination des bibliothèques territoriales**

-BALLEY, Noëlle, « Le bibliothécais sans peine », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2007, n°3, p.78-81 : [En ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0078-015>> (Consulté le 12 décembre 2012).

-BERTRAND, Anne-Marie, « La médiathèque questionnée », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, n°2, p.8-12 : [En ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-02-0008-001>> (Consulté le 12 décembre 2012).

-CARIO, Franck, « Bibliothèque vs médiathèque », *Blog InfoDocBib – Architecte de l'information*, 28/12/2010 : [En ligne] <<http://infodocbib.free.fr/index.php/2010/12/bibliotheque-vs-mediathèque/>> (Consulté le 5 septembre 2012).

-POISSENOT, Claude, « Célébrons le présent ! », *Blog de Livres Hebdo*, 18/09/2008 : [En ligne] <<http://www.livreshebdo.fr/weblog/du-cote-des-lecteurs---23/311.aspx>> (Consulté le 5 décembre 2012).

-POISSENOT, Claude, « La bibliothèque lieu de détente des salariés », *Blog Penser la nouvelle bibliothèque*, 05/01/2010 : [En ligne] <<http://penserlanouvellebib.free.fr/spip.php?article39>> (Consulté le 4 décembre 2012).

-VIDAL, Jean-Marc (dir.), *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*, Ed. des Presses de l'Esssib, Coll. Boîte à outils (n°27), 2012, 180p.

✓ **Dénomination des bibliothèques territoriales (exemples, récits)**

-« A la recherche du nom de la médiathèque d'Angoulême. Une idée pour les aider ? », *La Charente libre*, 18/01/2012 : [En ligne] <<http://www.charentelibre.fr/2012/01/18/a-la-recherche-du-nom-de-la-mediathèque,1075205.php>> (Consulté le 15 novembre 2012).

-« Appel de la ville de Metz pour la médiathèque », *Blog Ici C Nancy*, 13/12/2012 : [En ligne] <<http://www.ici-c-nancy.fr/index.php/actus/actualites/metz-metropole/item/4699-appel-de-la-ville-de-metz-pour-la-médiathèque>> (Consulté le 14 décembre 2012).

-FOURNEL, Paul, *La liseuse*, Ed. POL, 2011, 224p.

-SAUTIERE, Jane, « Marguerite (Yourcenar) », in *Tours et détours en bibliothèque, carnet et voyage*, Ed. des Presses de l'Enssib, 2012, p.18-28.

-VAUDOIT, Hervé, « La mairie Front national de Marignane prend les commandes de la bibliothèque », *Libération*, 05/02/1997 : [En ligne] <<http://www.liberation.fr/culture/0101207121-la-mairie-front-national-de-marignane-prend-les-commandes-a-la-bibliotheque-depuis-juillet-les-elus-imposent-leurs-choix-de-livres-et-de-journaux>> (Consulté le 19 novembre 2012).

✓ **Adresses des bibliothèques publiques**

-Ministère de la culture et de la communication, *Adresses des bibliothèques publiques* : [En ligne] <www.culture.gouv.fr/documentation/bibrep/pres.htm> (Consulté le 5 décembre 2012).

✓ **Communication**

-BESSIS, Muriel ; Bessis, Pierre, *Name appeal : créez des noms qui marquent*, Ed. Village mondial, 2001, 219p.

✓ **Divers**

-CAILLOIS, Roger, *L'homme et le sacré*, Ed. Gallimard, Coll. Folio essais, 1950, 250p.

-SEDAR-SENGHOR, Léopold, *Œuvre poétique*, « Ethiopiques » (postface), Ed. du Seuil, Coll. Points Poésie, 437p.

Table des annexes

ANNEXE 1 : SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES.....	84
ANNEXE 2 : PALMARES DES NOMS PARTICULIERS (CORPUS N°1).....	85
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE UTILISE POUR L'ENQUETE (CORPUS N°2).87	
ANNEXE 4 : PERSONNES INTERROGEEES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE (CORPUS N°2).....	90
ANNEXE 5 : BULLETIN DE VOTE POUR LE NOM DE LA MEDIATHEQUE DE TARNOS	91

Annexe 1 : Sigles et abréviations utilisés

ABF	Association des Bibliothécaires de France
BBF	Bulletin des Bibliothèques de France
BDP	Bibliothèque départementale de prêt
Bib.	Bibliothèque
BMVR	Bibliothèque municipale à vocation régionale
BnF	Bibliothèque nationale de France
BPI	Bibliothèque publique d'information
BRE.	Bretagne
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAPI	Communauté d'agglomération La Porte de l'Isère
DAC	Directeur/Directrice des affaires culturelles
DGS	Directeur général des services
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EHESS	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Enssib	Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
Etc.	<i>Et caetera</i>
Hab.	Habitants
I-D-F.	Ile-de-France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
M-P.	Midi-Pyrénées
Nb	Nombre
NDA	Note de l'auteur
PC	Parti communiste
PS	Parti socialiste
R-A.	Rhône-Alpes
REU.	La Réunion
RPR	Rassemblement pour la République
SA	Sciences appliquées
SD	Sciences dures
SH	Sciences humaines
SV	Sciences vivantes
UMP	Union pour un mouvement populaire
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VS	Versus
2 ^{de} GM	Seconde Guerre mondiale

Annexe 2 : Palmarès des noms particuliers (corpus n°1)

Le palmarès présenté ici tient compte des noms portés par au moins deux établissements dans le panel, ce qui concerne 180 bibliothèques. Les noms qui ne sont ceux que d'un seul établissement ne figurent pas dans ce palmarès car ils sont trop nombreux (580) et s'inscrivent de façon moins pertinente dans une logique comparative puisque uniques.

Palmarès des noms particuliers : top 4 , top 12 et palmarès entier

<i>Rang</i>	<i>Dénomination (noms particuliers)</i>	<i>Catégorie principale (/Catégorie connexe)</i>	<i>Nombre de bibliothèques concernées</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total de bibliothèques étudiées</i>
N°1	LOUIS ARAGON	Culture (/Politique)	14	1,8%
N°2 <i>(top 4)</i>	ANDRE MALRAUX	Politique (/Culture)	11	1,4%
	FRANCOIS MITTERRAND	Politique	11	1,4%
	ELSA TRIOLET	Culture (/Politique)	11	1,4%
	N°3	ALBERT CAMUS	Culture	7
	GEORGES BRASSENS	Culture	7	0,9%
N°4	AIME CESAIRE	Culture (/Politique)	6	0,8%
N°5 <i>(top 12)</i>	ANTOINE DE ST-EXUPERY	Culture	5	0,6%
	BORIS VIAN	Culture	5	0,6%
	CENTRALE	Orienté Institution	5	0,6%
	GEORGE SAND	Culture	5	0,6%
	JACQUES PREVERT	Culture	5	0,6%
N°6	CENTRE-VILLE	Toponymie	4	0,5%
	JULES VERNE	Culture	4	0,5%
	MARGUERITE YOURCENAR	Culture	4	0,5%
	PAUL ELUARD	Culture	4	0,5%
N°7	ANATOLE FRANCE	Culture	3	0,4%
	GEORGES PEREC	Culture	3	0,4%
	GERMAINE TILLION	Sciences (/Politique)	3	0,4%
	GUILLAUME APOLLINAIRE	Culture	3	0,4%
	GUY DE MAUPASSANT	Culture	3	0,4%
	MAX-POL FOUCHET	Politique	3	0,4%
	ROBERT DESNOS	Culture	3	0,4%
	ROMAIN ROLLAND	Culture	3	0,4%
	SIMONE DE BEAUVOIR	Culture	3	0,4%
	TETE DE RESEAU	Orienté Institution	3	0,4%
N°8	A LIVRE OUVERT	Eléments de langage	2	0,3%
	ALAIN PEYREFITTE	Politique	2	0,3%
	ASTROLABE	Eléments de langage	2	0,3%
	DE L'ORANGERIE	Toponymie	2	0,3%
	EUGENE FLACHAT	Sciences	2	0,3%

FRANCOIS VILLON	Culture	2	0,3%
GABRIEL PERI	Politique	2	0,3%
GEORGES DUHAMEL	Culture	2	0,3%
HEURE JOYEUSE	Eléments de langage	2	0,3%
HONORE DE BALZAC	Culture	2	0,3%
JEAN JAURES	Politique	2	0,3%
JEAN-JACQUES ROUSSEAU	Sciences (/Culture)	2	0,3%
JEAN PREVOST	Politique	2	0,3%
LECONTE DE LISLE	Culture	2	0,3%
LUCIE AUBRAC	Politique	2	0,3%
MAURICE GENEVOIX	Culture	2	0,3%
MULTIMEDIA	Orienté Institution	2	0,3%
NELSON MANDELA	Politique	2	0,3%
PABLO NERUDA	Culture	2	0,3%
THEODORE MONOD	Sciences	2	0,3%
ULYSSE	Culture	2	0,3%

Annexe 3 : Questionnaire utilisé pour l'enquête (corpus n°2)

Ce questionnaire a été saisi sur le logiciel en ligne LimeSurvey pour être diffusé auprès des établissements interrogés par mail et pour être plus facilement traité par la suite. Il a également servi de trame initiale aux entretiens réalisés en présentiel.

QUESTIONNAIRE « Quel nom votre bibliothèque porte-t-elle ? »

Elève conservateur des bibliothèques à l'Enssib, je réalise cette année un mémoire sur les noms des bibliothèques territoriales : choix des noms, enjeux et usages de ces noms, etc. Le questionnaire suivant est transmis à une quarantaine d'établissements en France spécifiquement retenus pour les besoins de l'étude. Il doit me permettre de mieux comprendre, sur le terrain, comment les noms des bibliothèques sont choisis, utilisés et reçus tant du côté des élus, des habitants que des professionnels de la lecture publique.

Votre contribution m'est donc particulièrement précieuse et je vous serais très reconnaissante de bien vouloir prendre quelques instants pour le compléter et me le retourner à l'adresse suivante : **albane.lejeune@enssib.fr**

A noter : Vous pouvez compléter autant de questionnaires qu'il y a de bibliothèques dans votre collectivité.

Votre point de vue

1-Quel est votre sentiment par rapport aux noms des bibliothèques en général (utilité, choix, opportunité...)?

.....

2-Si vous deviez, dans l'absolu, évaluer les noms des bibliothèques entre 1 (le moins) et 5 (le plus), comment jugeriez-vous les points suivants ?

-Leur intérêt :

-Leur pertinence :

-Leur usage :

-Leur impact :

-Leur portée symbolique :

3-Quelle différence faites-vous personnellement entre les termes de « bibliothèque » et de « médiathèque » ?

.....

Dans le cas de votre établissement

4-Votre établissement porte-t-il officiellement le nom de « bibliothèque », de « médiathèque » ou bien un autre nom ?

Bibliothèque

Médiathèque

Autre :

5-Pourquoi ce choix ?

.....

6-Quelle est sa position par rapport au territoire ?

Centrale dans un réseau communal

Centrale dans un réseau intercommunal

Annexe dans un réseau communal

Annexe dans un réseau intercommunal

Etablissement unique (municipal ou intercommunal)

Autre :

7-Votre établissement porte-t-il, en plus de ce nom générique (bibliothèque, médiathèque), un nom particulier (Louis Aragon, de la Croix pavée) ? Si oui, lequel ?

- Oui :
- Non
- Autre :

8-A quoi ce nom fait-il référence ?

.....

9-A quel moment de la vie de l'établissement ce nom a-t-il été choisi ?

- A l'ouverture
 - A la réouverture (après travaux...)
 - Au cours de la vie de l'établissement
 - Autre :
- Nom précédent, le cas échéant* :

10-Pourquoi ce nom a-t-il été choisi (lien avec l'histoire de la ville, commémoration...)?

.....

11-Si votre établissement ne porte pas de nom particulier, pourquoi ce choix ?

.....

12-Quelles fonctions ce nom remplit-il ? (*plusieurs réponses possibles*)

- Mémoire/Commémoration
- Politique
- Culturelle
- Communication
- Marketing/marque
- Localisation géographique
- Ancrage territorial/social
- Neutralité/description de la fonction du lieu
- Autre :

13-Comment et par qui ce nom a-t-il été choisi ?

- Décision des élus locaux – Lesquels ?
- Concertation des citoyens – Sous quelle forme ?
- Proposition des bibliothécaires – Qui ?
- Obligation juridique ou morale (donateur...) – Laquelle ?
- Autre :

14-Quel message la collectivité a-t-elle, selon vous, voulu faire passer par le choix et le mode de détermination de ce nom ?

.....

15-Des évolutions concernant le nom de votre établissement sont-elles prévues ? Si oui, lesquelles et dans quel délai ?

- Oui :
- Non
- Autre :

16-Comment, dans la pratique, votre établissement est-il appelé ?

- Par les élus locaux :
- Par les bibliothécaires qui y travaillent :
- Par les habitants (usagers, non usagers...) :
- Autre :

Dans le cas d'un réseau de lecture publique

17-De quel type de réseaux vos établissements font-ils partie ?

- Réseau municipal
- Réseau intercommunal
- Réseau municipal devenu intercommunal
- Autre :

18- Y a-t-il eu, y a-t-il en cours ou à venir une réflexion sur les noms des bibliothèques qui composent le réseau, tant autour des noms génériques (par ex., les centrales appelées « médiathèques » et les structures périphériques « bibliothèques ») qu'autour des noms particuliers (par ex., choix de renommer les bibliothèques avec des noms d'écrivains) ?
(plusieurs réponses possibles)

- Oui, autour des noms génériques
- Non, autour des noms génériques
- Oui, autour des noms particuliers
- Non, autour des noms particuliers
- Autre :

19-Si non, pourquoi ?
.....

20-Si oui, quelles sont les orientations choisies et pourquoi ?
.....

21-Si oui, quand ce choix de renommer le réseau s'est-il fait jour et qui en est à l'origine ?
.....

22-Si oui, selon quel processus ce changement de noms s'est-il fait ?
.....

En complément

23-Souhaitez-vous apporter d'autres informations pour compléter vos réponses ?
.....

24-Avez-vous des documents complémentaires à apporter (liens web, délibération...) ?
.....

Vous

25- Qui êtes-vous ?*

-Nom et prénom :

-Travaillant à la Ville / EPCI de :

-Etablissement :

-Fonction :

-Adresse email :

-Téléphone :

26-Accepteriez-vous que je vous contacte par téléphone pour avoir davantage d'informations ?*

- Oui
- Non

Je vous remercie grandement d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire.

Annexe 4 : Personnes interrogées dans le cadre de l'enquête (corpus n°2)

Ville/EPCI	Etablissement	Nom (et qualité)
Anzin	Médiathèque	Anne Verneuil (DAC)
Aubenas	Médiathèque Jean Ferrat	Marie-Laure Alliot-Lugaz (directrice)
Béziers Méditerranée	Médiathèque André Malraux	Evelyne Didier (directrice du réseau)
Blois	Réseau de la ville de Blois	Thierry Ermakoff (directeur du réseau de 1990 à 2001)
Bron	Médiathèque Jean Prévost	Laurent Roturier (DGS)
CAPI / L'Isle-d'Abeau	Médiathèque Agnès Varda	Céline Keller (directrice du réseau)
CAPI / Saint-Savin	Médiathèque Claudie Gallay	Céline Keller (directrice du réseau)
Châlons-en-Champagne	Bibliothèque Georges Pompidou	Marie-Christine Jacquinet (directrice du réseau)
Charleville-Mézières	Médiathèque Voyelles	Catherine Borot-Alcantara (directrice)
Châtillon	Médiathèque Max-Pol Fouchet	Raphaële Gilbert (directrice)
Colombelles	Médiathèque Le Phénix	Fabienne Bidaux (directrice)
Douarnenez	Médiathèque Georges Perros	Agnès Leroy (directrice)
Fougères communauté	Médiathèque La Clairière	Delphine Pointeau (directrice)
Grand Angoulême	Médiathèque L'Alpha	Olivier Noël (responsable Logistique et Collections)
Granville	Médiathèque Charles de la Morandière	Martine Valenti (responsable Fonds Patrimoine)
Kremlin-Bicêtre	Médiathèque L'Echo Bibliothèque Raoul Etienne	Héloïse Courty (directrice)
Lannion	Médiathèque	Maryvonne Massart (directrice)
Le Grand Tarbes	Médiathèque Louis Aragon	Jean Buathier (directeur du réseau)
Le Port	Médiathèque Benoîte Boulard	Michel Ethève (directeur)
Lyon	Réseau de la ville de Lyon	Bertrand Calenge (directeur adjoint de 2002 à 2011)
Neuilly-sur-Seine	Médiathèque (2 sites)	Geneviève Tom (directrice adjointe)
Oullins	MémO	Catherine Marlin (directrice)
Paris	Réseau de la ville de Paris	Jean-Claude Utard (responsable Service des publics et Réseau)
Reims	Médiathèque Jean Falala	Delphine Quereux-Sbaï (directrice du réseau)
Rennes	Réseau de la ville de Rennes	Marine Bedel (directrice du réseau)
Rennes Métropole	Bibliothèque (des Champs libres)	Marine Bedel (directrice)
Rosny-sous-Bois	Bibliothèque Louis Aragon	Joël Desbruères (directrice du réseau)
Saint-Erblon	Médiathèque Papyrus & Pixel	Chantal Denis (directrice)
Soisy-sur-Seine	Médiathèque Gilles Malet	Cécile Ferraton (directrice)
Strasbourg	Médiathèque Olympe de Gouges	Anne Dive (directrice)
Tarnos	Médiathèque Les temps modernes	Olivier Argot (directeur)
Toulouse	Médiathèque Grand M	Martine Itier-Cœur (responsable)
Vienne	Médiathèque du Trente	Céline Ducroux (chargée de mission auprès du DGS)
Vincennes	Réseau de la ville de Vincennes	Brigitte Maury (directrice du réseau)
Viroflay	Bibliothèque	Marie-Christine Jacquinet (directrice de 2004 à 2010)

Annexe 5 : Bulletin de vote pour le nom de la médiathèque de Tarnos

Quel nom pour la future médiathèque ? Donnez votre avis !

S'il faut encore faire preuve de patience avant de pouvoir venir y emprunter des livres, disques ou DVD, y consulter ses sites préférés ou simplement y passer un moment agréable, la médiathèque municipale existe déjà dans l'esprit de tous.

La médiathèque municipale... Drôle de nom pour un équipement si emblématique de la culture, de l'information et des loisirs dans notre vie quotidienne !

C'est pourquoi il semble important de la baptiser dès maintenant en lui trouvant un nom plus parlant, plus attachant et dans lequel le plus grand nombre d'entre nous pourrait se retrouver.

D'où l'idée d'une consultation qui permette à chacun de donner son avis sur une liste de propositions que vous trouverez ci-dessous. La municipalité en tiendra compte au moment de son choix définitif, qui devrait intervenir avant la pose de la première pierre, au début de l'année 2008.

Deux axes de réflexion nous ont conduit à faire ces suggestions :

- corriger le déséquilibre entre hommes et femmes dans le nom donné aux bâtiments publics communaux, et donc donner à ce nouvel équipement culturel le nom d'une femme célèbre ;
- choisir pour la médiathèque un nom peut-être moins intimidant, plus accessible et plus imagé que celui d'une personne, aussi illustre soit-elle, et donc préférer un terme, une expression ou un titre qui apporte au bâtiment une certaine singularité.

Alors n'hésitez pas à participer !

Le tableau ci-dessous est à découper et à déposer en mairie ou à la bibliothèque municipale avant le 30 juin prochain.

✂-----

Pour donner son nom à la médiathèque, pensez-vous que chacune des propositions suivantes est...*			
	Très intéressante	Intéressante	Sans intérêt
Simone de Beauvoir (1908-1986) philosophe et écrivain, compagne de Sartre, particulièrement attachée au combat pour la condition des femmes.			
Louise Michel (1830-1905) militante anarchiste, figure de la Commune de Paris en 1871.			
Hannah Arendt (1906-1975) philosophe et théoricienne, auteur d'une œuvre fondamentale sur la modernité, le politique et le totalitarisme.			
Marie Curie (1867-1934) scientifique, seule femme à avoir reçu 2 prix Nobel (physique en 1903, chimie en 1911 pour ses travaux sur le radium)			
Colette (1873-1954) romancière, présidente de l'académie Goncourt. Interdite d'obsèques religieuses en			

raison de sa réputation sulfureuse et son écriture sensuelle, elle eut des funérailles nationales.			
George Sand (1804-1876) Femme engagée dans le combat politique, féministe qui portait un nom et des vêtements masculins, elle fut la première auteure « professionnelle » de la littérature française			
Les temps modernes Film réalisé par Charlie Chaplin où il explore sa vision sociale en attaquant le machinisme industriel. C'est aussi une revue, fondée en 1944 par Jean-Paul Sartre, Raymond Aron, Maurice Merleau-Ponty, Simone de Beauvoir et d'autres intellectuels qui a pour but de faire connaître l'existentialisme à travers la littérature contemporaine.			
Le temps des cerises Chanson écrite en 1866, dédiée par son auteur à une infirmière morte pendant la Commune de Paris. Elle symbolisa plus tard l'idéologie communiste.			
L'astragale Os du pied, plante herbacée, moulure séparant le chapiteau de la colonne dans l'architecture antique, l'astragale est aussi le titre d'un roman d'Albertine Sarrazin (1937-1967), femme libre et scandaleuse, auteure majeure de la littérature française de la seconde moitié du 20 ^e siècle			
La vie devant soi Roman de Romain Gary (résistant, diplomate et romancier) dont a été tiré un célèbre film qui conte l'histoire d'amour entre un petit garçon arabe et une vieille femme juive.			
Germinal Septième mois du calendrier républicain, c'est aussi un roman d'Emile Zola emblématique de l'organisation politique et syndicale de la classe ouvrière à la fin du 19 ^e siècle.			
La boîte à idées On peut y trouver de tout, pour s'informer et se décider, pour apprendre et découvrir, pour s'amuser et s'évader...			
<i>Autre suggestion :</i>			

*Cochez votre avis pour chaque proposition.

Tables des illustrations

Tableau 1 - Motifs de choix des cinq régions.....	13
Tableau 2 - Corpus : catégorie et sous-catégories des noms	15
Tableau 3 - Répartition de la population par région	17
Tableau 4 - Répartition des types de tutelles par région	17
Tableau 5 - Répartition des tutelles et des types de bibliothèques par région	18
Tableau 6 - Répartition des bibliothèques par période d'ouverture et par région.....	18
Tableau 7 - Répartition des noms particuliers par catégorie	20
Tableau 8 - Palmarès des noms particuliers (top 4 et top 12).....	21
Tableau 9 - Avis des bibliothécaires sur les noms.....	32
Tableau 10 - Fonctions des noms des bibliothèques	35
Tableau 11 - Profils par région : les équipements	43
Tableau 12 - Profils par région : les dénominations	44
Tableau 13 - Profils par région : les noms de personnes.....	45
Tableau 14 - Profils par taille de villes : les équipements.....	46
Tableau 15 - Profils par taille de villes : les dénominations	47
Tableau 16 - Profils par taille de villes : les noms de personnes.....	48
Tableau 17 - Profils par époque : les équipements	51
Tableau 18 - Profils par époque : les dénominations	52
Tableau 19 - Profils par époque : les noms de personnes.....	53
Tableau 20 - Profils par étiquette politique : les équipements	58
Tableau 21 - Profils par étiquette politique : les dénominations	58
Tableau 22 - Profils par étiquette politique : les noms de personnes.....	59

Tables des matières

INTRODUCTION	9
PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DES DENOMINATIONS	13
1.1. Les choix méthodologiques	13
<i>La constitution du corpus</i>	13
<i>La méthodologie adoptée pour le traitement du corpus</i>	14
<i>La méthodologie adoptée pour l'analyse du corpus</i>	16
1.2. Le panel étudié	17
<i>Les lieux</i>	17
<i>Les tutelles</i>	17
<i>Les bibliothèques</i>	18
1.3. Les noms génériques	19
<i>La dénomination « Bibliothèque »</i>	19
<i>La dénomination « Médiathèque »</i>	19
<i>Les autres dénominations</i>	19
1.4. Les noms particuliers	20
<i>La part du nom particulier</i>	20
<i>Les noms choisis : le panel entier</i>	20
<i>Les noms choisis : la catégorie « Toponymie »</i>	21
<i>Les noms choisis : la catégorie « Culture »</i>	22
<i>Les noms choisis : la catégorie « Politique »</i>	23
<i>Les noms choisis : la catégorie « Eléments de langage »</i>	24
<i>Les noms choisis : la catégorie « Orienté Institution »</i>	24
<i>Les noms choisis : la catégorie « Sciences »</i>	25
<i>Les « causes transversales »</i>	25
1.5. Les noms de personnes	26
<i>La part des noms de personnes</i>	26
<i>Les personnes : par genre</i>	26
<i>Les personnes : par nationalité</i>	26
<i>Les personnes : par époque</i>	26
<i>Les personnes : par statut</i>	27
<i>Les personnes : par fonction</i>	27
<i>Les personnes : par courant politique</i>	28
<i>La référence locale des noms de personnes</i>	28
PARTIE 2 : PROCESSUS ET ENJEUX DU NOM	29
2.1. Le processus de dénomination	30
<i>Le contexte juridique</i>	30
<i>Les acteurs du nom</i>	31
<i>Différents types de processus de dénomination</i>	32
2.2. Les enjeux et fonctions du nom	34
<i>Les occasions de la dénomination</i>	34
<i>Les fonctions du nom</i>	34
<i>Des intentions derrière le nom</i>	35
2.3. Nom choisi ou nom subi ?	37
<i>Le nom très investi</i>	37
<i>Le nom secondaire</i>	38
<i>Le nom refusé</i>	39

PARTIE 3 : LES LOGIQUES DU NOM	43
3.1. Une logique territoriale	43
<i>Des profils par région</i>	<i>43</i>
<i>Des profils par taille de villes.....</i>	<i>46</i>
<i>Une réflexion duale à l'échelle des réseaux.....</i>	<i>49</i>
3.2. Une logique temporelle	51
<i>Des profils par époque</i>	<i>51</i>
<i>Des effets de mode certains.....</i>	<i>54</i>
<i>Temps long ou temps court ?</i>	<i>56</i>
3.3. Une logique politique	57
<i>Des profils par étiquette politique.....</i>	<i>57</i>
<i>Une logique transcendante</i>	<i>60</i>
<i>Une logique prépondérante.....</i>	<i>61</i>
PARTIE 4 : CHANGER LE NOM POUR CHANGER L'IMAGE ?.....	63
4.1. Investir le potentiel marketing du nom ?	63
<i>Un capital Nom encore peu exploité.....</i>	<i>63</i>
<i>Nommer pour communiquer.....</i>	<i>64</i>
<i>Le nom au service du marketing.....</i>	<i>66</i>
4.2. En finir avec la dualité générique ?.....	67
<i>Une distinction politique.....</i>	<i>67</i>
<i>Une source de confusions plurielle</i>	<i>68</i>
<i>Une terminologie insuffisante</i>	<i>69</i>
4.3. Changer le nom ?	70
<i>Un nom à réinventer.....</i>	<i>70</i>
<i>La voie du nom concept</i>	<i>72</i>
<i>Les raisons de douter.....</i>	<i>72</i>
CONCLUSION	75
BIBLIOGRAPHIE	79
TABLE DES ANNEXES	83
TABLES DES ILLUSTRATIONS	93
TABLES DES MATIERES.....	95